
JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

9^e Législature

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1992-1993

(61^e SÉANCE)

COMPTE RENDU INTÉGRAL

2^e séance du lundi 9 novembre 1992



SOMMAIRE

PRÉSIDENCE DE M. LOÏC BOUVARD

1. **Rappel au règlement** (p. 5059).
MM. Daniel Colin, Pierre Joxe, ministre de la défense.
2. **Loi de finances pour 1993 (deuxième partie)**. - Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 5059).

DÉFENSE (suite)

MM. Arthur Paecht,
Guy-Michel Chauveau,
François Fillon,
Michel Voisin,
Louis Pierna.

M. Pierre Joxe, ministre de la défense.

M. le président, Michel Voisin.

Réponses de M. le ministre et de M. Jacques Mellick, secrétaire d'Etat à la défense, aux questions de : MM. Jean Brocard, Charles Ehrmann, Yves Dollo, Michel Sainte-Marie, Bernard Cauvin, Jean-Jacques Weber, Michel Voisin, Jean-Claude Lefort, Louis Pierna, Jacques Baumel, Robert Pujade, Daniel Colin, Pierre-André Wiltzer, Joseph Gourmelon, Jean Gatel, Alain Calmat, Henri Cuq, Jacques Boyon, Georges Mesmin, Jean-Pierre Philibert, Claude Gaits.

Rappel au règlement (p. 5086)

MM. François Fillon, le ministre.

Renvoi de la suite de la discussion budgétaire à la prochaine séance.

3. **Ordre du jour** (p. 5086).

COMPTE RENDU INTÉGRAL

PRÉSIDENCE DE M. LOÏC BOUVARD, vice-président

La séance est ouverte à quinze heures trente.

M. le président. La séance est ouverte.

1

RAPPEL AU RÈGLEMENT

M. le président. La parole est à M. Daniel Colin, pour un rappel au règlement.

M. Daniel Colin. Monsieur le président, nous venons de nous rendre à la distribution pour y chercher les documents du budget-programme relatifs à la défense nationale. On nous a bien remis un document, mais il concerne l'éducation nationale. Au nom de mon groupe, je m'élève contre cette façon de traiter la représentation nationale.

M. Arthur Pæcht. Parfaitement !

M. le président. La parole est à M. le ministre de la défense.

M. Pierre Joxe, ministre de la défense. J'ai siégé suffisamment dans cette Assemblée pour m'intéresser aux documents remis aux parlementaires et j'ai même contribué à améliorer l'information parlementaire.

Je rappelle que les documents budgétaires sont distribués depuis longtemps.

M. Daniel Colin. Ils sont illisibles !

M. le ministre de la défense. Ils sont lisibles pour ceux qui veulent bien les lire !

M. Arthur Pæcht. Le « bleu » est illisible !

M. le ministre de la défense. Les documents prévus par les lois et règlements concernant les débats budgétaires sont à la disposition des parlementaires depuis longtemps, j'insiste sur ce point. La preuve en est que les rapporteurs ont pu m'interroger et que je leur ai envoyé des centaines de réponses.

Il est exact que ce que l'on appelle le « blanc », document de commodité que je cherche à améliorer, ne vous a pas été distribué aujourd'hui. J'en suis tout à fait désolé, mais n'en faisons pas une crise ! Car vous savez très bien que la discussion actuelle porte sur un projet dont vous êtes saisis depuis exactement deux mois.

Cela dit, je regrette vraiment ce retard purement administratif dû, comme je l'ai annoncé, à la modification de la nomenclature budgétaire. Vous aurez néanmoins les documents que vous réclamez et je vous assure que vous pourrez profiter des commodités supplémentaires qu'il offre.

Naturellement, si vous préférez que l'examen du budget de la défense soit retardé, je suis à la disposition de l'Assemblée.

M. Jean Brocard et plusieurs députés du groupe du Rassemblement pour la République. Chiche ! (*Sourires.*)

M. le ministre de la défense. Juridiquement rien n'y oblige puisque les documents qui doivent être déposés le sont depuis deux mois.

Ne cherchons donc pas une mauvaise querelle !

M. le président. Je pense que l'incident est clos.

2

LOI DE FINANCES POUR 1993

(DEUXIÈME PARTIE)

Suite de la discussion d'un projet de loi

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1993 (nos 2931, 2945).

DÉFENSE (*suite*)

M. le président. Nous poursuivons l'examen des crédits du ministère de la défense.

Dans la discussion, la parole est à M. Arthur Pæcht, pour le groupe Union pour la démocratie française.

M. Arthur Pæcht. Ce matin, M. le président de la commission de la défense et vous-même, monsieur le ministre de la défense, avez lancé un appel. Vous cherchiez quelqu'un qui propose de dépenser 4 p. 100 du PIBM pour la défense. Je vous répons : présent ! Il faut mettre 4 p. 100 si on peut le justifier si on en a besoin. C'est ainsi qu'il faut poser le problème et non en disant : nous sommes à 3 p. 100, on ne peut donc faire 4 p. 100.

C'était une brève parenthèse et je la referme immédiatement.

Juste avant d'entrer en séance, je relisais l'intervention que j'avais effectuée à cette tribune, il y a un an, au nom du groupe UDF, à propos du budget de 1992. J'aurais pu, à la limite, me borner à reprendre ce discours sans en changer grand-chose, tant il reste d'actualité.

La situation est, en effet, parfaitement surréaliste. Vous nous expliquiez alors, monsieur le ministre, que le budget de 1992 était en fait le premier d'une nouvelle loi de programmation que vous n'alliez pas tarder à nous présenter. Or le budget 1993 est le deuxième budget de cette même loi de programmation, que vous avez certes déposée depuis peu sur le bureau de l'Assemblée mais que vous n'avez toujours pas fait adopter.

Si la discussion sur la loi de programmation intervient cette année... après l'adoption de ce budget - dans quelques jours, avez-vous même dit -, nous aurons à approuver une loi déjà votée aux deux tiers par anticipation et déjà exécutée au tiers. C'est une procédure absurde ! Il ne reste qu'un seul budget de cette programmation à voter.

Bref, la transition est faite ; la loi peut attendre !

C'est pourquoi, dès l'année dernière, je vous avais demandé de renoncer à présenter une loi tant que nous n'aurons pas redéfini notre doctrine, réexaminé notre position par rapport à l'évolution de celle de l'OTAN, et accordé notre propre perception de la nouvelle situation géostratégique et des nouvelles menaces que celle-ci pouvait engendrer avec celle de nos alliés, présents ou à venir.

A titre personnel, monsieur le ministre, j'ai été très intéressé par votre discours d'ouverture du colloque du 29 septembre dernier sur le « nouveau débat stratégique », dans lequel vous avez parfaitement posé toutes les bonnes questions. Aussi, je ne vous reproche pas de ne pas avoir apporté toutes les réponses, malgré le très long développement de ce matin, puisqu'un débat est enfin ouvert sur la recherche d'un nouveau consensus national et d'une véritable cohérence avec le projet politique européen. Ce débat devra de toute façon trouver sa place à l'Assemblée.

Je vous reproche, en revanche, de tenir une espèce de double langage qui consiste à parler vrai dans une ambiance de spécialistes et à vouloir défendre un projet de loi de « mystification » militaire au Parlement.

Tous les chefs d'état-major entendus par notre commission, tous sans exception, ont fait part de leur embarras.

Le général Lanata ne disait-il pas : « On nous demande de faire mieux avec moins. »

« Nous n'avons pas de repères valables pour l'avenir, en raison de l'insuffisance des crédits. »

« J'espère que le pays n'aura pas à regretter d'avoir d'autres priorités que la défense. »

D'après l'amiral Lanxade : « Nous sommes à l'extrême limite de la cohérence. Au-delà, nos forces seraient elles-mêmes en danger. »

Quant à l'amiral Coatareca, il ajoute qu'il lui reste au moins un espoir : « J'ai au moins un espoir, c'est que la loi suscitera un débat. » En fait, c'est un véritable cri de désespoir d'un responsable auquel on supprime, soit dit en passant, quatorze milliards sur trois exercices, soit 8 p. 100 des crédits.

Monsieur le ministre, ce débat que tout le monde réclame et que vous avez vous-même enfin introduit, même si c'est tardivement - peu importe -, ne peut s'instaurer à l'occasion de ce projet de budget de la défense pour 1993 qui ne présente aucun intérêt, qui ne peut être modifié par nous et qui n'est que le reflet de nos insuffisances accumulées. Je ne vous le reproche même pas, vous n'avez plus les moyens de faire autrement ! Mais vous avez encore un devoir vis-à-vis de notre pays et de nos armées, c'est celui de dire la vérité.

D'abord, de dire la vérité au pays. Cessez d'expliquer aux Français qu'ils peuvent « toucher les dividendes de la paix », une paix qui ne sera d'ailleurs peut-être même pas au rendez-vous.

M. Jean-Guy Branger. C'est vrai !

M. Arthur Paecht. Ayez le courage, au contraire, de dire que la nouvelle situation géopolitique en Europe, caractérisée par l'effondrement et la dislocation de l'URSS et du Pacte de Varsovie, par la fin de la guerre froide, par la réunification de l'Allemagne, tout entière maintenant dans l'OTAN, et surtout par l'accélération de la construction européenne, que cette nouvelle situation géopolitique disais-je comporte, certes, des aspects positifs mais fait peser aussi gène de nouvelles menaces graves devant lesquelles nous sommes actuellement totalement démunis.

M. Jean-Guy Branger. Très juste !

M. Arthur Paecht. L'instabilité des nouveaux Etats, qui sont presque tous des démocraties balbutiantes, la renaissance très vive des rivalités nationales ou ethniques - je ne vous parlerai pas de l'ex-Yougoslavie aujourd'hui -, le statut nucléaire des nouveaux Etats issus de l'ex-URSS, la persistance du surarmement de la Russie, tout cela doit conduire à une remise en cause des politiques de défense et des organisations militaires occidentales.

Qui a le droit d'affirmer qu'il n'y aura plus dorénavant de danger à l'Est ? Qui peut certifier que, demain, en raison de leurs situations intérieure, politique, économique et démographique particulièrement instables, quelques ex-républiques soviétiques, toujours surarmées - vous l'avez largement souligné -, n'opéreront pas, à nos dépens, une alliance, voire une réunification qui n'est pas plus invraisemblable que celle des deux Allemagnes qui vient de se produire ?

Monsieur le ministre, lorsqu'en 1987, à cette tribune, j'avais évoqué la possible unification des Allemagnes, le ministre de la défense de l'époque m'avait rétorqué que l'on n'avait pas le droit d'envisager cette hypothèse qui, il en était certain ! - aurait constitué un *casus belli* avec l'Union soviétique. Nous connaissons la suite.

La réalité qu'il faut expliquer au pays est que, non seulement un danger à l'Est persiste et que ce danger est plus difficile à gérer qu'auparavant. La réalité, c'est que d'autres dangers, différents et multiformes, sont venus s'ajouter, qui nous imposent, ainsi qu'à nos alliés, le maintien d'un effort financier considérable pour notre défense si nous voulons pouvoir faire face aux nouvelles situations possibles.

Pour paraphraser le général Lanata, il ne s'agit pas de faire mieux avec moins, mais de faire autrement avec les moyens adéquats, 4 p. 100 s'il le faut !

M. Daniel Colin. Très bien !

M. Arthur Paecht. Contrairement à ce que nous avons connu pendant des décennies, les éventuels belligérants ne sont plus en contact direct.

Les zones de l'OTAN et celles de l'ex-URSS sont maintenant séparées par un vide stratégique qui accroît considérablement la profondeur du théâtre. Toute décision doit s'appuyer sur une nouvelle doctrine et non pas s'adapter seulement *a posteriori* à nos possibilités financières.

Vous l'avez vous-même souligné à juste titre, monsieur le ministre, de cette nouvelle doctrine découlera l'emploi de matériels nouveaux et de systèmes différents dans lesquels l'électronique, l'optique et l'informatique joueront le rôle essentiel.

Il faut aussi dire aux Français - et vous avez commencé à le faire - que notre doctrine de dissuasion nucléaire, dont je ne mets pas en cause un seul instant les vertus passées, ne répond plus aux exigences de l'actualité et sûrement pas à celles du futur.

Comment allons-nous concilier l'existence d'une dissuasion nucléaire autonome et la construction d'une défense européenne ? D'ailleurs, de quelle dissuasion parlons-nous ? Qui doit être dissuadé et de quoi ? Quel est aujourd'hui le seuil de la suffisance ? Quelle doit être la posture ?

Ce qui est à peu près certain, et je crois que vous en êtes convaincu, c'est que nous ne pouvons plus décider tout cela tout seuls. Vous devez donc, sur ce dernier point aussi, contribuer à lever les ambiguïtés. Quelle va être notre position vis-à-vis de l'OTAN ou dans l'OTAN ? Quel va être le rôle de l'UEO dans l'OTAN ou à côté de celle-ci ? Quelle sera la marge de manœuvre de l'UEO par rapport au leadership américain actuel dans l'OTAN ? En fonction des réponses que nous allons apporter à ces questions, il nous faudra infléchir la politique française sans inutile nostalgie du passé.

Dans cette période de crise et de non-croissance, tous les pays sont confrontés au même problème. Les budgets de la défense sont nécessairement, dit-on, en décroissance, alors que, dans le même temps, le prix des équipements s'accroît et qu'il est indispensable de maintenir les études et la recherche au niveau le plus élevé. Pas plus dans le domaine de l'armement que dans celui de la doctrine, nous ne pouvons agir seuls. Et si, demain, le problème se règle - vous en avez parlé ce matin - par le biais d'une agence européenne de l'armement, cela nécessitera beaucoup de concessions de part et d'autre et, surtout, une harmonisation dans la définition des spécifications et des normes en fonction d'une doctrine commune.

En attendant la clarification qui s'impose et qui nous dictera les choix qui conduiront à la prochaine - à la véritable ! - loi de programmation militaire, des mesures doivent être décidées.

Je dispose, monsieur le ministre, de moins de temps que vous. Je me limiterai donc à quelques exemples. Le nombre de composantes nucléaires peut être réduit et nos sous-marins nucléaires lanceurs d'engins, plus l'air-sol longue portée, l'ASLP, suffiront à porter l'ultime avertissement contre le territoire d'un adversaire œuvrant depuis l'intérieur de ses frontières. Le plateau d'Albion, s'il est maintenu en l'état, ou son utilisation un peu prolongée, permettra d'ailleurs de différer encore la décision définitive de faire l'ASLP que nous ne pourrions d'ailleurs réaliser sans coopération avec l'un de nos partenaires.

M. Jacques Baumel. Pas forcément !

M. Arthur Paecht. En revanche, le programme M5 ne doit plus subir le moindre retard si l'on veut que les missiles soient bien au rendez-vous en 2001 ou 2002.

Nous le comprenons bien, certains programmes majeurs, faute de choix antérieurs judicieux, sont maintenant trop engagés et ne peuvent être remis en question. C'est le cas du *Leclerc*, du *Tigre*, du *Charles-de-Gaulle* et du *Rafale*, encore que leur trop grand étalement dans le temps constitue le contraire d'une source d'économies et justifierait peut-être, pour l'un ou l'autre de ces programmes, une révision déclinante.

En tout état de cause, le projet de budget pour 1993 s'inscrit dans une continuité, mais, et contrairement à ce que vous prétendez, le président de la commission de la défense nationale et vous même, monsieur le ministre, il s'inscrit dans une continuité de non-choix, de fausses économies et de crédits insuffisants. Et c'est pourquoi ce projet de budget justifie la morosité et l'inquiétude de nos forces armées.

Dans ces conditions, et tout en réaffirmant la nécessité de retrouver un large consensus sur les problèmes de défense - ce à quoi nous sommes prêts - notre groupe ne peut approuver ce projet de circonstance. Croyez le bien, monsieur le ministre, nous n'aimons pas refuser le budget de la défense. Nous regrettons beaucoup d'avoir à voter contre. *(Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française, du Rassemblement pour la République et de l'Union du centre.)*

M. le président. Pour le groupe socialiste, la parole est à M. Guy-Michel Chauveau.

M. Guy-Michel Chauveau. Monsieur le ministre, vous avez rappelé ce matin un certain nombre de débats qui ont eu lieu dans cette enceinte sur la défense. Je rappellerai pour ma part celui que vous aviez organisé le 6 juin 1991, où tous nos collègues avaient pu s'exprimer, et aussi le récent colloque que vous savez.

Le débat, monsieur le ministre, contribue au nécessaire effort de clarification dont nous avons besoin. Le budget pour 1993 est le dernier d'une législature au cours de laquelle la situation aura été très mouvementée sur le plan international : chute du mur de Berlin, il y a trois ans, effondrement du système communiste, guerre du Golfe, conflits en Yougoslavie, dans le Caucase, signature du traité de Maastrich, et j'en passe.

Une page de l'histoire a été tournée. Votre mérite, monsieur le ministre, ainsi que celui de votre prédécesseur, fut d'accompagner, autant que faire se peut, le mouvement, alors que le cycle des programmes d'armement s'accommode mal, on le sait, de brutales accélérations de l'histoire.

Chacun en est bien convaincu, l'état du monde impose un outil militaire aux caractéristiques sensiblement différentes.

Si la doctrine de dissuasion reste le pivot de notre défense, la fin d'une menace objective et massive à l'Est nous autorise à relâcher notre effort. Profitons-en alors pour mener des discussions approfondies avec nos partenaires européens, et notamment le Royaume-Uni.

A échéance prévisible, la défense de notre territoire n'est plus la mission primordiale de nos forces conventionnelles. En revanche, il nous faut définir, en cohérence avec nos objectifs de politique étrangère, le volume total et la nature des forces que nous aurions à affecter à des actions de maintien ou de rétablissement de la paix, ou bien dans le cadre d'une politique étrangère et de sécurité commune.

A ce propos, je m'associe à l'hommage que vous avez rendu ce matin au travail exceptionnel de nos forces dans le cadre de l'ONU, au Cambodge, dans l'ex-Yougoslavie ou ailleurs.

La réflexion dont je parle nous conduit indiscutablement à réduire le volume total de nos forces, en hommes et en matériel, dans la perspective d'un nouveau format pour l'armée de terre. Nous avons approuvé une telle réduction, et nous l'approuvons encore.

En revanche, il est indispensable de maintenir notre outil industriel en état afin de pouvoir répondre rapidement à une demande de remontée en puissance. De même, il est indispensable de conserver nos pôles d'excellence et, de manière générale, d'être à la pointe de la technologie dans tous les domaines stratégiques.

Cette période doit également être mise à profit pour poursuivre la restructuration de notre industrie d'armement dans un cadre national ou européen.

En confrontant ces résultats et de ces impératifs, force est de constater que le bilan est satisfaisant. La restructuration de nos armées a commencé et elle nous conduira à réduire le format de notre armée de terre à 225 000 hommes en 1997. C'est un objectif difficile mais réaliste. Pour M. François Hollande, le chiffre serait de 185 000. C'est juste le chiffre qu'il ne faut pas retenir ! En effet, 225 000 hommes c'est un effectif compatible avec la conscription, compte tenu de la durée du service national, ramené à dix mois, compte tenu aussi de diverses exemptions dont nous connaissons les raisons.

Sinon, nous irions vers une armée de métier, composée non pas de 185 000 hommes, mais de 110 000 à 120 000 seulement, et qui coûterait plus de 5 milliards de francs, et encore resterait-il à justifier un tel choix. Mais je ne crois pas que nous soyons, pour l'heure, engagés dans cette voie et c'est donc là un débat qu'il convient, à mon sens, de repousser à plus tard.

La restructuration de notre industrie d'armement est également engagée. Elle est douloureuse, certes, mais inéluctable si nous voulons conserver un outil performant, susceptible de répondre à nos besoins de sécurité. Vous avez décidé de renforcer le plan pluriannuel d'accompagnement social des restructurations. Puisque nous l'avions demandé, nous vous en remercions. Vous avez également pris des mesures dans le cadre de plans de développement local. Mes collègues maires et élus de collectivités touchées par ces restructurations vous en sauront gré.

Quant à la marche vers l'Europe, elle a été concrétisée par le volet du traité sur l'Union européenne consacré à la politique étrangère et à la sécurité commune. Ce budget est là pour démontrer que les grands choix ont été opérés. Le rearmement est privilégié. Les programmes lancés étaient indispensables car, sans eux, à l'aube de l'an 2000, l'Europe serait restée aveugle, ou dépendante du bon-vouloir des Etats-Unis.

De manière générale, les technologies les plus performantes et nécessaires à notre défense sont privilégiées, au détriment de programmes pléthoriques. La part consacrée au nucléaire se réduit. A ce sujet, certains souhaiteraient - bizarrerie stratégique - que ces moyens soient diversifiés afin de répondre aux nouvelles menaces.

En ce qui concerne la part consacrée au nucléaire, Alain Juppé, s'exprimant au nom du RPR, disait, lors du débat du 6 juin 1991, que c'était assez. Les déclarations, du RPR en ce sens n'ont pas cessé depuis. Mais aujourd'hui, certains, sur les mêmes bancs, estiment la diminution des crédits affectés à ce secteur trop importante. Mais cette contradiction ne me surprend pas - et j'y reviendrai.

A propos du nucléaire, deux observations. En premier lieu, personne aujourd'hui ne profère plus de menaces à l'encontre de notre pays comme aurait pu en faire l'Union soviétique dont le système politique et économique était censé triompher des autres.

En second lieu, personne sur cette planète ne détient plus des arsenaux nucléaires et conventionnels aussi importants que ceux de l'ex-URSS. Ce pays pouvait nous envahir, nous détruire.

M. Jean-Claude Lefort. N'importe quoi !

M. Guy-Michel Chauveau. Seuls deux pays sont en mesure d'atteindre cet objectif aujourd'hui : les Etats-Unis et la Russie ; mais ni l'un ni l'autre n'en ont la volonté.

M. Jean-Claude Lefort. L'URSS ne l'a jamais eue !

M. Guy-Michel Chauveau. D'ailleurs, ces pays se sont engagés dans un processus de désarmement nucléaire drastique, et nous nous en félicitons.

Pourquoi, dès lors, faudrait-il réinventer - comme certains sont tentés de le faire ici ou là - la doctrine de la riposte graduée contre des pays qui n'ont ni le potentiel militaire ni la politique agressive de l'ex-URSS ? Notre doctrine de dissuasion a jusqu'à présent parfaitement fonctionné. Eventuellement, elle fonctionnera d'autant mieux contre des menaces qui n'atteindront jamais l'intensité de la menace soviétique. Mais nous n'en sommes pas pour autant dans un monde postnucléaire - et d'ailleurs ce monde est-il vraiment souhaitable ?

La Russie traverse une période d'instabilité. A tout moment, le mouvement engagé par Gorbatchev peut s'interrompre. Et il faudra dix ans pour détruire les missiles soumis à l'accord Bush-Eltsine du 16 juin 1992. Enfin, je l'ai déjà dit, notre force de dissuasion sera d'autant plus crédible contre toute autre menace qu'elle l'a déjà été contre l'URSS.

Certaines voix s'élèvent contre notre politique, qualifiée d'archéo-gaulliste, vis-à-vis de l'OTAN. Il faut mettre les choses à leur place en fonction des objectifs à atteindre.

D'autres voudraient donner à l'OTAN un rôle plus politique afin de la rendre plus attractive. Je persiste à penser que c'est son rôle militaire qui reste le plus intéressant, car c'est en son sein que nous-même - et, surtout, nos partenaires européens - avons appris à coopérer.

Ce qui nous manque aujourd'hui, ce sont des accords de coopération, notamment dans les secteurs performants - je parle là des outils militaires. Il y a des choses que nous pouvons réaliser dans la complémentarité, en coopération au sein de l'UEO elle-même, car, compte tenu du contexte politique, nous n'avons pas besoin du degré d'intégration qui est celui de l'OTAN.

Au demeurant, je suis perplexe devant le rôle politique de cette organisation car tout me donne l'impression que plus celui-ci grandit en théorie, plus il diminue dans la réalité ! Au vrai, le niveau d'intégration militaire me semble un obstacle à l'action politique de plus, la configuration même de l'OTAN explique cette paralysie avérée.

Aujourd'hui, il n'y a plus de menace contre un des seize membres de l'Alliance et en admettant même qu'il y ait menace, je crains les divergences : vous connaissez la situation au sein de l'Alliance entre la Grèce et la Turquie...

Restent nos relations avec nos partenaires. Si l'approfondissement du dialogue envers nos partenaires européens et l'apaisement des tensions transatlantiques doivent passer par un pas - je dis bien un pas et je ne parle pas de réintégration - vers l'OTAN, alors ce pas faisons-le.

M. François Grussenmeyer. Qu'est-ce que ça veut dire ?

M. Guy-Michel Chauveau. On pourra le franchir d'autant plus que ce pas, je le répète, l'OTAN est dans une situation difficile.

En ce qui concerne les essais nucléaires, l'opposition a toujours accusé les socialistes de brader la sécurité de la France. On entend très souvent cette accusation depuis un an ; le dernier épisode date de la décision de suspendre les essais nucléaires en 1992, mesure destinée, prétendait-on, à nous rallier les voix des écologistes.

M. Jacques Baumel. C'est vrai ! Historiquement vrai !

M. François Fillon. Mais ça n'a pas réussi !

M. Guy-Michel Chauveau. Pourtant, il y a plus d'un an que le Congrès américain exerçait une pression très forte en faveur de l'arrêt des essais nucléaires - ceux de mes collègues qui font partie de la délégation à l'assemblée de l'Atlantique nord ne pouvaient l'ignorer. Depuis le début de l'année, les résolutions en ce sens se succédaient au Congrès comme au Sénat.

En outre, chacun reconnaît que la prolifération nucléaire menace. En 1990, la conférence du suivi du traité de non-prolifération s'est déroulée dans un climat tendu et les incertitudes les plus lourdes pèsent sur la reconduction de ce traité en 1995. Il fallait donc une initiative en faveur du désarmement nucléaire.

M. Jacques Baumel. C'est réussi !

M. Guy-Michel Chauveau. Nous l'avons prise, car défense et désarmement sont les deux volets d'une politique de sécurité. (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*) Qui peut nous reprocher aujourd'hui de ne pas avoir voulu monter dans le wagon de queue ?

M. Jacques Baumel. Les spécialistes eux-mêmes !

M. Guy-Michel Chauveau. Certains, sur ces bancs,...

M. Jean Valleix. Qui ?

M. Guy-Michel Chauveau. ... ont du reste fait preuve d'une grande prudence, vous l'avez vous-même remarqué, monsieur le ministre : car on entend du côté droit de cet hémicycle beaucoup de questions, beaucoup d'interrogations, mais, finalement, peu de propositions...

M. Daniel Colin. Attention aux certitudes ! Alerte rouge !

M. Guy-Michel Chauveau. Le collègue qui m'a précédé à cette tribune a, certes, posé de très bonnes questions, mais nous les entendons depuis des années, et elles ont un caractère parfois contradictoire.

M. Arthur Paecht. Vous étiez là pour résoudre les problèmes !

M. Guy-Michel Chauveau. Ce matin, monsieur le ministre, vous avez évoqué du poids des crédits de la défense, des pourcentages du PIBM. D'ailleurs, j'observe que nous n'en avons guère entendu parler du côté de l'opposition ! Je vais donc rappeler des dates et de chiffres qu'elle a cités, parce que cela me semble important.

M. Daniel Colin. M. Paecht l'a déjà fait !

M. Guy-Michel Chauveau. Oui, oui... Mais les dates auxquelles vous faisiez allusion ce matin sont antérieures au 9 novembre 1989. Je crois qu'il faut aller un peu plus loin.

M. Claude Gaits. Oui, il le faut !

M. Guy-Michel Chauveau. Jacques Chirac recommandait 4,5 p. 100, le 19 mars 1991, c'est-à-dire un an et demi après le 9 novembre 1989 !

M. Claude Gaits. Eh oui !

M. François Fillon. Et alors ? Qu'est-ce que ça veut dire ?

M. Guy-Michel Chauveau. Pour Jacques Baumel, c'était 4 p. 100 - nous étions le 5 juin 1991. Pour M. Wiltzer, 3,7 ou 3,8 p. 100 - c'était le 6 juin 1991. Le même jour, pour M. Mestre, c'était 4 p. 100,...

M. Jean Valleix. Ça se tient !

M. Guy-Michel Chauveau. ... et pour M. Seguin, 3,5 p. 100. Eh oui, sur les mêmes bancs, on fluctuait au cours du même débat entre 4 p. 100 et 3,5 !

M. Jean Gatel. Qui dit mieux ?...

M. Guy-Michel Chauveau. Et précisément, Jean-François Fillon, le 3 juillet 1992, disait : 3,5 p. 100. (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. Jacques Baumel. Donc, nous sommes tous d'accord !

M. Guy-Michel Chauveau. Quelle incohérence !

Un député du groupe socialiste. Ils ne savent plus où ils en sont !

M. Guy-Michel Chauveau. Mais je rejoins mon collègue Arthur Paecht sur une observation qu'il a faite à la fin de son intervention. C'est bien en fonction des missions et de la stratégie que nous voulons avoir que nous devons fixer nos moyens, et pas l'inverse.

M. Jean-François Fillon. Bien sûr !

M. Daniel Colin. C'est bien le sens de l'intervention de M. Paecht !

M. Guy-Michel Chauveau. Deuxième incohérence que je voudrais relever, monsieur le ministre. J'ai été surpris d'entendre, ce matin, le rapporteur de la commission de la défense sur les forces terrestres approuver la suppression d'un certain nombre de programmes irréalistes.

M. François Fillon. On n'arrête pas de le dire !

M. Guy-Michel Chauveau. Je voudrais bien savoir de quoi il s'agit, - et M. Arthur Paecht aussi, sans doute, car il y a fait allusion dans son intervention. Quels sont ces programmes irréalistes qui, aujourd'hui, n'ont pas été supprimés ? Il faut le dire à l'opinion publique !

M. Arthur Paecht. Donnez-nous aussi une heure et demie de temps de parole et nous vous le dirons !

M. Guy-Michel Chauveau. L'armée de terre, j'en ai parlé tout à l'heure : je n'y reviens pas, sauf pour exprimer mon étonnement à la lecture, ce matin, d'un article de M. Boyon qui faisait référence au passage à l'armée de métier - pour ma part, je le croyais plutôt favorable à la conscription ! (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. François Fillon. Vous n'avez rien compris !

M. Guy-Michel Chauveau. Mais on n'est pas, sur les bancs du groupe auquel il appartient, à une contradiction près !

Alors qu'il est déjà dramatiquement difficile de réduire les effectifs de l'armée de terre de 275 000 à 225 000 hommes en cinq ans, expliquez-moi, mes chers collègues, comment vous comptez faire pour passer, même en six ou sept ans, d'une armée de terre de 275 000 hommes à une armée professionnelle de 115 000 ou 120 000 hommes ! C'est cela qui est irréalisable.

M. François Fillon. D'autres l'ont fait !

M. Guy-Michel Chauveau. Monsieur le ministre, il y a tellement peu de propositions sur ces bancs-là que la voie que vous avez choisie est évidemment la bonne !

C'est pour cela que nous l'approuvons. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Jacques Baumel. Mandoline !

M. le président. La parole est à M. François Fillon.

M. François Fillon. Monsieur le ministre, pardonnez-moi de reprendre la parole ; j'ai cru comprendre ce matin que la perspective de m'entendre une seconde fois vous causait du souci.

Dans un contexte stratégique bouleversé, le Gouvernement tente d'entreprendre une adaptation graduelle de la politique de défense de la France. La philosophie qui sous-tend votre action, permettez-moi de la résumer en deux points essentiels.

D'abord, devant l'incertitude géostratégique du moment, vous êtes parti du principe que les missions assignées à notre défense devaient demeurer inchangées dans leurs grandes lignes.

Ensuite, constatant que le changement des conditions de la sécurité imposaient néanmoins une adaptation de notre posture, vous avez été amené à prendre un train de mesures techniques importantes, mais ponctuelles.

Votre objectif est de placer, dans les quatre ans, notre posture de défense à la « poignée de l'éventail », pour nous permettre alors, et alors seulement, de trancher les choix stratégiques de la France.

Nous pouvons comprendre cette politique, mais nous devons en dénoncer les conséquences. Elle vous amène à perpétuer cette éternelle carence de choix qui paralyse la refonte de notre appareil de défense et qui a été l'erreur de tous les gouvernements depuis le milieu des années 1980.

Tant que la guerre froide sévissait et qu'un effort de défense particulièrement soutenu se justifiait, cette carence pouvait être tenable. A présent, elle ne l'est plus. Je voudrais montrer ici que cette attitude nous conduit à une impasse budgétaire et stratégique.

Permettez-moi d'abord un bref retour en arrière.

Depuis 1960, sept lois de programmation ont donné à la France une panoplie complète de moyens conventionnels et nucléaires. Cet effort considérable a été rendu possible par un échelonnement dans le temps. Les trois premières lois ont été consacrées à la mise en place de notre force nucléaire. Par la suite, la montée en puissance conventionnelle a pu être réalisée en même temps qu'une modernisation continue de la force de dissuasion.

Cette méthode progressive a été un succès incontestable, mais l'effet cumulé de l'échelonnement devait tôt ou tard se faire sentir. L'enjeu des années 90 en matière d'équipement militaire tient au fait que nous sommes parvenus à la fin du cycle entamé en 1960. Les armées doivent désormais prévoir le remplacement simultané de la quasi-totalité de leurs armements majeurs au cours de la décennie.

Avec la fin de la guerre froide et la décélération budgétaire, il était clair que ce renouvellement global était hors de portée. Pourtant, faute d'une remise en cause des fondements de notre défense, des objectifs excessifs ont été continuellement inscrits dans une programmation prétendant à l'exhaustivité. Le nombre de programmes « majeurs » n'a cessé d'augmenter : seize dans la première programmation et près de cinquante dans celle qui a été préparée pour 1992-1994. Au fur et à mesure, l'exercice financier ne pouvait devenir

qu'une fiction. Entre 1985 et 1990 inclus, la différence entre les crédits programmés et les crédits effectivement votés atteint 40 milliards de francs, soit un manque à gagner de près de 20 p. 100.

Le Parlement est régulièrement appelé à s'engager sur un effort de défense et sur un modèle d'armées dont nous savons tous qu'ils ne pourront être respectés. Ce facteur structurel dû au redémarrage du cycle global d'équipement des armées continuera de réduire, année après année, la marge de manœuvre effective du ministère de la défense, tant qu'une refonte complète de nos forces comme de leurs missions ne sera pas menée à bien.

Dès aujourd'hui, cette marge de manœuvre annuelle doit avoisiner 2 à 3 p. 100 du budget voté. Il en résulte que pratiquement toutes les décisions prises par le ministre en cours d'exécution de la programmation conduisent à aggraver l'impasse financière et le non-respect des engagements prévus.

C'est le cas des dépassements du coût de recherche et développement pour les programmes de haute technologie. Non provisionnés, ils sont financés au détriment de la réalisation du titre V programmé. C'est le cas également des décisions d'achat d'équipements non programmés, que l'on finance aussi par une ponction sur le titre V, faute de fonds spécifiques.

C'est le cas, enfin, des interventions extérieures ou des augmentations non prévues du titre III, par exemple l'accroissement des moyens de la gendarmerie ; le titre V en fait les frais, toujours au détriment des crédits d'investissement programmés.

Ces dépenses étaient sans doute nécessaires, mais c'est la méthode qui est profondément nocive. Il faut cesser de pousser devant nous, budget après budget, programmation après programmation, un boulet financier que le pays - nous le savons pertinemment - n'aura plus désormais les moyens d'assumer.

Pour cela, nous ne pouvons plus nous contenter de mesures d'adaptation, aussi judicieuses soient-elles il faut dès à présent nous interroger sur les fondements mêmes de la politique de défense de la France. Plus on retarde le moment des choix, plus s'aggrave l'impasse et plus la remise à plat sera douloureuse.

Ayons le courage d'ouvrir les yeux sur la réalité : le modèle de défense cohérent et inspiré voulu par le général de Gaulle doit à présent être dépassé. Il faut faire preuve de lucidité et d'audace pour refonder une politique de défense adaptée aux enjeux du XXI^e siècle.

Le changement international nous impose d'imaginer un cadre conceptuel renouvelé en fonction de principes clairs qui pourront guider la conduite d'une réforme profonde, mais progressive. Il nous revient de tracer des perspectives pour libérer les armées d'un passif dont nous sommes tous prisonniers et qui est en passe d'obérer l'avenir même de la défense de la France.

Un constat s'impose d'emblée : celui de la crise des fondements de notre politique de défense. Pour la première fois de son histoire, la France est entrée dans une période où nul ne menace directement l'hexagone et nos intérêts vitaux. Il faut mesurer l'ampleur de ce changement et nous délivrer d'une culture politique et stratégique invariablement ancrée par le passé sur l'impératif de défense aux frontières.

Durant la guerre froide, la sanctuarisation par le nucléaire était l'alpha et l'oméga de notre politique de défense. Demain, il s'agira moins de dissuader et tout moment une attaque contre nous que de conserver une posture nucléaire minimale d'attente stratégique, afin de garantir qu'à long terme une nouvelle menace ne soit pas à même de remettre en cause notre existence.

Il s'ensuit une politique nucléaire différente de celle du passé. D'une part, elle doit être limitée à deux composantes stratégiques, l'une navale, l'autre aérienne ; d'autre part, nous devons maintenir un effort de recherche et de développement sur le plan nucléaire, pour disposer d'une capacité de reconstitution des forces si une menace précise et dirigée se réactualisait.

Deuxième changement fondamental, qui découle du premier, celui des hypothèses conflictuelles sur lesquelles il faut tabler pour l'avenir.

La situation internationale multipolaire et instable qui est celle d'aujourd'hui ne relève plus de la simple transition de l'après-guerre froide, mais sera sans doute un état durable.

Dés lors, nos forces seront d'abord appelées à participer, loin des frontières, au maintien d'un ordre international fondé sur le droit et conforme aux vues de la France. Assurer le rang, ce sera surtout contribuer de manière décisive à l'ordre mondial.

Cela signifie que le rapport traditionnel à notre politique de défense entre dissuasion et action extérieure est tout simplement en train de s'inverser au profit de la seconde. Désormais, la mission prioritaire de nos forces classiques doit être la projection de forces au service d'une véritable stratégie d'action extérieure, complément de la politique étrangère.

Cela suppose une refonte profonde des armées privilégiant la projection de puissance aéroterrestre et aëromaritime : une armée de terre réduite et professionnalisée, une armée de l'air modernisée, une marine rajeunie.

Troisième et dernier changement fondamental : celui de notre stratégie d'alliance. Auparavant, notre autonomie de décision dans le cadre de l'Alliance atlantique était fondée sur la nécessité de ne pas laisser entraîner la France contre son gré dans un conflit décidé par les deux superpuissances. Dorénavant, la contrainte bipolaire ayant disparu, et dans la perspective d'un affaiblissement de l'influence américaine en Europe, l'autonomie stratégique de notre pays doit être reformulée.

Il s'agit désormais de pouvoir peser, politiquement et militairement, au sein d'enceintes collectives, afin d'agir en commun pour le maintien de l'ordre international. La construction européenne dans le domaine de la sécurité et de la défense, ainsi que la coopération de part et d'autre du Rhin sont en passe de réaliser un espace militaire continu entre la France et l'Allemagne.

Par ailleurs, l'OTAN ne peut plus être considéré comme une organisation aussi contraignante que naguère.

La conséquence de tout cela, c'est qu'il est temps d'accepter que la construction de l'Europe et l'évolution de l'Alliance rendent désormais caduque notre stratégie traditionnelle des trois cercles. Fondons notre nouvelle politique déclaratoire sur deux cercles, d'une part, celui de la défense de l'Alliance comme de l'Union européenne et, d'autre part, l'extérieur, à l'Est comme au Sud, avec un seul et même appareil de défense et une seule et même stratégie d'action basée sur la projection de forces.

Acceptons enfin d'entrer au comité militaire et au comité des plans de défense de l'OTAN, pour influencer pleinement l'avenir de l'Alliance atlantique, qui doit devenir une organisation plus européenne et une organisation militaire moins intégrée. A cet égard, et vous l'avez évoqué, monsieur le ministre, il faut profiter des bonnes dispositions de la nouvelle équipe américaine, qui pourraient ne pas durer très longtemps.

Cette révolution culturelle et organisationnelle de notre défense ne pourra évidemment voir le jour sans une révision de ses modalités de financement, afin de sortir de l'impasse budgétaire actuelle. Il faudra faire des choix parmi les programmes d'armements.

Vous essayez de faire croire que nous n'en proposons pas. Mais vous et vos prédécesseurs avez toujours refusé nos choix. Il y a plusieurs années que je demande l'arrêt du programme Hadès...

M. François Hollande, rapporteur spécial. Et du Rafale !

M. François Fillon. ... la suppression d'une composante nucléaire stratégique ou la remise à plat du programme Rafale. Sans doute est-il trop tard désormais pour réaliser des économies considérables sur les programmes que je viens de citer. Mais à qui la faute ?

M. François Hollande, rapporteur spécial. Qui les a lancés ? Et qui était rapporteur en 1986 ?

M. François Fillon. En ce qui concerne le Rafale, monsieur le ministre, n'est-il pas encore temps d'envisager une réelle complémentarité entre les deux avions européens - car, comme le président Boucheron, je crois qu'il y aura bien deux avions européens ?

Plutôt que de nous affronter dans une guerre commerciale dont nous n'avons plus les moyens, ne vaudrait-il pas mieux agir pour que les deux appareils soient nettement différenciés dans leurs caractéristiques et leurs missions et créer une sorte de GIÉ européen pour leur industrialisation et leur commercialisation ; à l'image d'Airbus Industrie ? Cette solution

aurait l'avantage d'éviter une concurrence désastreuse, et surtout de poser enfin les bases d'une industrie aéronautique militaire européenne.

Il faudra aussi accepter un réel effort budgétaire pour financer la refonte de nos armées. Sur ce sujet, monsieur le ministre, mieux valent les faits que les discours. Certes, on peut se gausser de telle ou telle déclaration, d'ailleurs détachée de son contexte. On peut oublier aussi l'aveuglement du parti socialiste en matière militaire pendant trente ans. Mais on ne peut nier qu'entre 1986 et 1988 le budget de la défense a connu la plus forte progression de ces dix dernières années.

M. François Hollande, rapporteur spécial. C'est faux ! C'était en 1989 !

M. François Fillon. Il faudra, enfin, mieux répartir ce qui relève du budget annuel et ce qui doit relever des lois de programmation.

Cela signifie que la programmation devrait dorénavant être consacrée à un nombre limité de programmes majeurs d'équipement indispensables, avec des objectifs enfin réalisables. A la programmation, le financement assuré des programmes réellement prioritaires ; au budget, l'adaptation année après année de notre défense.

En attendant, monsieur le ministre, le groupe du Rassemblement pour la République, refusant d'apporter sa caution à une politique de défense dépassée, votera contre votre projet de budget. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.*)

M. le président. La parole est à M. Michel Voisin, pour le groupe de l'Union du centre.

M. Michel Voisin. Monsieur le ministre, vous nous présentez un budget qui se veut particulièrement novateur dans la forme et sur le fond. Comment ne pas vous féliciter de vouloir, par une présentation nouvelle, rompre avec une tradition bien établie qui consistait à ne pas tenir compte, dans l'exercice budgétaire délicat qui est le vôtre, des bouleversements intervenus depuis quelques années, tant sur le plan stratégique que sur celui, plus concret, de la logistique ?

Cette réforme budgétaire, avec la disparition des sections traditionnelles, devrait, si l'on vous suit, favoriser une meilleure prise en compte des priorités interarmées que sont l'espace, le renseignement et la recherche, et, par-delà, ouvrir d'importantes perspectives d'évolution en termes d'organisation des services et des états-majors relevant de votre responsabilité.

Vous semblez, par l'affichage de cette politique volontariste, avoir fait vôtre la philosophie de Spinoza, qui démontre que le finalisme est l'illusion qui est la source de toutes les autres.

Si les arguments que vous développez en faveur d'une réorganisation s'articulant autour d'états-majors interarmées paraissent irréfutables, encore faut-il que la synergie attendue repose sur des moyens humains et matériels des armées dont vous ne semblez pas, à travers ce budget, vouloir véritablement doter notre défense.

Voici, mes chers collègues, un projet de budget qui représente en fait la deuxième annuité d'une loi de programmation, laquelle - le président de la commission de la défense me pardonnera de lui emprunter une image qu'il utilisait pour la torpille Murène - aurait bien pu être l'Arlésienne de la rue Saint-Dominique. Monsieur le ministre, vous nous avez rassurés ce matin, et je vous en remercie.

Votre projet de budget se caractérise avant tout par un ralentissement de notre effort de défense qui trouverait sa justification dans une évolution positive du contexte géostratégique. Ce qui vous apparaît comme une nouvelle donne nécessiterait de profondes modifications de notre outil militaire.

Mais de quelle nouvelle donne s'agit-il ? Je crois qu'il faut savoir raison garder.

Certes, le Pacte de Varsovie n'existe plus, l'URSS a éclaté : constat réaliste. Doit-on pour autant considérer qu'il n'existe plus de menaces à l'Est de l'Europe ? Les mentalités et les hommes peuvent-ils évoluer aussi vite ? Malgré notre souhait d'aller vers plus de sécurité, devons-nous aujourd'hui et si rapidement baisser la garde ? Personnellement, je n'en suis pas persuadé.

Bien sûr, Boris Eltsine annonce qu'il rapatrie l'ex-armée rouge sur le territoire de la Russie, mais il ne neutralise pas pour autant l'immense arsenal dont elle dispose.

Bien sûr, les pays de la Communauté des Etats indépendants s'engagent à respecter les différents accords de désarmement signés par l'Union soviétique, mais faut-il oublier que, préalablement à la signature des accords FCE, sur les forces conventionnelles en Europe, une part non négligeable des matériels visés par le traité avaient été transférés à l'est de l'Oural ?

MM. Bush et Eltsine ont signé les accords START, parfait ! Mais quelles assurances avons-nous de leur mise en application ? Le territoire ouest-européen ne risque-t-il pas d'être transformé en glacié de la Russie et des Etats-Unis ?

L'atome militaire dont disposent plusieurs Républiques issues de l'ex-Union soviétique peut apparaître comme un outil diplomatique, mais doit-on ne le considérer que sous cet aspect ? Ne constitue-t-il pas avant tout un arsenal de plusieurs milliers de têtes nucléaires, dont nous ne savons pas aujourd'hui avec certitude sous quel contrôle elles sont placées.

Nouvelle donne, oui, sans aucun doute. Mais il est encore prématuré d'affirmer que la menace a disparu, il semblerait plutôt qu'elle se soit divisée. Veiller à la sécurité du pays, c'est prévoir sa défense. Le désordre géostratégique actuel ne me paraît pas devoir raisonnablement être interprété avec optimisme.

Autre argument qui, selon vous, monsieur le ministre, plaide en faveur du ralentissement de notre effort de défense : il s'agit là d'un mouvement général que l'on enregistre dans l'ensemble des pays. Si je m'en tiens aux éléments que vous aviez bien voulu me communiquer en réponse à une question écrite, il en résulte trois conséquences.

Premièrement, vous n'avez pas attendu 1991 pour amorcer le ralentissement de l'effort de défense : en 1987, il représentait 3,9 p. 100 du PIB ; en 1991, il n'en représentait plus que 3,5 p. 100.

Deuxièmement, s'il est exact que les Etats-Unis ont diminué leur effort de défense, tel n'est pas le cas de la Grande-Bretagne, seul pays en Europe auquel il soit possible de se comparer, car doté de forces nucléaires.

Troisièmement, devons-nous suivre les décisions prises par d'autres pays dont le rôle dans le dispositif d'ensemble de sécurité européenne n'est pas comparable, d'autant que les réductions annoncées par les Etats-Unis porteront notamment sur les forces américaines stationnées en Europe ?

Pourriez-vous m'expliquer pourquoi le raisonnement avancé par le chef de l'Etat en ce qui concerne un éventuel désarmement nucléaire ne serait pas susceptible, selon une logique qui n'échappera à personne, de s'appliquer à l'ensemble de notre défense ?

A trop appliquer le principe selon lequel faire vrai consiste à donner l'illusion complète du vrai, peut-être vous êtes vous vous-même convaincu de la réalité de vos arguments...

En fait, je n'en crois rien. Vous tentez, par des raisonnements spécieux habilement mis en scène, de nous faire cautionner la rigueur de Bercy, qui ne sait plus où opérer des coupes dans le budget d'un Etat acculé à un déficit croissant.

Avant d'en venir à l'analyse de votre budget, je formulerais encore une remarque plus générale. Au nombre de vos priorités, vous faites figurer la préparation de l'avenir. De quel avenir s'agit-il ? Si j'en juge par les réorganisations mises en place au sein de votre ministère, je ne peux que m'interroger sur les finalités réelles des créations de nouveaux services tels que la délégation aux affaires stratégiques et la direction du renseignement militaire. Sans vouloir vous faire de procès d'intention, et malgré les excellentes justifications que vous avancez, comment ne pas établir un parallélisme entre ces créations, les personnels que vous y avez nommés et l'avenir politique prévisible du pays ?

Je ne reviendrai pas en détail sur les différentes armes, ni sur les crédits destinés aux personnels : les rapporteurs de la commission ont dressé des bilans qui laissent transparaître les risques et les responsabilités que vous avez pris en remettant indirectement en cause certains fondements de notre défense.

A ce propos, je tiens à rendre hommage à la clarté et à l'éloquence du rapport du président de la commission, M. Jean-Michel Boucheron. (« Très bien ! » sur les bancs du groupe socialiste.)

M. Freddy Deschaux-Beaume. Vous allez voter le budget, alors ?

M. Michel Voisin. Le projet de budget pour les armées fait ressortir un volume de crédits de 245,6 milliards de francs, en crédits de paiement, soit une progression de 2,18 p. 100 par rapport au budget de 1992.

Cette progression est à comparer à celle de l'ensemble du budget de l'Etat de 5,82 p. 100. Outre le fait qu'elle ne couvre pas la hausse réelle des prix, elle traduit la volonté gouvernementale de faire supporter à la défense du pays la contrepartie de l'insuffisante maîtrise des dépenses publiques.

Hors pension le total des ressources accordées aux armées s'élève à 197,9 milliards de francs, soit une diminution de 2 milliards en francs courants en deux ans environ.

Dans la mesure où les crédits de la gendarmerie sont en augmentation de 5,8 p. 100, la part restante pour les trois armées en francs constants est en diminution. En effet, avec une enveloppe de 178,4 milliards de francs, les crédits de l'armée de terre, de la marine, de l'armée de l'air ainsi que des services communs - titres III, V et VI confondus - ne progressent que de 0,9 p. 100 par rapport au précédent budget.

Quant aux crédits proposés au titre III, pour l'ensemble du ministère, ils sont fixés à 94,9 milliards de francs, soit une augmentation de 2,86 p. 100 par rapport à l'an dernier. Dans la mesure où les crédits destinés à la gendarmerie progressent de 6 p. 100, les ressources disponibles pour les trois armées et les services communs sont de 77,4 milliards de francs, soit un accroissement de 0,12 p. 100.

Alors que l'indemnité pour charges militaires est revalorisée de 10 p. 100 - le taux de base est porté à 422 francs - et que certaines mesures catégorielles ou sociales représentent un surcoût de 200 millions de francs, cet accroissement aussi faible du titre III n'a pu être obtenu que grâce à une déflation assez rigoureuse des effectifs. De fait, 22 400 emplois sont supprimés, dont 16 500 appelés, et 1 650 sont créés, dont 1 000 dans la gendarmerie. Encore convient-il de signaler l'ouverture de 750 emplois de gendarmes auxiliaires.

Il n'en demeure pas moins que la compression du titre III pose de graves problèmes de fonctionnement : stagnation de la condition militaire, comme d'ailleurs dans le reste de la fonction publique ; faiblesse des crédits consacrés au maintien en condition opérationnelle des forces ; situation matérielle anormale, sur le plan du confort minimum, d'un grand nombre d'unités ; grave problème des conditions d'entretien de la flotte : faute de crédits suffisants, l'entretien ne peut être assuré et justifie des décisions de désarmement qui dans un autre contexte ne s'imposeraient pas.

Quant au titre V, nous constatons une reconduction des crédits alloués l'an dernier. En fait, compte tenu d'une prise de gage de 700 millions de francs effectuée au profit du budget civil de la recherche, ces crédits sont en diminution. Il y a tout lieu de s'interroger sur leur correspondance réelle avec le projet de loi de programmation, car celui-ci prévoyait le recours à des fonds de concours, par l'instauration d'un système dérogatoire au droit budgétaire.

Par grandes masses, les crédits devraient donner lieu à la répartition suivante : 33,5 milliards de francs pour la recherche-développement, celle-ci étant en diminution constante - 2,5 milliards de francs environ - depuis 1989 ; 6,4 milliards de francs pour l'infrastructure et environ 60 milliards de francs pour les munitions, la fabrication des matériels et l'entretien programmé de ceux-ci.

Ainsi, moins de 30 p. 100 du budget de la défense sont consacrés à l'équipement, alors que le tiers des crédits du titre V et plus de 17 p. 100 du budget sont consacrés à la recherche-développement.

Sur ce point, en termes de pourcentage de crédits budgétaires, le coût de la recherche militaire française est de loin le plus élevé du monde, bien avant celui de la recherche américaine. Cependant est-il sérieux en ce domaine de raisonner en termes de pourcentage ? Ne convient-il pas d'apprécier l'effort de recherche en fonction des volumes qui y sont consacrés ?

Il est à noter que les crédits pour l'espace sont en progression spectaculaire - plus 26,6 p. 100 avec une dotation de 3,6 milliards de francs, alors que ceux qui sont destinés aux nucléaires sont en baisse avec une enveloppe totale pour le titre V de 14,8 milliards de francs.

Sur ce dernier point, je souhaiterais, monsieur le ministre, obtenir de votre part quelques réponses à ces questions précises.

Premièrement, pensez-vous qu'il ait été raisonnable de suspendre, pour des raisons de politiques intérieures évidentes, nos campagnes d'essais ?

Deuxièmement, les Etats-Unis et la Russie ont annoncé également la suspension de leurs essais nucléaires. Mais, ne nous trompons pas, s'ils le font, ce n'est pas pour suivre l'exemple français - sachons rester modestes - mais sans doute parce qu'ils estiment que le niveau technologique qu'ils ont atteint les met temporairement hors d'atteinte d'autres puissances nucléaires qui, du fait de l'arrêt de leurs essais, ne leur semblent plus en mesure d'accomplir les sauts technologiques nécessaires pour atteindre leur niveau de sophistication.

Troisièmement, la direction des applications militaires du Commissariat à l'énergie atomique étudiait la possibilité de mettre en œuvre des techniques de simulation numériques, à terme, de se substituer à l'expérimentation. Est-il raisonnable de risquer d'interrompre un tel programme ?

Quatrièmement, enfin, pourquoi dans ce contexte contraint, détourner, sous prétexte de la dualité de la recherche fondamentale, des crédits indispensables à la direction des applications militaires au profit du ministère de la recherche ? Il s'agit là d'un véritable hold-up !

M. le ministre de la défense. Je sors cinq minutes parce que ce monsieur m'agace !

M. Jean-Jacques Weber. Alors, il ne va plus y avoir de ministre ?

M. Michel Volsin. En conclusion, l'analyse de ce projet, notamment pour le titre V, fait ressortir le poids des structures du ministère de la défense, en particulier dans le secteur de l'armement où n'a cessé de se développer une logique de l'arsenal, privilégié trop souvent une course à la sophistication entre états-majors et industriels, aux dépens d'une gestion rigoureuse des dépenses de l'Etat.

M. Jean-Jacques Weber. Parlez toujours, il n'y a plus de ministre !

M. Michel Volsin. Je n'y peux rien !

M. Guy-Michel Chauveau. Il faut mettre des lunettes : il y a un secrétaire d'Etat.

M. le président. Chers collègues, le Gouvernement est toujours représenté en la personne de M. Mellick.

Poursuivez, monsieur Volsin.

M. Michel Volsin. Le mauvais rendement de la machine impose, à terme, non seulement une réorganisation et un allègement de la DGA, mais surtout une répartition équilibrée entre les programmes et les acquisitions « sur étagères » de matériels.

Au total, ce projet de budget apparaît comme un budget de restriction : déflation des personnels, restriction des moyens qui correspond à une situation d'attente de redéfinition totale de notre politique de défense.

Dans l'attente de cette redéfinition indispensable, le potentiel de notre défense ne cesse de souffrir et de s'étioler.

Il manque en outre à ce budget, une dimension européenne. Vous avez bien sûr évoqué l'UEO mais sans véritablement la situer dans le cadre d'une union européenne dynamique. Nous aurions aimé entendre la traduction d'objectifs clairs dans une perspective résolument européenne.

J'annonce, pour finir, et en m'excusant d'avoir « agacé » M. le ministre (*Sourires*), que le groupe de l'Union du centre ne votera pas les crédits de la défense. (*Applaudissements sur les bancs des groupes de l'Union du centre. Union pour la démocratie française et du Rassemblement pour la République.*)

M. Guy-Michel Chauveau. Quelle surprise !

M. le président. La parole est à M. Louis Pierna, pour le groupe communiste.

M. Louis Pierna. Monsieur le ministre, alors que nous engageons le débat sur le budget de la défense nationale pour 1993, la représentation nationale n'a pas encore débattu du projet de loi de programmation militaire couvrant les années 1992 à 1994.

Certes, vous venez de nous annoncer que cela ne saurait tarder. Mais il n'en reste pas moins que cette façon de procéder a bien peu à voir avec un fonctionnement normal de la démocratie. Comment pouvez-vous, monsieur le ministre, vous contenter de cette situation et vous féliciter du fait que « cette loi sera la seule à avoir été appliquée avant d'être votée » ?

M. Jean-Michel Boucheron (Ille-et-Vilaine), président de la commission. Ce n'est déjà pas mal !

M. le ministre de la défense. En tout cas, c'est la vérité !

M. Louis Pierna. Certes, mais ce n'est pas normal !

Cela dit, le volumineux rapport de notre collègue Boucheron donne les orientations de la politique gouvernementale pour les prochaines années. Une mutation, dit-on, au niveau des autorités françaises, qui ne sera accomplie que vers la fin du siècle.

Des principes directeurs pour l'évolution des armées et leurs moyens ont été retenus par le Gouvernement : adapter la dissuasion à la nouvelle situation stratégique ; améliorer les capacités de prévention, de prévision et de gestion des crises ; développer les capacités d'opérations interarmées en Europe, en tenant compte de l'expérience de la guerre du Golfe ; accroître les capacités de projection.

Les réponses que vous donnez à ces principes correspondent-elles aux besoins de notre pays, compte tenu de l'environnement international ?

Nous ne le pensons pas.

Nous avons déjà eu l'occasion de le dire, il n'est pas possible de rester figé dans la définition d'une politique de défense de la France après les changements qui se sont produits à l'Est, mais aussi après les mesures de désarmement prises au sommet de Reykjavik et qui viennent à nouveau de progresser à Washington.

Mais en même temps, nous sommes de ceux qui pensent que la défense nationale est nécessaire.

Pourtant, la programmation militaire n'est pas, contrairement à ce que l'on veut nous faire croire, « une mutation s'inscrivant dans un grand dessein de sécurité collective ».

Elle est au contraire, du surarmement, de l'intégration militaire dépassant l'affrontement Est-Ouest tout en contribuant au renforcement de la logique de blocs.

Nous aurions pu penser que les événements de l'Est, la disparition du pacte de Varsovie, les différents accords de désarmement bouleverseraient la donne. Or, si à l'Est tout s'est transformé, à l'Ouest rien ne bouge. Le Président de la République donne d'ailleurs le ton lorsqu'il souligne que : « La nécessité d'une défense commune de l'Europe s'impose avec plus de force depuis les événements de l'Est. »

Mais contre qui ? La question dans sa force d'évidence brûle les lèvres. Or vous n'y répondez pas ! Ou plutôt, vous y répondez mal !

Le Gouvernement français entend maintenir, en les adaptant, tous les grands programmes, en premier lieu celui du nucléaire.

Les dépenses d'équipements s'élèvent à plus de 102 milliards de francs, montant à peu près identique à celui de l'année 1992.

Le nucléaire continue d'y être privilégié avec 26 p. 100, même s'il est en légère diminution. On prévoit par exemple la mise en chantier du missile M5, alors qu'avec le M4 et le M45 la suffisance est plus qu'atteinte ! Mais quand donc vous arrêterez-vous ?

Autre élément inquiétant, les crédits pour la reprise des essais nucléaires sont inscrits dans le budget pour 1993.

Nous souhaitons, nous aussi, la destruction des missiles tactiques Hadès actuellement en stock et qui ne servent à rien. Pourtant ils ont coûté, si j'ai bonne mémoire, quelque dix-sept milliards de francs !

Par ailleurs, une campagne est orchestrée autour du désordre mondial, et à la menace soviétique on substitue celle de risques diffus.

On évoque aussi la « menace grandissante des peuples du Sud ». On nous dit : « Ce sont des dangers contre lesquels on ne saurait se prémunir que par la force et des moyens militaires adaptés. »

Or, réfléchissons, la véritable insécurité se trouve dans la prolifération des armements nucléaires, notamment dans la dissémination de ces derniers. La véritable insécurité se trouve aussi dans le développement de la misère, de l'injustice dans le monde mais aussi dans notre pays. Mais de cela on ne veut pas tenir compte !

Les Etats-Unis apparaissent, à la suite de l'éclatement de l'Union soviétique et de la disparition du Pacte de Varsovie, comme la superpuissance régentant le monde. Notre pays lui emboîte le pas ; vous vous orientez sans le dire vers l'armée de métier.

Votre plan Armées 2000, monsieur le ministre, est dans ce droit-fil. Vous réaffirmez votre attachement à la conscription, mais comment vous prendre au sérieux quand toutes les mesures décidées visent à vider l'armée de sa substance même : le contingent ?

Les députés communistes pensent qu'il est toujours nécessaire de maintenir une défense nationale reposant sur le peuple, c'est-à-dire sur la conscription.

Mais, bien sûr, il faut sortir des vieux schémas. Ainsi, nous pensons qu'un service militaire réduit à six mois, fortement articulé en amont sur une préparation militaire et en aval sur une véritable organisation des réserves, qui fourniraient des cadres - sous-officiers et officiers - plus nombreux, serait tout à fait viable.

Il y a maintenant plus de dix ans, nous avons déposé à l'Assemblée nationale une proposition de loi allant dans ce sens.

Certes, elle a besoin d'être actualisée, mais, fondamentalement, elle garde toute sa validité. Encore faudrait-il en discuter...

Ce n'est pas cela qui se prépare avec le plan Armées 2000 qui, sans véritable concertation avec les personnels et les élus locaux des régions concernées, vise à réduire des implantations.

Les suppressions concernent en priorité l'armée de terre qui de 280 000 doit passer à 225 000 hommes d'ici à 1997.

Mais, parallèlement à ces coupes franches surtout chez les appelés qui passeront de 173 500 en 1991 à 115 000 en 1997, votre projet de budget pour 1993 prévoit la création de 650 emplois d'engagés volontaires, pour reconnaître officiellement, « augmenter le taux de professionnalisation de l'armée de terre ». Cette volonté n'est pas sans lien avec l'objectif d'avoir une force d'intervention rapide, mise à la disposition de l'UEO et donc de l'OTAN.

Monsieur le ministre, le titre III s'élèvera en 1993 à un peu plus de 94 milliards de francs. La priorité budgétaire va donc à l'armement tant dans la loi de programmation que dans le titre V du projet de budget pour 1993.

Une fois de plus, la part réservée à l'élément humain est bien inférieure à celle qui est consacrée aux armements. Cela signifie que la condition militaire sera encore plus difficile.

Enfin, monsieur le ministre, la défense d'un pays ne repose pas seulement sur ses capacités militaires. Le développement ou la régression de son industrie, notamment dans les secteurs de pointe, la formation des hommes et des femmes de demain, la place de la recherche fondamentale sont, avec la cohésion sociale, des facteurs décisifs pour assurer son indépendance et sauvegarder sa souveraineté.

Comment concevoir une défense forte dans un pays où l'économie s'étiolle, quand la majeure partie de la population est en proie au doute et où tout concourt à affaiblir l'esprit de défense, y compris vers une fuite en avant supranationale ?

À côté du maintien des crédits du surarmement nucléaire, on remet en cause l'outil national de défense avec la suppression de 50 000 emplois directs en trois ans dans les établissements de la défense nationale et de 80 000 emplois indirects en raison, explique-t-on, de la baisse des dépenses militaires.

Pourtant, les dépenses d'équipement, vous le dites vous-même, sont reconduites de 1992 à 1994. Les suppressions d'emplois ne sont donc pas justifiées. Il faut chercher ailleurs ces suppressions.

Lorsque l'on sait que vous venez d'approuver la création d'une agence européenne d'armement imposée par le traité de Maastricht, on comprend mieux la situation.

En revanche, les crédits prévus pour le char Leclerc et l'avion Rafale, nécessaires à la défense nationale, ne correspondent pas à ce qui avait été prévu à l'origine.

De Bourges à Roanne, en passant par Tarbes, les personnels de l'ensemble des arsenaux et établissements du groupement industriel de l'armement terrestre - le GIAT - sont dans l'action pour s'opposer aux mesures de chômage partiel et aux suppressions d'emplois programmées.

Il faut rappeler que sur les 11 000 salariés de GIAT Industries, 5 000 sont touchés par des mesures de chômage partiel, alors qu'on leur avait promis un avenir radieux en 1989 lors du changement de statut, contre lequel seul le groupe communiste avait voté.

M. Jean-Pierre Philibert. Ce n'est pas vrai !

M. Louis Pierna. Si, c'est vrai ! Relisez le compte rendu de la séance !

M. François Hollande, rapporteur spécial. Et que se serait-il passé s'il n'y avait pas eu de changement de statut ?

M. Louis Pierna. Vous procédez à un véritable démantèlement de notre industrie d'armement, pourtant nécessaire à notre défense. Et puisque les statuts des personnels et des établissements concernés sont une gêne pour une Europe façon Maastricht, vous avez prévu de vous y attaquer.

Les personnels et leurs syndicats, en particulier la CGT, ont pu dire à juste titre qu'il s'agissait d'une véritable déclaration de guerre contre les 250 000 personnels civils, actifs et retraités du ministère de la défense et contre le corps des ingénieurs de l'armement.

D'ailleurs, jeudi dernier, les représentants de l'ensemble des syndicats - je dis bien l'ensemble - ont quitté une réunion qui se tenait en votre ministère et où on leur exposait que, sans concertation, vous annonceriez aujourd'hui à l'Assemblée nationale ce que seront le devenir de certains établissements ! On comprend la réaction des syndicalistes.

Mais ce n'est pas tout, le délégué général Sillard, souhaite la disparition de la D.G.A. afin de mettre en place une agence nationale de l'armement qui ne serait qu'une filiale de l'agence européenne d'armement. Il souhaite que la DCN devienne aussi une filiale. Or, comme il ne peut y avoir de filiale dans le cadre d'établissements à statut d'Etat, tout comme avec GIAT Industries, il faudra casser le statut de la DCN...

Les personnels en lutte ont tout notre soutien car ils ne défendent pas seulement leur emploi, mais l'absolue nécessité du maintien de ces établissements dont notre pays a besoin pour défendre sa souveraineté et son indépendance.

Ils agissent aussi pour qu'enfin soit mise en place une politique de diversification des productions. C'est possible, plus de 100 propositions ont été faites en ce sens, sans écho de la part du Gouvernement !

Votre projet de budget pour 1993 est la traduction d'une orientation contraire aux besoins du pays, contraire à la volonté grandissante de paix.

Le monde qu'il faut construire, que veut notre peuple, sa jeunesse, c'est celui du désarmement, à commencer par le nucléaire. « Zéro arme nucléaire d'ici à l'an 2000 » est plus que jamais d'actualité.

M. François Hollande, rapporteur spécial. Et des arsenaux chargés !

M. Louis Pierna. C'est un mot d'ordre fort qui va résonner de plus en plus et qu'il faudra bien que vous entendiez !

Les derniers accords de réduction des arsenaux stratégiques russes et américains sont positifs, mais il faut aller plus loin encore, car c'est la seule réponse sérieuse à l'inquiétante prolifération des armes nucléaires dans les républiques de la CEI. Ailleurs aussi.

La paix en Europe et dans le monde ne peut se bâtir que sur une sécurité collective, s'appuyant sur des coopérations et non des dominations.

Il est de plus en plus clair aujourd'hui qu'on ne pourra prévenir les conflits et établir une paix durable dans n'importe quel coin d'Europe ou du monde, si on ne répond pas aux exigences d'équité et de développement.

L'aggravation du chômage, de la misère, des inégalités ne peut qu'attirer les haines, la xénophobie, exacerber les tensions. On ne pourra y faire face qu'en s'attaquant aux logiques de domination.

Ainsi, ne vaudrait-il pas mieux, au lieu de mener cette course aux armements, que la France prenne des initiatives pour l'arrêt définitif des expériences nucléaires, afin d'aller vers l'interdiction du commerce des armes ? A ce sujet, le groupe communiste a déposé une proposition de loi contre le commerce des armes : elle reste plus que jamais d'actualité.

M. François Hollande, rapporteur spécial. Mais alors le GIAT est sauvé !

M. Louis Pierna. Nos propositions pour reconverter des productions militaires en productions civiles sont, elles aussi, essentielles. Connaissez-vous le projet PISTE élaboré par l'établissement de Bourges, dont il a été longuement question samedi dernier aux rencontres de Fontenay ?

M. Alain Calmat. On aimerait bien savoir ce qu'il contient !

M. Louis Pierna. Si la France s'engageait dans cette voie cela ne pourrait que grandir son autorité en Europe et dans le monde.

En effet, pourquoi continuer à mobiliser une grande partie des acquis de la science et des moyens matériels pour créer, perfectionner et multiplier des armements d'une puissance telle que la question de la survie de l'humanité peut être posée ?

Comment accepter que l'on dépense chaque année dans le monde plus de mille milliards de dollars pour les armes quand on sait qu'il suffirait de deux cents milliards - le cinquième de cette somme - pour abolir la faim sur la terre et en finir avec le sous-développement et ses effets d'ici l'an 2000 ?

C'est de tout cela que nous pourrions discuter s'il y avait un véritable débat. Ce n'est pas le cas ; vous ne le permettez pas. Encore une fois, vous imposez, morceau par morceau, une loi de programmation militaire dépassée, sclérosée.

Pour ces raisons, le groupe communiste ne votera pas le budget 1993 de la défense nationale. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de la défense.

M. Pierre Joxe, ministre de la défense. Avant d'en venir aux questions, je vais répondre très rapidement aux orateurs qui viennent de s'exprimer au nom de leur groupe.

Monsieur Pierna, si votre proposition de loi interdisant le commerce des armes était mise en discussion à l'Assemblée - relèverait-elle, d'ailleurs de ma compétence ou de celle du ministre du commerce extérieur... -

M. François Hollande, rapporteur spécial. De celui qui est chargé de l'emploi en tout cas !

M. le ministre de la défense. ... je puis vous dire, monsieur Pierna, que je viendrais au banc du Gouvernement et que je vous écouterai avec intérêt.

S'il y a danger de surarmement dans le monde, il ne vient pas de la France.

M. Louis Pierna. Troisième exportateur d'armes dans le monde !

M. le ministre de la défense. S'il y a un danger de prolifération nucléaire dans le monde, il ne vient pas de la France. Nous savons très bien où sont les dizaines de milliers de têtes nucléaires qui nous inquiètent. Pas en France.

M. Louis Pierna. C'est vrai.

M. le ministre de la défense. Nous savons très bien qui vend des sous-marins à l'Iran en ce moment. Ce n'est pas la France.

M. Louis Pierna. C'est vrai !

M. le ministre de la défense. En revanche, déclarer tout de go que des industries de pointe françaises, dont certaines branches sont tournées vers l'armement, ou des entreprises spécialisées dans les matériels d'armement, devraient se voir interdire, par une initiative de votre assemblée - qui en a le pouvoir ! - d'exporter vers certains pays, avec lesquels nous avons des accords politiques, militaires,...

M. Louis Pierna. Il faut lire votre loi, monsieur le ministre !

M. le ministre de la défense. ... cela risque de ne pas être très apprécié partout en France.

M. Alain Calmat. A Bourges, en particulier !

M. Guy-Michel Chauveau. Et à Tarbes !

M. le ministre de la défense. Vous me dites que j'interdis le débat ? Au contraire, monsieur Pierna, je m'évertue à l'ouvrir, à le rouvrir. Il est frappant, dans ces débats - ce n'est pas le premier, pas le deuxième, pas le troisième, pas le quatrième : c'est maintenant le septième - d'entendre souvent répéter : « On nous interdit le débat. »

Mais un débat est fait de critiques - et j'essaie d'y répondre - mais aussi de contrepropositions. Quelles sont vos contrepropositions ?

Vous dites que je m'achemine, sans le dire, vers l'armée de métier. Moi ?

M. François Fillon. Si seulement c'était vrai !

M. Guy-Michel Chauveau. Applaudissez, monsieur Fillon !

M. le ministre de la défense. C'est se voiler la face ! (*Sourires.*)

Je ne fais rien sans le dire, monsieur Pierna. Vous n'avez pas été injurieux, comme M. Voisin - il l'a été carrément - (*Exclamations sur les bancs du Rassemblement pour la République*), mais vous dites des choses qui ne me paraissent pas justes (*Exclamations sur les bancs du groupe communiste*), et je vous réponds.

M. Michel Voisin. Je n'ai été injurieux à l'égard de personne, monsieur le ministre !

M. le ministre de la défense. Monsieur Voisin, je vous ai jugé injurieux. Et, quand on m'injurie, je réagis, vous ne me ferez pas changer d'avis à mon âge !

D'ailleurs, pour le moment, je m'occupe de M. Pierna, votre tour va venir ! (*Sourires.*)

Monsieur Pierna, vous n'avez été pas injurieux mais vous avez dit quelque chose que je crois injuste. Croyez-vous vraiment que je m'achemine sans le dire vers l'armée de métier ? Non. En revanche, puisque vous préconisez un service militaire à six mois, pourquoi ne l'avez-vous pas proposé pendant le débat sur le service national ?

M. Louis Pierna. Cela fait dix ans qu'on le propose !

M. le ministre de la défense. Il y a vingt ans que je suis parlementaire ou membre du Gouvernement et j'ai pris l'habitude de considérer que ce qui compte au Parlement c'est ce que l'on exprime dans une forme signifiante, c'est-à-dire dans un amendement.

M. Louis Pierna. On l'a fait.

M. le ministre de la défense. Si vous l'aviez fait, on aurait eu le débat ; en fait, on l'a eu, ce débat, parce que d'autres l'ont proposé...

M. Louis Pierna. Nous avons même déposé une proposition de loi, monsieur le ministre.

M. le ministre de la défense. Je ne parle pas de proposition de loi.

Y a-t-il eu un débat législatif sur le service national, oui ou non ? Oui. Le débat a-t-il été ouvert ? Oui. A-t-il été clos ? Oui, par un vote.

M. Arthur Paecht. Non, il n'y a pas eu vote. (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le ministre de la défense. Ceux qui alors n'ont pas proposé - et il y en a ici - la suppression du service militaire peuvent toujours bavarder dans les couloirs de l'Assemblée... Tant qu'ils n'ont pas déposé d'amendement, c'est la preuve qu'ils n'en veulent pas ? (*Protestations sur les bancs du Rassemblement pour la République.*)

M. François Fillon. Vous vous moquez du monde !

M. le ministre de la défense. Ceux qui n'ont pas proposé les mesures dont ils nous parlent maintenant, c'est qu'ils n'en voulaient pas.

M. Louis Pierna. En tout cas, je n'étais pas injurieux.

M. le ministre de la défense. Mais je ne considère pas que vous m'avez injurié, monsieur Pierna ! Sinon, je vous l'aurais dit !

Attitude vers le surarmement, comme vous dites ? Non. Nous n'allons pas vers le surarmement.

M. Louis Pierna. Si !

M. le ministre de la défense. Nous n'allons pas non plus vers le désarmement.

M. Jean-Claude Lefort. Et voilà !

M. le ministre de la défense. Nous souhaitons agir en faveur de la paix dans le monde, action qui peut conduire au désarmement.

La France est un des pays qui, par son prestige international, son poids, sa puissance, y compris ses capacités militaires, peut peser en faveur du désarmement. D'ailleurs, vous dites, monsieur Pierna, des choses contradictoires. Ce budget n'est ni un budget de surarmement ni un budget de désarmement ; c'est un budget de maîtrise des dépenses d'équipements, qui sont, en effet, stabilisées.

C'est un budget qui croît - contrairement à ce que vous semblez dire - un certain nombre de mesures en faveur des personnels.

Pour l'armée de terre, la déflation des personnels est engagée de façon forte, comme en Angleterre, qui a une armée de métier, comme en Allemagne, où il y a le service militaire, comme aux Etats-Unis, où il y a une armée de métier.

En France, comme dans tous les pays démocratiques, il s'agit non pas de récolter de façon anticipée les dividendes de la paix - je n'ai jamais employé cette formule - mais de tenir compte d'une évolution qui permet, et sans doute impose, de stabiliser et même de réduire progressivement des dépenses militaires sans mettre en danger de façon trop bouleversante ni des industries entières ni des entreprises en particulier, ni nos capacités d'intervention.

Voilà ma réponse, monsieur Pierna ; j'aurai sans doute l'occasion de répondre encore à des questions que poseront des députés de votre groupe.

Ma réponse à M. Chauveau sera plus brève. Si nous nous comprenons, c'est non seulement parce que nous avons beaucoup d'idées en commun, mais aussi parce que nous avons, au cours des nombreuses années passées sur ces bancs, pu mesurer l'extrême difficulté de gérer des programmes militaires qui s'étendent parfois sur des dizaines d'années. Par exemple, entre le moment où un modèle d'avion est envisagé et le moment où les derniers avions produits sur ce modèle seront retirés du service, il peut s'écouler trente ans ou plus.

M. Pierre-André Wiltzar. C'est le cas de Crusader !

M. le ministre de la défense. Entre le concept, les études, le développement, la fabrication et le jour où le dernier avion de ce modèle qui a été lui-même modifié, complété, transformé, est retiré, il peut s'écouler une trentaine d'années.

C'est ce qui explique l'extrême difficulté de la gestion de ces matériels et les grandes responsabilités que l'on doit prendre en matière d'équipement lorsqu'il s'agit de ralentir de façon modérée et maîtrisée un programme d'équipement, comme nous le faisons en France. Evidemment, tout cela impose des choix ; nous les avons faits en tenant compte de la recherche d'une cohésion par rapport à des objectifs que j'ai énumérés ce matin, en fonction d'un contexte international que vous connaissiez.

Je répondrai maintenant à M. Fillon. Ce qui me surprend dans les débats que nous avons, monsieur Fillon - et ils sont fréquents - c'est que vous dites souvent des choses justes (*Sourires*) : quand vous décrivez ce que je fais ! Rationaliser ?

C'est ce que je fais ! Supprimer des programmes ? Vous n'avez pas critiqué la suppression du programme Hadès ; c'est fait !

M. François Fillon. C'est la date à laquelle elle a été faite que je critique !

M. le ministre de la défense. L'AMX 30 B2 ? C'est fait !

M. Jacques Baumel. Un peu tard !

M. François Hollande, rapporteur spécial. Vous l'avez voté !

M. le ministre de la défense. Le septième et le huitième SNA ? La limitation des programmes de Mirage ? Le BAMO ? Les VBL ? C'est fait !

Monsieur Fillon, si vous pensez qu'un des programmes que vous avez évoqués, par allusion souvent, doit être supprimé, que ne déposez-vous un amendement ! Mesdames, messieurs les députés, je ferai toujours appel à ce critère simple.

En matière de défense, nous avons des responsabilités d'abord vis-à-vis des militaires, qui ont besoin de sentir un certain soutien, ensuite, vis-à-vis des contribuables, qui consacrent environ 200 milliards aux dépenses militaires. Ici, au Parlement, parlons d'une façon qui ait un sens : si quelqu'un veut supprimer, par exemple, le programme Rafale, comme certains d'entre vous l'ont dit, ...

M. François Fillon. Personne n'a dit cela !

M. le ministre de la défense. J'ai toutes les citations devant moi !

Si quelqu'un veut supprimer quelque chose qui est peut-être la cheville ouvrière d'une partie importante de l'aéronautique française et donc européenne face à une concurrence américaine exacerbée, ce n'est pas dans les journaux qu'il faut le dire, c'est ici, pendant le débat budgétaire. C'est là que cela compte !

Tout ce qu'on dit, écrit ou publie ailleurs est intéressant, mais aujourd'hui, 9 novembre 1992, discussion du budget de la défense, c'est le moment ! Quand on veut proposer des modifications, cela s'appelle un amendement !

M. François Fillon. La dernière proposition de l'opposition votée ici doit remonter à vingt-cinq ans !

M. Jacques Baumel. Oui, ça, pour le sort qui est fait aux amendements !

M. le ministre de la défense. Un amendement peut être écarté, soit. En tout cas, ce que l'on dit dans les couloirs, ce que l'on écrit dans la presse, si ce n'est pas traduit dans un amendement, n'a rien de signifiant.

M. François Fillon. C'est la négation des débats parlementaires ! Vous êtes agaçant !

M. le ministre de la défense. Que voulez-vous, c'est ma conception de la vie parlementaire ! Mais c'est bien à cela que sert le débat budgétaire.

Les choix de la modernisation, je les ai faits. J'ai choisi, non pas tout seul, mais après des discussions non seulement au sein du Gouvernement, mais au cours de réunions dans différentes enceintes, en particulier au sein de la commission de la défense, commission que j'essaie d'informer au maximum.

Il y a des programmes que je n'ai pas écartés. Mais si quelqu'un souhaite qu'on supprime un de ceux que j'ai conservés, qu'il le dise ! Mieux, qu'il l'écrive ! Il est loisible à chacun d'entre vous, ici présent et même absent, de déposer un tel amendement.

En ce qui concerne les orientations, à l'exception d'un débat ancien avec M. Fillon dont je ne partage pas le point de vue, un point de vue qui est peut-être plus le sien propre, que celui de son parti - il en a le droit...

M. François Fillon. Non, pas du tout, monsieur le ministre, c'est le point de vue du groupe auquel j'appartiens !

N'essayez pas de faire croire le contraire !

M. le ministre de la défense. Si c'est celui du groupe, je répondrai qu'il ne faut pas s'orienter vers une mise en cause du service national.

J'en viens à M. Paecht.

Monsieur Paecht, vous ne m'avez pas éclairé sur vos choix.

Vous faites une utilisation un peu abusive de déclarations que vous prêtez à certains officiers généraux, prononcées dans des réunions qui n'étaient pas publiques. Je ne crois pas que ce soit de très bonne méthode et je suis sûr que vous comprendrez que je ne puisse pas approuver cela.

Pour ma part, j'ai toujours accepté et même demandé que tous les chefs d'état-major aillent devant la commission de la défense. Non seulement les chefs d'état-major mais, lorsqu'on me l'a demandé et ce qui ne s'était jamais fait auparavant,...

M. François Fillon. Si !

M. le ministre de la défense. ... tous les officiers généraux, tous les officiers supérieurs, les officiers subalternes et même des sous-officiers.

Pourquoi ? Parce que je considère que dans un pays démocratique comme la France, où il existe une longue tradition de confiance entre l'armée et la nation, il n'y a aucun inconvénient - il n'y a même que des avantages - à ce que des chefs militaires des rangs les plus élevés, mais aussi ceux de rang modeste, aillent informer et éclairer les représentants du peuple.

M. Guy-Michel Chauveau. Très bien !

M. le ministre de la défense. Mais la même règle qui me conduit à adopter cette attitude devrait normalement conduire tout parlementaire à considérer que les militaires ont comme tous les fonctionnaires publics - à cet égard, un chef d'état-major n'est pas dans une situation différente de celle d'un directeur d'administration centrale - une obligation de réserve qui leur interdit de s'exprimer en public et cette obligation ne doit pas être violée indirectement, incidemment par un parlementaire assistant à une réunion de commission.

Plusieurs députés du groupe socialiste. Eh oui !

M. le ministre de la défense. Ce qui me rassure c'est que, heureusement, les propos que vous prétendez rapporter n'ont pas été tenus. (*Protestations sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française et du Rassemblement pour la République.*)

M. Daniel Colin. Hallucination collective !

M. le ministre de la défense. J'étais bien sûr que cela ne vous ferait pas plaisir !

M. Jacques Baumel. Nous avons des oreilles !

M. le ministre de la défense. Oh, monsieur Baumel, je le sais bien. Il fut même un temps où, ministre, on vous appelait « l'oreille du Gouvernement » ! (*Rires.*)

M. Jacques Baumel. Image audacieuse !

M. le ministre de la défense. Vieille image ! La plupart de ceux qui sont ici n'étaient pas nés, mais je me rappelle très bien quel était votre rôle à l'époque !

Moi aussi j'ai des oreilles, et chacun d'entre vous a pu entendre un officier général, le chef d'état-major des armées, sur un poste de radio ce matin, dire une chose qui est le bon sens même. C'était à propos des responsables militaires, mais c'est vrai de tous les grands responsables d'un secteur public.

M. Arthur Paecht. Si j'ai bien compris, vous me traitez de menteur ?

M. le ministre de la défense. Vous avez mal compris ! (*Sourires sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Arthur Paecht. Si je n'ai pas menti, c'est qu'il a bien dit ce que j'ai rapporté !

M. le ministre de la défense. Si j'avais voulu vous traiter de menteur, je ne me serais pas gêné ! (*Exclamations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.*)

M. Arthur Paecht. Et vous m'auriez agacé !

M. le ministre de la défense. Si je vous avais vraiment agacé, vous auriez fait comme moi tout à l'heure avec votre collègue Voisin, vous seriez sorti et vous auriez bien fait !

(*Sourires sur les bancs du groupe socialiste. - Vives exclamations sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française et du Rassemblement pour la République.*)

C'est vrai ce que disait ce matin, sur une radio, l'amiral Lanxade. Tout chef de service, tout directeur - et pourquoi pas tout chef d'état-major - peut s'exprimer en France, comme ailleurs. Je ne suis pas gêné qu'il y ait des débats au Parlement. Je vois, par exemple, les débats du Congrès américain : il est normal que les chefs militaires expriment ce qu'ils espèrent, ce qu'ils veulent, ce qu'ils souhaitent. Ils expriment quoi ? Ce que souhaitent leurs subordonnés. Et tous les jeunes officiers de l'armée de l'air voudraient avoir le plus vite possible les meilleurs avions possibles !

M. Daniel Colin. Ce ne sont pas les jeunes !

M. Arthur Paecht. Ils n'ont pas révélé de secret !

M. le ministre de la défense. Monsieur le président, je n'ai jamais refusé qu'on m'interrompe mais vous pourriez peut-être veiller à ce qu'on évite de glapir !

M. le président. Tout à fait !

M. Arthur Paecht. Nous avons eu dix minutes et le ministre a deux heures !

M. François Hollande, rapporteur spécial. C'est ça être dans l'opposition !

M. le président. Chers collègues, je vous ai tous laissés outrepasser votre temps de parole, et c'était normal étant donné que le ministre avait parlé très longuement ce matin !

Ecoutez donc le ministre pour l'instant, je vous prie !

M. François Fillon. On ne peut pas accepter qu'un ministre dise que les parlementaires glapissent dans l'hémicycle !

M. le ministre de la défense. Si vous voulez réformer la Constitution pour retirer au Gouvernement le seul privilège qu'il ait vraiment, le temps de parole...

M. François Fillon. On n'a pas le droit d'insulter les parlementaires ! (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le ministre de la défense. Je n'insulte pas les parlementaires ! Je n'ai aucune raison de le faire. Si j'en avais une, je ne me gênerais pas ! Mais je n'aime pas qu'on m'injurie !

M. François Fillon. C'est non seulement agaçant mais indigne d'un ministre de la défense de la République ! Et moi je m'en vais !

M. le ministre de la défense. Monsieur Paecht, en vérité, dans votre discours, qui est critique, il n'y avait pas de contreproposition. Pourquoi ? Je ne ferai pas écho à des conversations privées que nous pouvons avoir dans certaines réunions quand nous nous rencontrons. Je souhaite que les réunions de la commission de la défense soient dorénavant publiques. Pourquoi ?

M. Pierre-André Wiltzer. Il ne s'y passe rien d'important !

M. le ministre de la défense. Il ne tient qu'à vous !

Je constate que, dans les conversations devant la commission de la défense, le ton, l'échange des arguments sont très différents. Pourquoi ? Parce que, entre ceux qui savent le poids des choix à accomplir et l'importance des évaluations, le ton est moins critique et les contre-propositions peuvent être prises en considération.

Monsieur Paecht, vous avez parlé de mystère et de mystification. Aujourd'hui, c'est plutôt vous qui auriez cet apanage puisque vous ne faites aucune contre-proposition alors que c'est votre droit !

M. Arthur Paecht. Non ! Aujourd'hui, nous voulions critiquer le Gouvernement puisque nous n'adopterons pas le budget !

Lorsque nous discuterons des projets de programmation, nous présenterons des contre-propositions ! Et quand nous serons au Gouvernement, nous exposerons notre action. Il ne faut pas inverser les rôles !

M. le ministre de la défense. Je comprends donc que nous aurons bientôt les contre-propositions de M. Paecht. Alors, rendez-vous dans quelques jours !

Enfin, monsieur Voisin (« Ah ! » sur divers bancs), il ne suffit pas de se référer à Spinoza ! Si vraiment vous croyez que je peux entendre les propos que vous avez tenus sans me sentir insulté, vous vous trompez.

Je suis chargé du ministère de la défense. Dire que je tiens des « raisonnements spécieux », parler de « mises en scène habiles » et de « hold-up », c'est insultant et cela me déplaît souverainement.

Je gère en France, comme mon collègue britannique en Grande-Bretagne et mes collègues dans d'autres pays démocratiques, une diminution des crédits de la défense. Cela n'est jamais arrivé en France depuis une trentaine d'années. Il faut que ce soit moi qui commence. Je le fais en réfléchissant et en m'entourant de tous les avis sur les choix les meilleurs, ou les moins dangereux, ou les moins critiquables.

Certes, comme tous les pays démocratiques, la France est engagée dans une réduction de son budget de la défense. Ce budget, on pouvait souhaiter l'augmenter mais ce n'est pas ce qui est proposé, dans aucun des pays de l'Alliance atlantique. C'est le contraire qui est pratiqué dans tous les pays de l'Alliance atlantique, sans aucune exception.

Si la France fait exception par rapport à ses quinze alliés, c'est parce que la réduction y est plus lente et plus régulière, alors qu'elle avait connu - les statistiques sont publiques - de véritables chutes dans le passé.

Alors, parlons de cela ! Les Etats-Unis ferment vingt bases aériennes ; le Canada a retiré toutes ses forces d'Europe ; la Grande-Bretagne supprime vingt-cinq régiments ; en Allemagne, la réunification rend toute comparaison difficile ; en Espagne, le secrétaire d'Etat à la défense a démissionné tant les coupes opérées dans son budget étaient brutales et fortes ; je ne parle pas de l'Italie !

Alors que dans tous ces pays de l'Alliance atlantique tous ceux qui s'intéressent à la défense peuvent observer le même phénomène, la France fait exception ! Pourquoi ? Parce qu'elle est engagée dans des programmes très importants qu'elle ne peut pas interrompre du jour au lendemain. Et, j'aurais dû commencer par dire : parce qu'elle a tenu et tient encore à conserver ses capacités de dissuasion, ce qui suppose que, même si elle les réduit, elle conserve suffisamment de crédits pour la force de dissuasion qui en consomme beaucoup.

Voilà de quoi on peut parler !

Les propos injurieux de M. Voisin ne m'atteignent pas politiquement parce que je sais que ce que je fais et ce que je propose n'est pas sérieusement critiqué. Mais personnellement, ils me font bouillir. C'est pour éviter un jet de vapeur inutile que je suis sorti prendre l'air. (*Sourires.*) Quand je suis rentré, on ne m'a pas signalé que M. Voisin ait dit des choses tellement définitives. Mais, naturellement, comme il va poser des questions tout à l'heure, je lui répondrai.

Pour conclure, je dirai que s'il y a, certes, quelque paradoxe à discuter de la loi de programmation - je ne peux pas le cacher - après le budget, il est bon de se souvenir que, dans la plupart des pays comparables au nôtre, il n'y a pas de loi de programmation du tout, donc pas de cadre de référence. Le Congrès américain va peut-être voir disparaître le GPALS, après avoir vu disparaître l'IDS sans jamais avoir eu de discussion programmatique. Ni en Allemagne, ni en Grande-Bretagne, il n'y a non plus de loi de programmation. M. Fillon a bien retracé tout à l'heure l'histoire de nos lois de programmation.

Aujourd'hui, nous sommes, en matière d'équipement - puisque c'est d'équipement qu'il s'agit - dans une période de transition. Des choix s'ouvriront devant nous. Nous avons à assumer les conséquences, je ne dis pas d'erreurs commises il y a cinq, huit ou dix ans, car il y a dix ans, huit ans, et même seulement cinq ans, la situation géostratégique n'avait pas encore connu la métamorphose qui l'a si profondément transformée. Il est normal que nous ayons à gérer cela.

Et nous le gérons en tenant compte de nos objectifs en matière de défense mais aussi de considérations industrielles et sociales et, par dessus tout, en fonction de la capacité que nous devons avoir, dans le cadre européen, de jouer notre rôle, de tenir notre place qui est grande et qui le demeurera à condition, naturellement, que les grands axes qui ont été fixés soient réalisés. Encore une fois, vous verrez que les décisions qui ont été prises préservent les capacités françaises.

Je terminerai en évoquant le programme Rafale. Il n'y a pas deux avions : l'EFA et le Rafale. L'EFA n'est pas un avion, c'est un projet, un programme. Ce n'est plus un programme quadripartite puisque les Allemands n'en veulent plus et qu'à propos des autres partenaires, on s'interroge. Le Rafale n'est pas un programme abstrait, c'est un avion qui a été expérimenté, y compris dans la version marine qui a accompli les essais destinés à le préparer à atterrir et à décoller du porte-avions nucléaire.

Ce programme-là, qui est mené à bien, qui en est au stade des essais et dont les livraisons sont déjà programmées, pour quoi irait-on le compromettre alors que, il y a plusieurs années, il n'a pas été possible, malheureusement, de passer un accord avec les Allemands et les Britanniques qui voulaient un avion plus léger. Maintenant, je le dis à mon collègue allemand : vous voulez un avion plus léger et moins cher que l'EFA ? Eh bien ! il existe, c'est le Rafale.

Je n'exclus pas qu'il y ait une coopération industrielle, un jour. Mais ne lâchons pas la proie pour l'ombre !

M. Guy-Michel Chauveau. Très bien !

M. le ministre de la défense. Quelque chose existe qui est ce programme nécessaire à nos forces. Par ailleurs, la possibilité d'une coopération internationale reste hypothétique.

Il y a plusieurs années, dans un contexte géopolitique différent, pour des raisons qui n'étaient pas sans valeur, les Britanniques comme les Allemands ont souhaité un avion plus lourd. Il était aussi plus cher. Maintenant, ils se tournent vers nous avec intérêt. Je le sais, moi qui ai emmené M. Rùhe, ministre allemand de la défense, au centre d'essais en vol de Brétigny. Il a vu que le Rafale était un avion et il a compris qu'il était prêt à être mis en œuvre dans les forces françaises.

Mais on ne va pas suspendre le programme au stade où il en est, pour ouvrir la négociation comme il y a sept ans ! Car elle échouerait probablement comme elle a échoué à l'époque. Que ce passerait-il alors ? En Europe, ce ne serait ni le Rafale ni l'EFA qui équiperaient les forces aériennes, ce seraient des avions américains ! Je ne pense pas qu'il soit souhaitable que l'Europe en général, la France en particulier, soient contraintes d'acheter ces matériels et ne puisse compter sur la coopération européenne à laquelle je m'emploie. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. Monsieur Voisin, vous m'avez demandé la parole. Si c'est pour un fait personnel, je ne puis vous l'accorder avant la fin de la séance.

Pouvez-vous vous borner à quelques mots d'observation ?

M. Michel Voisin. Oui, j'ai été surpris de la réaction du ministre.

Je n'ai fait qu'analyser les chiffres qui figurent dans les documents budgétaires et que reprendre les auditions auxquelles j'ai assisté au sein de la commission de la défense.

Vous me reprochez les termes injurieux que j'aurais tenus à votre égard, monsieur le ministre ? Pour ma part, je ne pense pas avoir dit quoi que ce soit d'injurieux.

M. le président. Mes chers collègues, nous en arrivons aux questions.

Je vous rappelle que les orateurs de chaque groupe seront appelés par période de quinze minutes. Il va de soi que, plus les questions et les réponses seront longues, moins il y aura d'orateurs à s'exprimer à chaque fois.

J'ajoute que les questions sont très nombreuses.

Nous commençons par le groupe UDF.

La parole est à M. Jean Brocard.

M. Jean Brocard. Ma question, que je pose également au nom de M. Branger, de M. Philibert et de beaucoup d'autres de mes collègues, porte sur l'application de l'article 50 de l'arrêté du 17 juillet 1992 et sur la circulaire UNEDIC 92-14 du 7 août 1992. Notre rapporteur, M. Gatel, en a parlé ce matin et sans doute en reparlera-t-il.

En effet, ces textes récents pénalisent gravement les retraités militaires, tout particulièrement les sous-officiers, qui, après avoir exercé un emploi, se trouvent au chômage. Si le droit au chômage leur est ouvert, en revanche, en application des textes précités, leur allocation chômage se trouve diminuée. Concrètement, un salaire de 6 000 francs ouvre pour un chômeur le droit à une allocation de 4 000 francs. La réduction de 75 p. 100 sur le salaire de base conduit à léser le retraité militaire de 4 750 francs, c'est-à-dire d'un

montant supérieur à celui de l'allocation de chômage. Le sous-officier concerné ne touche, en fait, que le franc symbolique. Voilà un bel exemple d'enrichissement sans cause !

Le premier remède à cette injustice sociale consisterait à abolir ces mesures discriminatoires. A défaut d'abolition, il faudrait instituer un seuil d'âge, par exemple cinquante-cinq ans, ou un seuil de revenu, par exemple deux fois le SMIC. Vous faites bien, monsieur le ministre, d'encourager les carrières courtes. Mais faites que les jeunes sous-officiers retraités, ceux qui, par exemple, après quinze ans de services, âgés de trente-cinq ans, ont rejoint ce qu'on appelle la société civile et se trouvent au chômage, soient traités à égalité avec leurs « collègues » civils.

Je vous rappelle, d'ailleurs, qu'à l'époque, le Conseil économique et social s'était prononcé contre ces mesures.

Ma question est simple, monsieur le ministre : qu'allez-vous faire pour éviter une telle iniquité sociale ? (« Très bien ! » sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française, du Rassemblement pour la République et de l'Union du centre et sur quelques bancs du groupe socialiste.)

M. Jean-Pierre Philibert. Le ministre serait-il si « agacé » d'entendre parler des sous-officiers qu'il est encore sorti ?

Plusieurs députés du groupe Union pour la démocratie française. Il est regrettable que le ministre soit parti !

M. le président. Messieurs, je vous en prie, le Gouvernement est représenté par le secrétaire d'Etat à la défense, qui va répondre à M. Brocard !

La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. Jacques Mollick, secrétaire d'Etat à la défense. Monsieur Brocard, vous savez fort bien pour m'avoir interrogé avant la séance que je suis ce dossier dans le cadre de la délégation que Pierre Joxe m'a confiée, n'en déplaise à M. Philibert !

En conséquence, je vous rappelle qu'il s'agit d'une décision de l'UNEDIC prise au cours de la commission paritaire du 17 avril dernier et non pas d'une décision du Gouvernement. Les arguments que vous avez employés sont fondés. Les militaires, dont nous souhaitons qu'ils exercent une carrière courte, ont besoin, compte tenu, d'une part, du montant modeste de leur pension et, d'autre part, de leurs charges familiales, d'en mener une seconde.

La pension n'est donc pas, contrairement à ce que semble dire l'UNEDIC, une sorte d'assurance vieillesse, mais plus exactement une indemnité pour carrière courte qui ne saurait être assimilée à un avantage vieillesse. C'est pourquoi le ministre de la défense, Pierre Joxe, a saisi Mme Aubry, ministre du travail, pour qu'elle engage des discussions avec l'UNEDIC afin que la décision soit rapportée.

Une lettre a été adressée le 21 octobre à Mme Aubry lui demandant de faire rapporter la décision ou tout au moins d'en atténuer considérablement les inconvénients, en tenant compte - pourquoi pas ? - de vos propositions.

En tout cas, nous partageons entièrement l'inquiétude de ces militaires et nous nous battons pour qu'ils obtiennent justice. (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)

M. le président. La parole est à M. Charles Ehrmann.

M. Charles Ehrmann. Monsieur le ministre, je désire vous interroger sur l'évolution du service militaire.

J'appartiens à une génération d'hommes de l'Est, mineurs dans les mines de fer, pour lesquels faire son service militaire était un honneur. J'ai connu dans les chars d'assaut, où j'ai servi, des nobles toujours prêts à payer l'impôt du sang.

Aussi suis-je triste d'apprendre que chaque année 25,5 p. 100, c'est-à-dire 120 000 sur 437 000 appelés, sont soit exemptés, soit dispensés, soit double nationaux. Parmi ces 25,5 p. 100, beaucoup sont des diplômés. On cite même une grande école dans laquelle cinq jeunes seulement sur 200 iront dans une unité combattante.

M. Jean Gatal. Il n'a qu'à instaurer une armée de métier !

M. Charles Ehrmann. Plus grave encore, à côté de ce pourcentage qui est tiré de vos chiffres, j'ai trouvé dans des études de qualité la fourchette de 32 à 38 p. 100 de jeunes qui ne feraient pas leur service militaire.

Sur 322 000 soldats, 55 000 ont des activités de services, 20 000 font un service civil - VAT, coopérants, VSNE, police, pompiers, services informatiques, justice, ville, ANPE.

J'ai le sentiment qu'à cet égard il n'y a ni plan ni vision d'ensemble, mais qu'on agit en fonction des priorités du moment, des priorités du Gouvernement - très valables, je le reconnais.

Etant donné que le service civil va se développer de plus en plus, je voudrais vous poser trois questions.

Premièrement - mais il faudrait que vous soyez prophète pour me répondre -, les filles seront-elles appelées un jour à servir dans le service civil, comme c'est le cas dans certains pays ?

Deuxièmement, les appelés les plus modestes et de faible niveau d'études ne restent-ils pas les plus nombreux à accomplir leurs obligations militaires ? Ou, pour s'exprimer autrement, l'aristocratie sociale ne se dérobe-t-elle pas de plus en plus au devoir républicain ?

Troisièmement, et je sais que vous n'êtes pas d'accord, cette évolution du service militaire n'implique-t-elle pas, à terme, un glissement vers l'armée de métier, rendu encore plus nécessaire par un matériel de plus en plus sophistiqué ?

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. le secrétaire d'Etat à la défense. Monsieur Ehrmann, au mois d'octobre de l'année dernière, Pierre Joxe a défendu devant le Parlement un projet de loi tendant à réduire la durée du service militaire. Au cours de la discussion, il a été proposé mais non par voie d'amendement, de supprimer le service militaire. M. le ministre de la défense a réaffirmé dans chacune des deux assemblées sa volonté de maintenir le service national ainsi que ses diverses formes civiles.

Dans l'architecture de notre système de défense, le service militaire a toute sa place. De jeunes appelés servent volontairement en Yougoslavie et au Cambodge ; nous les avons rencontrés, leur enthousiasme est grand.

Les formes civiles du service national correspondent aux besoins, aux aspirations d'un certain nombre de jeunes, mais elles sont très limitées, la gendarmerie mise à part, bien entendu, puisqu'elle fait partie de la défense.

Deux mille jeunes appelés ont été mis à la disposition du service de la ville, et nous en avons bien besoin. Certains dépendent du ministère de l'intérieur et sont des agents de police ; c'est aussi une bonne formation qui leur apprend la rigueur. Il existe aussi un protocole prévoyant la mise à disposition de 150 appelés au profit de l'insertion des handicapés. Ce contingent n'est pas assuré. Deux cents appelés sont à l'ANPE jusqu'à la fin de l'année dans le cadre du plan gouvernemental en faveur des 900 000 chômeurs de longue durée.

Comme Pierre Joxe n'accepterait pas une dérive du principe de la conscription, qui a été rappelé par le Gouvernement, il s'agit de protocoles temporaires. C'est la raison pour laquelle nous avons refusé au Sénat de les inscrire dans le code du service national. Ils répondent à une préoccupation gouvernementale identifiée et, soyez-en assuré, nous ferons un bon emploi de notre contingent. Ce dernier ne constitue pas du tout une main-d'œuvre abondante et à bon marché dans laquelle le Gouvernement puiserait pour satisfaire des besoins immédiats.

Les chiffres que vous avez cités sont en baisse depuis plusieurs mois, et le ministre de la défense a donné pour instruction de veiller à ce que les mailles du filet soient de plus en plus serrées afin que personne ne puisse échapper au service militaire. Certains avaient même pensé supprimer le service effectué dans l'entreprise car il y a là parfois des dérapages. Nous veillons scrupuleusement à maintenir le contingent.

M. Charles Ehrmann. Mais tous ceux-là ne font pas partie des exemptés !

M. le secrétaire d'Etat à la défense. Non.

M. Charles Ehrmann. Alors, le taux de 25 à 30 p. 100, que signifie-t-il ? Cela fait beaucoup.

M. le secrétaire d'Etat à la défense. La proportion diminue, je peux vous l'assurer.

M. le président. La parole est à M. Jean Brocard.

M. Jean Brocard. Monsieur le secrétaire d'Etat, je souhaite que vous agissiez de façon prompte et efficace auprès de Mme le ministre du travail à propos de la première question que je vous ai posée. Je vous en remercie d'avance.

Ma seconde question porte sur l'ouverture du droit à la majoration pour enfants aux retraités proportionnels avant le 1^{er} décembre 1964. C'est une très vieille affaire, un problème très ancien qui n'est pas encore réglé depuis plus de vingt ans et qui constitue un véritable déni de justice à l'égard des sous-officiers bénéficiaires d'une retraite proportionnelle.

Le code des pensions issu de la loi du 26 décembre 1964 a supprimé les notions de pension d'ancienneté et de pension proportionnelle, ouvrant ainsi droit à tous les retraités relevant de ce code à la majoration pour enfants.

Ces dispositions auraient dû s'appliquer à toutes les situations créées au 1^{er} décembre 1964. Il n'en a rien été : les sous-officiers retraités proportionnels avant ce 1^{er} décembre 1964 ont été exclus de cette réforme.

On a invoqué, pour justifier une interprétation restrictive, le principe de la non-rétroactivité de la loi et les contraintes budgétaires. Il en résulte une injustice criante.

D'ailleurs, le Conseil d'Etat, consulté, a estimé que la loi pouvait se donner une portée rétroactive si l'équité le commande, ce qui est souvent le cas. Plus récemment, le 8 avril 1988, le Président de la République, dans un discours à Rennes, déclarait : « La France unie le sera si elle choisit d'être juste et refuse les exclusions, s'attaquant aux inégalités sociales. »

Refuser la majoration pour enfant aux retraités proportionnels avant le 1^{er} décembre 1964, et à leurs veuves, n'est-ce pas une de ces injustices, une de ces exclusions sociales dont parlait le Président de la République ?

Monsieur le secrétaire d'Etat, éditez cette mesure de justice en faveur des retraités militaires proportionnels, et vous aurez supprimé là une exclusion flagrante !

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. le secrétaire d'Etat à la défense. Monsieur Brocard, je sais que vous êtes passionné par cette question. Ce n'est pas la première fois que vous la posez et vous montrez là toute votre pugnacité. Je vais être obligé, hélas ! de vous répondre comme je l'ai déjà fait il y a quelque temps.

Aucun gouvernement, depuis maintenant presque vingt-huit ans, compte tenu des implications budgétaires de la mesure, n'a engagé une telle procédure. Je ne peux pas vous faire une promesse que nous serions incapables de tenir : elle ne peut aboutir à court terme.

Cependant, je vous rappelle que les anciens militaires retraités proportionnels devenus par la suite fonctionnaires civils peuvent, en application de l'article 9 du décret du 28 octobre 1966, obtenir au moment de la liquidation de la deuxième pension le bénéfice de la majoration pour enfant au titre de la pension proportionnelle. C'est insuffisant, certes, mais c'est déjà quelque chose.

De plus, les anciens militaires retraités proportionnels avant 1964 qui ont repris une activité dans le secteur privé ont droit, en vertu des dispositions du code de la sécurité sociale, à une majoration de 10 p. 100 de leur pension vieillesse dès lors qu'ils ont eu trois enfants ou plus.

Enfin, je puis vous assurer que, s'il y a des cas sociaux, vous pouvez en informer les associations - nous sommes tout à fait disposés à trouver des solutions.

M. le président. Nous passons aux questions du groupe socialiste.

La parole est à M. Yves Dollo.

M. Yves Dollo. Monsieur le ministre, la France est devenue cette année le premier pourvoyeur en Casques bleus des Nations unies. Je pense que nous n'avons jamais justifié de meilleure manière notre rang sur la scène internationale !

Membre de la délégation de la commission de la défense qui s'est rendue récemment dans l'ex-Yougoslavie, j'ai pu mesurer avec mes collègues la qualité du travail de nos soldats de la paix et leur contribution à l'image de la France, pays des droits de l'homme.

L'ONU a, d'une certaine manière, acquis une nouvelle jeunesse puisqu'on voit, tout au moins dans l'esprit, un début d'application de ce qui était prévu en 1945 par la Charte de San Francisco. Cela étant, nous souffrons actuellement d'un manque de réflexion globale et de planification de ces forces de maintien de la paix, celles-ci se déployant au cas par cas, au gré du développement des conflits.

Aussi ma question revêtira-t-elle plusieurs aspects.

En premier lieu, où en sont les réflexions au sein des Nations unies sur la gestion et la planification des forces de maintien de la paix ? Avons-nous fait des propositions ?

Y a-t-il des réflexions en ce sens à l'UEO, notamment sur la nature et le volume des forces qui pourraient être affectées à ces missions ?

Quel est le volume total des forces que notre pays pourrait, à un moment donné, affecter au maintien de la paix ? La réorganisation de nos armées permettra-t-elle de maintenir, voire d'augmenter ce volume à l'avenir ?

Enfin, pouvez-vous nous détailler le coût financier de ces opérations de maintien de la paix. Quelle part est prise en charge par les Nations unies. Quelles sont les réflexions engagées au sein des Nations unies afin de faire face à l'augmentation des frais liés au développement de ces forces ?

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de la défense. Y a-t-il une réflexion au sein de l'ONU ? Oui, et nous y avons beaucoup participé. Il est vrai que l'ONU n'avait jamais connu des opérations aussi importantes - en plus, deux opérations très importantes à la fois.

Avons-nous fait des propositions ? Oui, et pas seulement nous, d'ailleurs, car d'autres pays ont une longue expérience des interventions de l'ONU, comme le Canada ou la Grande-Bretagne. La réflexion qui devrait nous permettre d'avoir une meilleure organisation est en cours, comme il est normal, sur un plan multilatéral.

Au sein des Nations unies, les principaux pays contributeurs d'unités véritablement entraînées s'entendent bien pour arriver à progresser dans ce domaine. Il y a deux cas bien différents : l'ex-Yougoslavie, où les missions sont diverses et, comme vous le savez, se renouvellent, et le Cambodge, pour lequel je ne peux pas m'exprimer car je ne sais pas comment va évoluer la situation, compte tenu des nouvelles que nous avons eues de Pékin.

L'UEO elle-même participe à la réflexion. Ce sont d'ailleurs des plans élaborés dans le cadre de l'UEO qui ont servi dans un premier temps aux interventions des Nations unies. La FORPRONU n° 1 avait été mise sur pied dans un groupe de travail à Metz dans le cadre de l'UEO.

Le coût ? En année pleine, plus de 2 milliards. Théoriquement, ce sont les Nations unies qui prennent en charge, mais pas dans le cas du bataillon envoyé en Bosnie-Herzégovine qui est à la charge des pays contributeurs.

De plus, nous sommes très souvent amenés à faire des dépenses supplémentaires pour des raisons de sécurité de nos soldats ou pour des raisons de confort, donc de moral. Parfois aussi, nous prenons des mesures supplémentaires. Par exemple, nous avons envoyé des blindés alors que ce n'était pas prévu par l'ONU.

J'ajoute que l'ONU rembourse, mais tard, partiellement, et pas au budget de la défense. C'est une question qui a d'ailleurs été évoquée par plusieurs de vos collègues.

Pour l'avenir, je ne peux pas répondre. Quel effectif maximal la France pourra-t-elle mettre à la disposition des Nations unies ? C'est une question à apprécier en fonction de considérations politiques et évidemment financières, mais, comme je l'ai expliqué ce matin, la restructuration de nos armées, les états-majors interarmées, les réservoirs de force, toute cette organisation tendant à faciliter une projection rapide et sûre nous permettrait certainement d'accroître nos capacités, dans un cadre international, si nécessaire.

Actuellement, il y a plus de 30 000 hommes hors de France, si on ajoute ceux qui sont positionnés dans différents pays d'Afrique. Nous avons donc de grandes capacités. Raison de plus pour en user avec discernement et pour le faire valoir au sein des enceintes internationales afin que, parallèlement aux buts politiques, humanitaires et militaires poursuivis, soit toujours privilégiée la sécurité de nos hommes.

C'est l'une des questions auxquelles j'ai consacré beaucoup de temps ces derniers mois.

M. le président. La parole est à M. Michel Sainte-Marie.

M. Michel Sainte-Marie. Monsieur le ministre, j'appelle à nouveau votre attention sur l'avenir du pôle aéronautique, spatial et de défense de l'Aquitaine en général et de la région bordelaise en particulier.

C'est un outil industriel spécialisé de très haut niveau technologique, qui emploie plus de 10 000 personnes, et qui innove 3 000 à 5 000 emplois liés à la sous-traitance, soutenant ainsi l'économie de toute une région.

Aujourd'hui, les mesures d'annulation, de report ou d'étalement des programmes rendues nécessaires par l'adaptation de nos concepts de défense à un environnement international en pleine mutation font peser de graves menaces sur l'avenir de ce pôle, suscitant une inquiétude légitime chez les salariés de ces entreprises.

Les collectivités locales ont pris toute leur part dans l'effort de diversification souhaitable, en lançant en 1989 une association Bordeaux-Techno-Ouest pour dynamiser le pôle aéronautique et en développant le pôle de maintenance aéronautique grâce à la réalisation de l'institut de maintenance aéronautique cofinancé par l'Etat et les collectivités locales.

Alerté à de multiples reprises, le Gouvernement a répondu qu'il mesurait la gravité de la crise et il a nommé un délégué au redéveloppement du pôle aéronautique. L'énorme travail de redéploiement entrepris ne pourra porter ses fruits qu'à moyen, voire à long terme, mais notre pôle exige une attention plus soutenue à court terme.

Ainsi, dans le cadre de la loi de finances pour 1993, nous souhaitons que des mesures d'urgence soient prises pour assurer aux entreprises du pôle et à leurs sous-traitants le maintien de leurs plans de charge à un niveau suffisant, sous forme, par exemple, de rapatriement de charges ou deancements anticipés d'études.

Je vous remercie de répondre à cette question qui, vous le voyez, est teintée d'inquiétude.

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. le secrétaire d'Etat à la défense. Monsieur Sainte-Marie, je connais votre souci, vous qui êtes le porte-parole des salariés de l'aéronautique de la région aquitaine. Vous êtes d'ailleurs intervenu à de multiples reprises auprès de Pierre Joxe ou de moi-même pour faire prévaloir un accompagnement très fort de la nécessaire restructuration évoquée par Pierre Joxe ce matin.

Concrètement, l'Aérospatiale a décidé à notre demande de transférer vers l'Aquitaine une charge de 70 000 heures de travail liées à la production d'ailerons d'avions de transport régionaux. C'est une mesure significative. Et il faut compter 55 000 heures d'études et de fabrication. Cela répond en partie à votre demande.

Nous espérons que les établissements de Dassault-Aviation et de Thomson-CSF bénéficieront du succès de l'exportation des Mirage 2005, pour lequel Pierre Joxe mène une action déterminée.

Vous avez rappelé qu'un délégué à la conversion de l'industrie aéronautique avait été mis en place auprès du préfet.

Mieux que quiconque, vous savez fort bien que ce n'est pas d'un coup de baguette magique que l'on règle les problèmes de conversion, de mutations. Il y faut du temps. C'est pourquoi le ministre de la défense prévoit également de faire intervenir une société de conversion sur le bassin d'emploi. Elle aura pour mission de rechercher des investisseurs. Au-delà, le FRED a déjà débloqué 5 millions de francs pour 1992, le PERIFRA, le programme européen de développement industriel français, également.

L'implantation de l'institut de chimie moléculaire de l'Ecole polytechnique, avec 250 emplois, va conforter, en termes de recherche, l'action que vous souhaitez.

Telles sont les réponses que je pouvais vous apporter, en vous assurant que Pierre Joxe et moi-même nous ne négligerons aucun moyen pour permettre aux salariés de la région aquitaine touchés par cette mutation indispensable de passer une période difficile.

M. le président. La parole est à M. Bernard Cauvin.

M. Bernard Cauvin. Monsieur le ministre, à la lumière de la restructuration particulièrement difficile que vit l'agglomération cherbourgeoise depuis un an, avec le décalage des programmes SNLE nouvelle génération et l'arrêt de la construction du sous-marin nucléaire d'attaque n° 7, je souhaite intervenir sur le FRED.

La brutalité des décisions industrielles a laissé la direction des constructions navales de Cherbourg grandement démunie quant à ses capacités d'adaptation et de substitution de plan de charge à court terme.

Certes, vous vous employez à nouer des contrats à l'exportation permettant d'apporter des réponses lourdes. Certes, la recherche de diversification est à l'ordre du jour. Toutefois, force est de constater que, dans le même temps, les entreprises de sous-traitance interne dégraissent régulièrement leurs effectifs. On ne peut en faire peser la seule responsabilité d'ailleurs sur ces PME qui, il faut le reconnaître, ont bien souvent été constituées artificiellement ces dernières années à la demande expresse du ministère de la défense et de la DGA.

Ces derniers mois, près de 300 salariés, pour la plupart professionnels très qualifiés, ont déjà quitté la DCN sans qu'aucune action de formation ni de reconversion ait pu être menée à ce jour.

Et pourtant, le FRED existe, la délégation aux restructurations que vous avez mise en œuvre se dépense sans compter pour faire face aux points chauds dont Cherbourg fait partie.

Je crois pour ma part, et je l'avais déjà indiqué lors de la précédente session budgétaire, que se pose à propos du FRED un double problème : un problème de procédure et de modalités de mise en œuvre ; un problème d'enveloppe de crédits.

S'agissant de la procédure, si le FRED, déconcentré au niveau des préfets, est tout à fait adapté lorsqu'il s'agit, dans un bassin d'emploi, de faire face au départ d'une unité de nos forces armées, il en va tout à fait différemment dans les établissements industriels de la DGA ou du GIAT, les enjeux étant d'une tout autre nature.

En l'absence notamment d'accompagnateur de projets, chargé d'assurer le montage d'actions de formation et de reconversion, le montage de projets, en lien avec la DGA et les petites et moyennes entreprises de sous-traitance, aucune action ne s'engage sur le terrain même si les crédits FRED sont disponibles.

La responsabilité du ministère de la défense n'est pas la seule en cause, j'en conviens, la DATAR étant curieusement absente, alors que de nombreux responsables de ce pays admettent qu'il y a un devoir de solidarité nationale à l'égard des restructurations de l'industrie de défense.

Pour faire face aux licenciements en cours et débloquer des situations hautement périlleuses, il est probablement temps de prendre de nouvelles initiatives. Que comptez-vous faire, monsieur le ministre ?

Pour 1993, l'enveloppe budgétaire du FRED s'élèvera à 120 millions. Avec mes collègues du groupe socialiste, je considère qu'elle est nettement insuffisante.

M. François Hollande, rapporteur spécial. Très juste !

M. Bernard Cauvin. Il apparaît nécessaire de réorienter une part importante de ces crédits vers l'aide à la diversification des entreprises d'armement, qu'elles soient publiques ou privées.

Cela étant, les modalités d'intervention restent à apprécier : aides en capital, prêts, aides à l'investissement, aides à l'ingénierie ; bref, toutes formes d'appui aux initiatives des entreprises d'armement qui s'engagent résolument vers un objectif clair de réduction de leur chiffre d'affaires « armement » au profit de leur chiffre d'affaires « fabrication civile ».

Pourquoi ce fonds ne viendrait-il pas, comme le suggérait François Hollande, appuyer les entreprises qui s'engageraient dans une programmation de la réduction du temps de travail pour faire face aux restructurations en cours ?

Toutes ces modalités nécessitent un renforcement significatif des crédits du FRED. Que comptez-vous faire dans ce sens, monsieur le ministre ?

Plusieurs députés du groupe socialiste. Très bien !

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. le secrétaire d'Etat à la défense. Monsieur Cauvin, vous connaissez bien l'action du ministère de la défense en la matière puisque, chaque semaine, vous ne manquez pas de vous y rendre pour y exposer, fort légitimement, les graves difficultés auxquelles vous êtes confronté à Cherbourg à la suite de décisions concernant les arsenaux et, par voie de conséquence, leurs sous-traitants.

Le FRED a disposé de 100 millions de francs en 1992. Il bénéficiera de 120 millions de francs en 1993. Et si tous les crédits de 1992 étaient utilisés, nous serions satisfaits.

Certes, la somme de 120 millions peut paraître insuffisante compte tenu de l'ampleur de la tâche. Toutefois, il faut présenter des projets sérieux, lesquels ne peuvent naître que dans le bassin d'emplois et non à Paris. C'est d'ailleurs pourquoi les préfets ont été mobilisés. Nous les rencontrons régulièrement et, dans quelques semaines, le ministre de la défense les recevra de nouveau pour leur rappeler qu'il faut absolument soutenir toute action permettant la création d'entreprises.

Par ailleurs, nous allons nommer auprès du préfet, à Cherbourg, une personne chargée de provoquer une accélération du processus.

Mais, franchement, en l'absence de volonté locale ou de projets locaux, il ne faut pas compter sur les seuls moyens du ministère de la défense, qui doit déjà faire face aux restructurations. En revanche, il est prêt à favoriser et à accompagner, en moyens humains et moyens financiers, tout projet de la DCN de Cherbourg.

Pour ce faire, nous avons mis en place, avec la DGA, les entreprises privées intéressées du secteur et les représentants des personnels, une commission de la diversification. Un rapport devrait être déposé au premier trimestre de l'année 1993. Il devrait permettre de donner une impulsion à des projets de diversification. Mais il doit s'agir de projets sérieux, avec des produits qui correspondent à un marché.

M. le président. Nous en venons aux questions du groupe de l'Union du centre.

La parole est à M. Jean-Jacques Weber.

M. Jean-Jacques Weber. Monsieur le ministre, plusieurs fois, nous avons, au sein de la commission de la défense nationale, entendu évoquer par M. Dintilhac, directeur de la gendarmerie nationale, les mesures de centralisation départementale des appels de nuit par le COG - le centre opérationnel de gendarmerie. Pour ma part, j'ai visité celui du Haut-Rhin. C'est une belle initiative dont vous êtes apparemment fier.

Toutefois, on peut avoir sur cette initiative des approches différentes. Ainsi, des gendarmes et des élus critiquent ce système.

Les gendarmes le critiquent parce qu'ils n'oublient pas que le COG est censé remplacer 4 000 ou 5 000 gendarmes dont l'engagement était devenu nécessaire. Ils constatent que, en dehors des appels de nuit, pour lesquels le système est, reconnaissons-le, réellement apprécié, les problèmes du quotidien restent les mêmes, les tâches demeurent identiques et aussi multiples, avec des servitudes - judiciaires notamment - pesantes et paperassières qui les retiennent au bureau ou en dehors de leur brigade, mais en tout cas pas assez sur le terrain, c'est-à-dire là où ils devraient être en permanence, vus par tout le monde et efficaces dans leurs missions.

Les élus, les maires surtout, critiquent ce système pour les mêmes raisons : ils ne voient plus les gendarmes. Et, pour rassurer les populations, ils sont bien souvent obligés de créer des polices municipales. L'absence des 4 000 à 5 000 gendarmes nécessaires pour assurer convenablement les missions est responsable indirectement de la floraison de ces polices. Quel hommage indirect à la « Noire » !

Quelle leçon également ! En effet, aucun système électronique ne remplacera jamais véritablement ces hommes bien formés et courageux que sont les gendarmes dans leur immense majorité.

M. Dintilhac nous a dit également l'attachement des gendarmes à leur statut militaire. Nous aussi, nous y sommes très attachés. Certes, monsieur le ministre, le budget de la gendarmerie évolue de façon plutôt positive avec une enveloppe générale en progression de 5,8 p. 100, mais avez-vous conscience d'avoir mis à mal la gendarmerie en introduisant quasiment le fait syndical dans les brigades et les compagnies, avec le système des présidents de sous-officiers ?

Peut-être que cela fait plaisir à la CGT...

M. Jean-Claude Lefort. Ah ! Ah !

M. Jean-Jacques Weber. Mais ce n'est pas ce que vous demandaient les gendarmes.

En fait, ils veulent être plus efficaces dans leur mission au service du pays et mieux considérés car ces sous-officiers sont des gens de valeur et non des agents de casernement ou des femmes de ménage. Au reste, ils ont besoin à leurs côtés

de personnels de maintenance externe, par exemple de secrétariat. Ils ont besoin aussi de se sentir rassurés quant à la suite de leur carrière, au niveau de leur solde ou de leurs points de retraite.

Monsieur le ministre, en quoi ce budget peut-il répondre à leur attente ?

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de la défense. Quiconque examine le budget de la gendarmerie doit convenir que c'est un bon budget.

Vous dites que j'ai introduit le fait syndical dans la gendarmerie. Que racontez-vous là ? Je ne me suis jamais mêlé de ça !

M. Jean-Jacques Weber. Je confirme ce que j'ai dit !

M. le ministre de la défense. Vous pouvez dire tout ce que vous voulez, mais qu'est-ce que ça signifie ? Je ne me suis jamais mêlé de ce genre de choses. D'où sortez-vous cela !

M. Jean-Jacques Weber. C'est la réalité !

M. le ministre de la défense. Non, ce n'est pas la vérité ! Vous affirmez. Eh bien, vous apporterez la preuve !

Des pays ont des syndicats dans les forces armées : c'est le cas de l'Allemagne ou des Pays-Bas. En France, il n'y en a pas. Cette demande m'a été parfois soumise, mais j'ai toujours répondu non. Je ne crois pas beaucoup à l'utilité d'un syndicat dans les forces armées. Je n'en vois pas l'intérêt.

D'ailleurs, très peu de gens font cette demande. Alors, quand vous dites que j'ai introduit le fait syndical dans la gendarmerie, je vous réponds que ce n'est pas vrai.

Certes, des mesures ont été prises au moment de la crise de 1989 - c'est-à-dire avant mon arrivée à la tête du ministère de la défense - avec la création des présidences de sous-officiers dans toutes les unités. Cela ne m'a pas paru une mauvaise idée. Quoi qu'il en soit, il ne faut pas abuser des mots.

Vous dites : « On ne voit plus les gendarmes ».

M. Jean-Jacques Weber. Eh oui !

M. le ministre de la défense. Il y a un an et demi, je me demandais, en effet, si les craintes concernant la mise en œuvre des mesures prises par mon prédécesseur M. Chevènement n'étaient pas justifiées.

En dix-huit mois, j'ai donc visité une cinquantaine de départements, et, à chaque fois, j'y ai rencontré le colonel de la gendarmerie - parfois, un quart d'heure, quelquefois une heure et demie suivant le temps dont je disposais. J'ai également interrogé les élus.

J'ajoute que je reçois beaucoup de lettres d'élus et que rarissimes sont celles qui concernent les problèmes de la gendarmerie.

Eh bien, il ressort de tout cela que le système mis en place a amélioré l'efficacité de la gendarmerie !

Non, il ne remplace pas des hommes par de l'électronique. Quand j'étais ministre de l'intérieur, je regrettais que la police ne soit pas aussi bien équipée, en moyens radio, en moyens de liaison, que la gendarmerie. Je constate que celle-ci dispose de moyens de liaison performants et que l'organisation mise en place avant ma prise de fonction au ministère de la défense - je n'en tire donc pas honneur - est efficace parce qu'elle permet d'intervenir plus rapidement. Voilà pourquoi les élus et les gendarmes l'apprécient.

Les gendarmes apprécient d'autant plus le nouveau système que, grâce à lui, ils ont vu diminuer leurs astreintes. Celles-ci étaient absolument anormales et étaient arrivées à un niveau tel qu'ils ne les supportaient que par sens de la discipline. Malheureusement, à un moment donné, il y a eu une explosion peu conforme à la discipline. Mon prédécesseur a mesuré cette crise et a cherché à la régler. Mais, aujourd'hui, je ne vois pas qui proposerait de revenir en arrière. Vous ne le faites d'ailleurs pas.

Vous dites également que les choses vont si mal que de plus en plus de maires font appel à des polices municipales. Non, et je connais bien ce problème : le nombre des créations de police municipale ne cesse de diminuer depuis plusieurs années. Le problème a perdu de son intensité.

S'agissant de la gendarmerie, j'applique le plan de créations d'emplois mis en œuvre par M. Chevènement. En 1993, contrairement à ce qu'a dit un orateur à la tribune, il ne sera pas créé 250 emplois de gendarmes et 750 emplois de gendarmes auxiliaires, mais l'inverse, c'est-à-dire 750 emplois de gendarmes et 250 emplois de gendarmes auxiliaires.

Qu'il y ait, ici ou là, des problèmes et qu'on ait besoin d'améliorer un service, c'est évident. Il faut toujours être vigilant. Au Sénat, on m'a fait remarquer qu'un commandant de brigade, très remarquable, n'avait pas encore été remplacé après son départ pour le Cambodge. Il est vrai que plusieurs dizaines de gendarmes en mission à l'étranger n'ont pas toujours été remplacés immédiatement. Il peut y avoir de légers dysfonctionnements. Mais si tous les services publics, civils ou militaires, si tous les services chargés d'une mission de service public étaient aussi bien dotés et fonctionnaient aussi bien que la gendarmerie nationale, il n'y aurait pas lieu de se plaindre !

Le projet de budget pour 1993 continue dans la voie tracée précédemment. J'espère que l'on pourra en dire autant encore l'année prochaine. Je dis « j'espère » parce que le programme de création d'emplois, qui sera appliqué rigoureusement en 1993, comme il l'a été des années précédentes, en est à sa dernière année d'application. Pour 1993, les mesures prises me paraissent excellentes.

Bien sûr, si vous avez connaissance de tel ou tel cas particulier et précis, vous pouvez m'en tenir informé. De là à prétendre que les maires ne voient plus de gendarmes ! A l'occasion de mes déplacements en France, je rencontre à la fois de nombreux gendarmes et de nombreux maires, et les seconds sont toujours très contents de voir les premiers. Si vous connaissez un maire qui se plaint de ne plus voir les gendarmes, envoyez-le moi ! Mais il ne faut pas venir me dire que les maires ne voient plus de gendarmes. Non, pas à moi, ça ne prends pas !

M. le président. La parole est à M. Michel Voisin.

M. Michel Voisin. Monsieur le ministre, dans le projet de budget pour 1993, vous nous proposez, sous prétexte de dualité, de procéder à un abattement de 700 millions de francs sur le budget de la défense, au profit du budget de la recherche. Il semblerait que cet abattement touche le CEA à hauteur de 300 millions, le CNES à hauteur de 260 millions et l'Aérospatiale à hauteur de 140 millions.

Pouvez-vous me préciser quels sont les programmes de la recherche que vous souhaitez soutenir et pourquoi ils ne sont pas soutenus directement par la recherche ?

Quels sont les programmes de la défense qui vont disparaître à la suite de cette contraction ?

Merci pour votre réponse, monsieur le ministre.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de la défense. Aucun programme ne va disparaître. Une coopération ancienne unit la défense et la recherche.

J'observe que les chiffres que vous citez sont exacts et ils sont d'ailleurs publiés.

Pour le nucléaire, j'y ai fait allusion ce matin, il s'agit des programmes concernant la diversification, d'une part, et le démantèlement, d'autre part.

Pour l'espace, ce sont notamment les lanceurs.

Pour l'aéronautique, ce sont, par exemple, toutes les recherches liées aux moteurs et à la propulsion.

Beaucoup de domaines font l'objet de recherches duales, qui peuvent intéresser simultanément le secteur civil et le secteur militaire.

M. le président. La parole est à M. Jean-Jacques Weber.

M. Jean-Jacques Weber. Les étudiants qui poursuivent des études longues - études médicales, pharmaceutiques, dentaires, ou encore vétérinaires - bénéficient d'un report d'incorporation spécial, dit L 10, qui leur permet d'atteindre leur vingt-septième année avant que d'avoir eu à accomplir leurs obligations militaires. Tous les autres étudiants relèvent du report, dit L 9, qui leur permet d'atteindre la fin de l'année de leur vingt-cinquième anniversaire.

Il y a plus d'un an, ici même, vous m'aviez promis, à propos de ce système, de faire étudier deux améliorations qui s'imposaient. Or je n'en ai vu la traduction dans aucun texte.

La première s'impose presque d'elle-même : il s'agit d'harmoniser le système des reports d'incorporation avec le calendrier de l'enseignement supérieur, c'est-à-dire de prendre en compte la fin de l'année universitaire entamée et non plus l'échéance du 31 décembre qui est illogique. Chacun peut comprendre ce que peut représenter pour un étudiant un couperet de ce genre et le fait de devoir refaire, après une année d'interruption, une année universitaire pour obtenir enfin son diplôme à vingt-sept ans.

Voilà une mesure logique et qui ne coûterait rien aux finances de l'Etat. On ne vous en propose certainement pas beaucoup à ce tarif-là !

La seconde amélioration ne coûte pas plus cher et relève de cette simple observation que les élèves s'engagent toujours plus nombreux dans des cycles d'études longs, aussi longs que ceux des disciplines médicales. Ainsi, il conviendrait que tous les étudiants inscrits en doctorat bénéficient des dispositions du report L 10.

Reste le cas des étudiants obligés de refaire telle ou telle partie de leur cursus. Cela ne coûterait rien non plus d'accepter de reporter d'une année scolaire leur incorporation sur attestation, par exemple, du président de l'université.

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. le secrétaire d'Etat à la défense. Monsieur le député, à l'occasion d'un débat sur le service national qui a eu lieu l'an dernier, je me souviens vous avoir répondu que Pierre Joxe et moi-même étions prêts à examiner la situation des étudiants au cas par cas.

En effet, nous croyons qu'il n'est pas possible d'accorder des reports d'un an - et pourquoi pas deux ou trois ans ? - au-delà d'un certain âge. Si on ne met pas une date butoir, le jeune qui a pris la précaution de faire une préparation militaire supérieure, aura toujours de bonnes excuses à faire valoir pour demander un report d'incorporation.

Au surplus, à partir d'un certain âge, vous savez fort bien qu'il y a des difficultés d'adaptation à la vie collective.

Cela dit, je vous confirme que nous sommes prêts à examiner favorablement toute demande de report qui permettrait de faciliter la fin d'un cycle d'études.

M. Jean-Jacques Weber. L'harmonisation ne coûterait rien à personne !

M. le président. La parole est à M. Michel Voisin.

M. Michel Voisin. Monsieur le ministre, si je me réfère à vos déclarations de ce matin, vous semblez privilégier pour l'avenir deux composantes de notre dissuasion.

En effet, la dissuasion de la France reposera uniquement, en l'an 2000, sur les SNLE et sur l'ASMP qui commencera à vieillir. Il est urgent de prévoir le lancement d'un élément supplémentaire, plus souple et plus adapté à la nouvelle situation géopolitique, qui pourrait être l'ASLP, le missile terrestre mobile ou un missile de croisière tiré depuis un SNA. Aucune décision n'est prise et notre dissuasion vieillit. Monsieur le ministre, sans doute me répondrez-vous que cela relève du président de la République, chef des armées. Mais chacun sait qu'il s'appuie sur les notes d'orientation que vous lui préparez.

Pouvez-vous donc faire le point sur cette question ?

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de la défense. Non, les décisions à prendre le seront le moment venu, dans un délai qui n'est pas très long mais qui excédera la durée de la session, d'ici quelques années.

Quant à l'hypothèse de l'ASLP, envisagée depuis longtemps, elle pourrait présenter différents avantages, notamment une coopération avec les Britanniques. Mais vous donner des précisions sur ce sujet, non ! Au demeurant, ce n'est pas choquant car si l'ASMP est vieillissant, comme vous le dites, il n'est pas encore complètement au rancart.

Par conséquent, je crois l'avoir dit et je le répéterai lors du débat de programmation, c'est une des décisions à prendre dans les toutes prochaines années.

M. le président. Nous en venons aux questions du groupe communiste.

La parole est à M. Jean-Claude Lefort.

M. Jean-Claude Lefort. Monsieur le ministre, il y a près de deux ans, lors de la guerre du Golfe, la possession d'armes - françaises entre autres - par l'Irak donnait une nouvelle ampleur au débat sur les ventes d'armes par notre pays. Cela venait après d'autres affaires, et notamment après le conflit Iran-Irak durant lequel la France avait fourni des armes à tous les belligérants. Le groupe Agir - ici révélait que la société Matra avait, en 1988, par le biais du Congo, fourni des armes à l'Afrique du Sud en violation totale de l'embargo des Etats-Unis.

Aujourd'hui, de nombreux pays sont concernés par le trafic d'armes dans l'ex-Yougoslavie. J'ai relevé, avec d'autres collègues ici présents d'ailleurs, lorsque nous nous sommes rendus dans ce pays avec une délégation de notre assemblée, que de nombreuses armes, notamment allemandes, circulaient et étaient livrées. Cela ne fait qu'aggraver les choses.

Monsieur le ministre, nous vous faisons deux propositions pour faire cesser ce marché de la mort, qui frappe également les pays du Sud, pourtant déjà exsangues.

Premièrement, un contrôle parlementaire doit s'exercer sur toutes les ventes d'armes. Nous proposons qu'aucune opération de vente ou d'achat d'armes ne se fasse sans l'accord de notre assemblée qui doit avoir la possibilité de refuser. Cela conduirait vers plus de transparence, et donc vers moins de dévoiement et de corruption en la matière.

Pour cela, le contrôle parlementaire doit s'exercer *a priori*, c'est-à-dire avant toute décision. C'est une pratique courante dans de nombreux pays que ne permet pas, en tout cas, la simple communication de quelques feuillets sur le sujet - vous y avez procédé, une seule fois d'ailleurs, en 1991.

Deuxièmement, sur le plan international, la France s'honorait en prenant l'initiative de proposer la conclusion d'un traité international sur ce sujet. Sans attendre la conclusion d'un tel traité, elle pourrait proposer que l'assemblée générale de l'ONU prenne des mesures de limitation, de réglementation et de contrôle des ventes d'armes, des mesures immédiatement possibles et nécessaires.

Nous attendons vos réponses sur ces deux questions, monsieur le ministre, d'autant que, vous nous l'avez dit, vous êtes étroitement associé aux actions diplomatiques de la France sur de pareils sujets.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de la défense. En effet, la France prend des initiatives.

Dans le cadre des Douze d'abord, puisqu'une proposition est faite tendant à établir un registre des ventes d'armes qui doit être mis en place dès 1993. Nous avons déjà réussi à nous entendre sur un certain nombre de points : la définition du concept d'embargo, la définition de règles communes appliquées par chaque pays en matière d'embargo et d'autorisations d'exportation. Un exercice de comparaison des règles nationales est en cours.

Je vous rappelle à ce sujet que le système français est peut-être le plus exigeant de tous puisque toute démarche concernant des ventes d'armes doit être soumise à la commission interministérielle présidée par le Premier ministre ou par son représentant. Tous les ministères concernés y sont représentés - la défense naturellement, mais aussi l'industrie, les finances, les affaires étrangères et parfois d'autres.

A partir du moment où une entreprise veut prospecter un marché étranger, elle doit déjà avoir l'autorisation pour le faire. Elle doit avoir l'autorisation pour discuter, puis pour signer le contrat et enfin pour expédier. Vous le voyez, le contrôle est extrêmement minutieux. Naturellement, il peut y avoir des fautes, des erreurs ou des fraudes, mais le système de contrôle est extrêmement précis.

Le Président Mitterrand et le Chancelier Kohl ont d'ailleurs proposé de faire ensemble un pas de plus, d'avoir une politique commune. Vous voyez tous les problèmes que cela peut poser du fait de la compétition internationale dans certains domaines.

Dans la grande compétition internationale, interviennent les Etats-Unis et quelques autres, certes, mais la compétition existe aussi à l'intérieur de l'Europe. Vous imaginez facilement ce que cela peut donner ! Le char Leclerc et le char allemand, pour prendre un exemple très concret, cela vous dira tout de suite quelque chose, n'est-ce pas ? Mais cette proposition a été faite.

S'agissant de la France, je regrette que vous parliez avec dédain de ce que vous appelez les « quelques feuillets » que j'ai remis. C'est effectivement moi qui, pour la première fois, ai remis à la commission de la défense une information complète sur le volume et la destination des exportations. Vous semblez me reprocher de ne l'avoir fait que l'année dernière. Excusez-moi mais l'année précédente je n'étais pas ministre de la défense ! Je fais ce que je peux, mais on ne peut tout de même pas me reprocher de ne pas avoir fait certaines choses au ministère de la défense lorsque j'étais ministre de l'intérieur ! Vous recevez ces documents cette année encore.

Si je partage votre orientation générale, en revanche je ne suis pas d'accord lorsque vous dites que dans de nombreux pays de telles mesures sont soumises à autorisation parlementaire. A ma connaissance, ce n'est généralement le cas dans aucun pays. En tout cas, je ne vois aucun inconvénient à l'information parlementaire, au contraire même puisque c'est moi qui l'ai initiée.

Cela dit, nous recommencerons cette année, soyez-en sûr, mais l'année n'est pas finie !

M. le président. La parole est à M. Louis Pierna.

M. Louis Pierna. Monsieur le ministre, ma question concerne le moratoire sur les essais nucléaires.

Ici même, la semaine dernière, lors de la discussion du budget des affaires étrangères, M. Roland Dumas a dit que le Gouvernement étudiait la possibilité d'un nouveau moratoire jusqu'en juillet 1993. Il a fait remarquer que les Américains, puis les Russes nous avaient suivis en adoptant des moratoires sur leurs essais jusqu'en juillet 1993, ajoutant que c'était une bonne chose.

Il a ensuite invité les quatre autres puissances nucléaires, les Etats-Unis, la Russie, la Grande-Bretagne et la Chine, à engager, lors de la conférence sur le désarmement à Genève, une réflexion commune sur la question des expérimentations nucléaires.

M. Dumas avait par ailleurs précisé que la décision de la France de suspendre pour un an la campagne de tirs nucléaires était destinée à servir d'exemple.

Nous vous demandons, monsieur le ministre, si vous allez décider un nouveau moratoire suspendant les essais nucléaires au moins jusqu'à juillet 1993.

J'ajoute que nous sommes d'accord avec M. Roland Dumas lorsqu'il estime que le renforcement de la non-prolifération est une solution plus réaliste et plus convaincante que les projets visant, qu'on le veuille ou non, à militariser l'espace et donc à relancer la course aux armements.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de la défense. Rien n'a changé depuis la déclaration faite ici même sur la suspension des essais. La position du Gouvernement a été exprimée ce jour-là par le Premier ministre ; elle n'a pas changé. Que voulez-vous que j'ajoute ?

Vous m'interrogez sur ce qu'a dit M. Dumas ? Mais je n'étais pas là. Alors, de deux choses l'une : ou bien M. Dumas a dit une chose avec laquelle je suis d'accord, puisque c'est le point de vue du Gouvernement et je ne vois pas pourquoi je commenterai sa déclaration. Ou bien il a dit une chose avec laquelle je ne suis pas d'accord, et je ne vois pas pourquoi je vous le révélerais ! (Sourires.) Votre question n'a donc aucune portée véritable !

Que M. Dumas fasse allusion à des discussions, à des négociations, c'est normal. Le ministre des affaires étrangères est là pour organiser des négociations dans tous les domaines, à tout moment.

Mais quant à la décision annoncée par M. Bérégovoy sur la nature, l'objectif, la portée et la durée du moratoire des essais nucléaires, rien n'est changé depuis qu'elle a été exprimée ici.

M. le président. Nous passons aux questions du groupe du Rassemblement pour la République.

La parole est à M. Jacques Baumel.

M. Jacques Baumel. Monsieur le ministre, le budget de la défense prévoit, en relation avec la loi de programmation militaire, une réduction significative de notre effort dans le domaine nucléaire.

A plusieurs reprises, on a parlé, ces dernières semaines, d'une transformation éventuelle du CEA. Pourriez-vous nous préciser, si cela est exact, les éventuelles conséquences que ces changements pourraient entraîner pour la division des applications militaires du CEA, et nous dire quelles mesures vous compteriez prendre pour préserver le haut niveau scientifique et technique de cet organisme qui joue un rôle vital pour la modernisation de notre force de dissuasion nucléaire ?

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de la défense. En vérité, monsieur le député, du CEA je connais surtout, et presque uniquement, la direction des applications militaires. Il est exact qu'elle est touchée par un certain nombre d'évolutions liées à celles de la défense, en particulier des programmes nucléaires. C'est normal. Je vois fréquemment le directeur de la DAM qui participe à nombre de réunions au ministère de la défense et je suis donc très au courant des problèmes que pose la réduction de certaines activités : baisse des effectifs, reconversion. Les mesures prévues ont d'ailleurs déjà été rendues publiques.

Il faut savoir cependant que la division des applications militaires du Commissariat à l'énergie atomique, dont j'ai visité la plupart des établissements de la région parisienne, a développé, à l'occasion de ses compétences directes dans le domaine des applications nucléaires militaires, des technologies, des découvertes, des procédés, dont plusieurs présentent un très grand intérêt non directement lié à leur objet primitif. Nous sommes donc en présence d'un ensemble de compétences d'excellence, comme vous le disiez, et capable de diversification, il l'a montré.

C'est la raison pour laquelle je ne suis pas pessimiste. On estime que 10 p. 100 environ des activités de la DAM pourraient relever de ce genre de compétences hors nucléaire.

L'essentiel reste que les capacités de la DAM demeurent intactes. Elles sont en partie employées - j'aurais dû le dire d'ailleurs - à des activités de démantèlement, en Russie en particulier, car la capacité d'expertise de la DAM est extraordinaire et très appréciée.

Avec quels buts avons-nous préservé la capacité de la DAM ? Il y a ceux que nous connaissons - nos besoins pour la force de dissuasion - ceux que nous pouvons imaginer - le développement de technologies nouvelles - enfin ceux qui ont une dimension tout à fait nouvelle, c'est-à-dire une forme de désarmement, d'aide au démantèlement, pourrait-on dire.

Les capacités industrielles, technologiques et sans doute financières de la Russie sont insuffisantes pour démanteler des dizaines de milliers d'armes. Sans intervention internationale massive, il n'y aura donc pas démantèlement des têtes nucléaires russes.

Mais, avant même de parler démantèlement, il faut poser le problème du stockage. Qui dit stockage dit transport, sécurité. La DAM, donc le CEA, joue un rôle majeur après le démantèlement, c'est-à-dire une fois que la tête nucléaire elle-même est démontée en différents éléments dont les uns représentent à eux seuls un très grand danger, et dont les autres ont des exigences extrêmement sensibles en matière de stockage. Dans la meilleure hypothèse, le niveau de démantèlement actuellement prévu par certains accords sera atteint au plus tôt dans dix ans.

Qu'il s'agisse donc de maintenir les capacités d'évolution de la force de dissuasion française, de développer des technologies nouvelles ou de participer à la toute nouvelle action de démantèlement des armes, en particulier russes, la DAM, avec ses compétences, ses qualités, à l'intérieur du commissariat à l'énergie atomique, a de très grandes perspectives devant elle.

Je ne développerai pas ici les questions qui ne relèvent pas directement de la DAM mais le CEA, dans son ensemble, a développé des compétences dans d'autres matières : optronique, robotique, sciences de la matière mais aussi du vivant. Nous avons là un très grand rassemblement de scientifiques, dont certains avec une tradition très ancienne, et je ne pense pas qu'il faille s'inquiéter sur ce plan.

Cet organisme, et la DAM en particulier, regroupe de nombreux ingénieurs, fonctionnaires, physiciens et savants qui y ont accompli toute leur carrière, sans parler des nombreux jeunes qui y sont entrés il y a quinze, dix ou cinq ans. J'ai donc tenu à vous répondre complètement car ils doivent

tous savoir que leur rôle est vital pour la défense mais aussi, au-delà de la défense et de la dissuasion française, pour la paix - je pense au démantèlement des armes étrangères - et, au-delà encore, pour le développement de l'innovation qui est pour eux la garantie que l'avenir de leur mission est tout à fait assuré.

M. le président. La parole est à M. Robert Poujade.

M. Robert Poujade. Monsieur le ministre, j'ai déjà évoqué devant vous l'intérêt des engins blindés d'accompagnement et je crois que vous partagez tout à fait mon opinion. Ils sont un peu le symbole de la présence de la France dans des endroits difficiles où nos soldats accomplissent admirablement leur devoir. Je crois que le VAB, véhicule de l'avant blindé, a déjà évité bien des pertes humaines, et il est probable qu'il irait de même dans des conflits qui se développeraient sous forme de guérilla.

De plus, à une époque où la prolifération nucléaire est à craindre, le VAB offre une certaine protection nucléaire, biologique et chimique.

Si j'en crois le rapport sur la loi de programmation, il resterait à livrer 30 VAB en 1993. Ils n'apparaissent pas, me semble-t-il, mais c'est peut-être une erreur de ma part, dans le document remis à la commission.

Par ailleurs, la livraison programmée de véhicules blindés légers, toujours selon le rapport sur la loi de programmation, devrait s'élever à 92 véhicules, et le document établi par vos services, confirmé, semble-t-il, par le rapport de M. Fillon, indique que 152 VBL supplémentaires seront livrés. J'ai cru comprendre qu'il s'agissait d'une accélération des livraisons dans le cadre de la « cible de 584 ».

L'expérience des conflits dans lesquels nous sommes actuellement présents ne justifierait-elle pas un compromis entre la cible initiale, qui était beaucoup plus élevée - je crois que c'était un peu plus de 1 200 -, et la cible qui a été retenue ? Je crois en effet que ce matériel a été très apprécié par l'armée de terre.

Enfin, monsieur le ministre, envisagez-vous de pousser les études du véhicule blindé modulaire ? En effet, c'est un peu la conséquence de ce que je viens de vous dire. Sa nécessité pouvait ne pas paraître impérieuse au regard de l'équipement actuel et de la restructuration en cours de nos forces. Mais, compte tenu des expériences de la guerre du Golfe - elles concernent aussi l'AMX 10 RC, dont je ne retiendrai dans mon propos que la belle tenue dans la guerre du désert - et du vieillissement du matériel en service, ce programme n'exigerait-il pas un développement plus rapide ? Est-il effectivement reporté de trois ans ?

J'aurais pu, mais je risque d'être trop long, poser une question qui, me semble-t-il, n'a pas été évoquée par mon éminent collègue M. Lemoine, rapporteur pour avis pour la gendarmerie. Elle concerne les véhicules blindés de reconnaissance de la gendarmerie, les VBRG, engins auxquels je me suis naguère intéressé et dont un haut militaire m'avait dit : « Quels sont les responsables de l'invention de ce gadget qui ne pourra jamais servir à rien ? » Je sais que ce n'est pas votre sentiment. Vous l'avez doublement expérimenté. Les VBRG ont-ils été remotorisés, comme prévu ? Ne risquent-ils pas de vieillir dans les prochaines années sans avoir de successeur désigné ? Peut-être, à l'horizon, ce successeur pourrait-il justement se trouver dans la famille du VBM ?

Voilà des questions qui sont peut-être un peu trop terre à terre - je ne dis pas : techniques, parce que je n'ai pas la prétention d'être un technicien. Monsieur le ministre, je comprendrais très bien que vous ne répondiez pas immédiatement sur tous ces points.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de la défense. Nous pourrions, en effet, reparler de cela un peu plus tard, mais je peux dès maintenant vous répondre sur les points que vous avez évoqués.

C'est vrai que ces véhicules blindés étaient très nécessaires et que nous avons bien fait de les envoyer en Yougoslavie, alors qu'ils n'étaient pas prévus initialement. Ils étaient même exclus du programme des Nations unies, au prétexte qu'ils avaient un caractère agressif. En réalité, ils ont surtout un caractère défensif et protecteur. Jacques Mellick et moi-même avons vu, à côté de Zagreb, les sept véhicules endommagés

après avoir sauté sur des mines et dans lesquels se trouvaient des militaires français : autant de vies sauvées ou de blessures évitées !

Peut-être peut-on dire aussi que, sans ces véhicules, les missions n'auraient pas été accomplies. En effet, en Yougoslavie, des éléments de certains pays ne se hasardent pas dans certaines missions, faute de véhicules blindés d'accompagnement ou d'engins de ce type bien adaptés. J'ai vu les deux cas en Yougoslavie.

Bref, aujourd'hui, personne ne pense à nous reprocher d'avoir envoyé là-bas ces matériels. Ils sont très souvent utilisés par des autorités, y compris par des représentants de l'ONU, pour se rendre d'un endroit à l'autre. Nous en envoyons encore d'autres. Maintenant cette question est réglée, ils ne sont plus mis en cause même si, au départ, c'était le cas.

En ce qui concerne les VBL, vous êtes bien informé sur la cible et sur l'anticipation de certaines livraisons - pour des raisons que vous avez dites. C'est bien ça.

Quant au VBM, le véhicule blindé modulaire - j'en ai vu des éléments au Bourget, l'autre jour - il entre tout à fait dans le cadre de ce que je dis souvent au sujet des coopérations internationales. Voilà un domaine dans lequel nous devrions travailler - j'espère que nous y arriverons - avec l'Allemagne, mais aussi avec trois, quatre, cinq autres pays. Sinon, ou bien on ne le fera pas, et donc on l'achètera ailleurs, ou bien on le fera et il nous coûtera très cher, ou, pis encore, on décidera de le faire et puis, devant l'ampleur du programme, on y renoncera au dernier moment, après avoir perdu des crédits en développement et en études, et tout cela pour finalement encore les acheter ailleurs. Et où ? En Europe, hors d'Europe ?

Bref, c'est typiquement le genre de programme qui devrait être conçu et exécuté en coopération. La question est d'ailleurs en cours d'étude.

Vous m'avez interrogé sur la modernisation des VBRG. La gendarmerie en a un grand nombre - 155. Ils sont rarement utilisés, heureusement d'ailleurs, et, quand ils le sont, c'est pour peu de temps. Leur utilisation exige une procédure juridique spéciale, exceptionnelle : l'autorisation du ministre de la défense, parfois celle du Premier ministre. Si bien qu'on peut penser qu'ils vont durer longtemps.

Evidemment, ils sont anciens. Mis en place dans les années 70, ils ne sont plus fabriqués. Alors, à toutes fins utiles, on procède non pas à leur remotorisation, mais on expérimente un moteur plus moderne, sans qu'il soit encore décidé si on va ou non changer ces véhicules car, encore une fois, ils sont relativement peu utilisés et leurs capacités opérationnelles sont suffisantes.

M. le président. Nous revenons aux questions du groupe Union pour la démocratie française.

La parole est à M. Daniel Colin.

M. Daniel Colin. Monsieur le président, monsieur le ministre, le porte-avions *Charles-de-Gaulle*, actuellement en construction à l'arsenal de Brest, sera présenté aux essais officiels en 1997 et mis en service en 1998. La commande du second porte-avions, sans lequel le premier perd une grande partie de sa raison d'être - et je cite là un extrait du rapport fait au nom de la commission de la défense nationale et des forces armées sur le projet de loi de programmation relatif à l'équipement militaire et aux effectifs de la défense pour les années 1992-1994, rapport présenté par M. Jean-Michel Boucheron -, devrait être prévue en 1997.

Or la presse se fait régulièrement l'écho des inquiétudes de la marine nationale qui est conduite à défendre ses programmes majeurs contre des attaques de tous bords, diverses et variées.

Interprète de mon groupe, soucieux de respecter et d'assumer l'engagement de la France à maintenir un groupe aéronaval, je vous demande, monsieur le ministre, de confirmer votre volonté et celle du Gouvernement de prévoir à temps la construction de notre second porte-avions à propulsion nucléaire, indispensable à la cohérence et à l'efficacité de notre défense.

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. le secrétaire d'Etat à la défense. Comme vous l'avez rappelé, monsieur Colin, la programmation assure le financement, donc la construction du porte-avions nucléaire *Charles-de-Gaulle* qui entrera en service en 1998.

La décision sur la réalisation du deuxième porte-avions ne saurait, dans ces conditions, intervenir avant 1996 et elle n'est pas inscrite dans la loi de programmation militaire qui vous sera certainement présentée dans les prochains jours, comme l'a rappelé le ministre. Cela ne manquera certainement pas d'être étudié dans une prochaine loi de programmation.

En tout cas, bien entendu, les crédits correspondants ne peuvent être inscrits dans le budget pour 1993 !

M. le président. La parole est à M. Pierre-André Wiltzer.

M. Pierre-André Wiltzer. Je voudrais revenir un instant sur la modernisation, qui doit être poursuivie en permanence, de notre dissuasion nucléaire, et revenir en particulier sur les effets à attendre de la suspension des essais.

Certes, la décision de suspension en a été prise par le Président de la République, indépendamment du Gouvernement et pour des raisons qui lui sont propres. Depuis, tout le monde a pu en mesurer les conséquences.

D'abord, du point de vue de la crédibilité de nos armes nucléaires, si les essais sont durablement supprimés, la France peut prendre un retard dangereux.

Ensuite du point de vue industriel, l'absence d'essais a pour effet de décaler certains programmes. On peut craindre qu'il en soit ainsi pour le missile M5, par exemple. Or les perspectives des groupes concernés - l'Aérospatiale, la Société européenne de propulsion, la SEP, ou d'autres - tout comme celles de la direction des applications militaires du Commissariat à l'énergie atomique laissent entrevoir un creux dans les plans de charge, avec le risque d'une dispersion des équipes de techniciens et de chercheurs spécialisés qui serait irréversible.

Même s'ils ont suspendu également leurs essais nucléaires, les Américains et les Russes continuent, semble-t-il, à avancer dans la modernisation de leurs armes nucléaires, sur la base des très nombreuses séries d'essais qu'ils ont pratiqués. Or, nous serions déjà dans un rapport de un à vingt avec les Américains en ce qui concerne les banques de données recueillies à l'occasion des essais réels.

Enfin, en ce qui concerne l'équilibre économique du territoire de la Polynésie française il faut rappeler, sans y insister, que le centre d'expérimentation de Mururoa et tout ce qui s'y rattache constituent un élément essentiel des ressources fiscales et de l'emploi pour les Polynésiens.

Monsieur le ministre, je ne vous demande pas de commenter la décision de suspendre les essais, pas davantage, d'ailleurs, des réponses sur la durée du moratoire, car je sais que vous ne me répondriez pas. En revanche, je serais heureux que vous informiez quelque peu l'Assemblée nationale sur les mesures que le Gouvernement a prises ou envisage de prendre pour réduire les inconvénients ou les risques d'une suspension prolongée des essais nucléaires.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de la défense. *Ultra petita*, je vais répondre à votre question !

Je l'ai déjà dit, il n'y a pas de modification à la durée du moratoire annoncé par le Premier ministre. Naturellement, vous pourriez m'interroger sur les conséquences qu'aurait son prolongement, s'il était décidé. Mais m'évertuerai-je à traiter d'un problème qui n'est pas d'actualité ? Je comprends très bien : c'est si rare, les suspensions d'essais nucléaires. Ce n'est que la deuxième fois. La première remonte à plus de vingt ans. Tout le monde l'avait oublié. Même moi ! C'était du temps du général de Gaulle.

C'est si rare que personne ne peut s'y habituer. Le nombre d'essais lui-même a diminué au cours des campagnes, et même le nombre de campagnes - à un moment, il y en avait deux par an. Ce moratoire est si inusité que chacun, et c'est bien normal, s'interroge sur ses conséquences, mais aussi sur les conséquences de son prolongement.

Mais le prolongement, ce serait une autre décision. Nous en sommes à ce qui a été annoncé et, je ne vais pas développer à nouveau, les décisions des Etats-Unis, de la Chine, de la Russie ne changent rien : les essais pour la campagne 1992 n'ont pas eu lieu l'été dernier.

Cette suspension n'a pas d'incidence sur la crédibilité de notre dissuasion qui repose sur les armes, bien sûr, sur la modernisation de la FOST, avec le SNLE-nouvelle génération, sur le M45, sur le lancement des travaux du M5, comprenant les spécifications d'un missile sol-sol S5.

En ce qui concerne les études sur l'ASLP auxquelles j'ai déjà fait allusion et qui devront faire l'objet de décision ultérieures, rien à ajouter.

A propos de la suppression de la campagne d'essais de l'été 1992 et de ses conséquences, annoncée à plusieurs reprises, et notamment ici même par le Premier ministre, je comprends bien que vous me parlez d'un tout autre problème, celui de la Polynésie dont l'économie, c'est vrai, est assez dépendante de tout ce qui s'est développé autour de cette activité.

Le ministre des départements et territoires d'outre-mer et le ministre des finances se sont rencontrés - et ils ont même rencontré le Premier ministre - pour tenir compte des effets, pour l'année en cours, de la suppression de la campagne de 1992.

Des mesures budgétaires, fiscales, des mesures financières diverses ont été décidées, mais, malheureusement, là non plus, rien à ajouter !

Votre question laissait supposer qu'il pourrait y avoir renonciation, changement. Non. Ce qui a été annoncé par le Premier ministre et commenté par M. le Président de la République, c'est que, lorsque l'année 1992 sera achevée, on pourra juger et savoir quel a été l'effet de cette initiative française. L'année 1992 n'est pas achevée. Un certain nombre de pays ont pris des décisions, d'autres en ont pris d'autres. Le jugement ne sera possible qu'à la fin de cette année. Il n'y a aucun moyen, aucune raison, d'anticiper sur la décision qui pourra alors être prise.

Les Etats-Unis ont, dans leurs banques de données, plus d'éléments en mémoire concernant leurs essais. Certes, mais c'est depuis le début qu'ils ont dans ce domaine des capacités extrêmement importantes. Ils sont à la tête de milliers d'armes nucléaires. Ils font des essais sur leur propre territoire. Nous ne sommes pas dans la situation des Etats-Unis mais nous avons, au fil de trente années, construit une force de dissuasion qui repose sur un certain nombre d'éléments, des capacités, des compétences, qui ne sont pas remis en cause par la décision prise cette année. Rien ne nous mettra jamais dans la situation des Etats-Unis.

Mais nous ne sommes pas non plus dans la situation de la Grande-Bretagne, qui dépend largement, comme vous le savez, des Etats-Unis pour sa force de dissuasion. Nous avons une capacité autonome. Elle existe. Elle est intacte.

M. le président. La parole est à M. Daniel Colin.

M. Daniel Colin. La troisième version en 1992 du plan pluriannuel d'accompagnement social des restructurations, décidé par M. le ministre de la défense pour les établissements et les services relevant de son ministère, vient d'être rejetée par l'ensemble des fédérations syndicales.

En effet, aucune des trois revendications syndicales s'appuyant sur les statuts des personnels, à savoir l'absence de licenciements, le départ volontaire et la mobilité volontaire, n'a été reprise dans cette dernière version. Face à l'inquiétude des personnels concernés, je vous demande, monsieur le ministre, de définir votre position au regard des statuts des personnels civils des établissements et services de la défense, et, en particulier, de celui des personnels relevant de la direction des constructions navales.

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. le secrétaire d'Etat à la défense. Rumeur, rumeur... Je confirme que les objectifs fixés aux armées pour leur nouveau format et à la DGA pour son organisation peuvent s'obtenir sans licenciement.

Pierre Joxe et moi-même nous y engageons. Les choses sont claires : pas de licenciement dans le cadre des objectifs qui ont été fixés.

La mobilité géographique, obligatoire ou volontaire ? Rumeur, rumeur... Elle n'est pas obligatoire lorsque l'organisme ou l'établissement n'est pas fermé. Bon sens ! Logique !

Quand il est fermé, cette mobilité devient, en revanche, obligatoire, après examen de l'ensemble des propositions d'emplois faites à l'intéressé et après, si nécessaire, épuisement des voies de recours prévues dans notre programme Formation et mobilité. Là aussi, nous nous y engageons : pas de mobilité géographique obligatoire s'il n'y a pas fermeture d'établissements et, s'il y a fermeture, mobilité obligatoire mais après épuisement des recours prévus.

Les choses sont claires. Elles ont été dites, répétées. Vous m'avez donné l'occasion de le faire une nouvelle fois. Je vous en remercie.

M. le président. Nous passons au groupe socialiste.

La parole est à M. Joseph Gourmelon.

M. Joseph Gourmelon. Monsieur le secrétaire d'Etat, mes questions ont une certaine parenté avec celle qui vient de vous être posée.

Pouvez-vous faire le point devant l'Assemblée nationale sur les négociations avec les personnels civils ?

Pouvez-vous prendre des engagements quant au non-recours au licenciement dans cette opération ?

Quelle est votre conception de la mobilité géographique ?

Enfin, ne serait-il pas utile de lui substituer souvent la mobilité de charges ?

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. le secrétaire d'Etat à la défense. Monsieur Gourmelon, M. le secrétaire général pour l'administration ou moi-même avons reçu séparément les organisations syndicales et nous les avons également rencontrées dans le cadre des structures de concertation.

M. Louis Pierna. Les représentants sont partis.

M. le secrétaire d'Etat à la défense. Mais non.

Vous et moi sommes pour les forces de la paix et, s'il y a moins de besoins, nous ne pouvons que nous en réjouir ! Mais, face à un problème de réduction des activités, nous devons prendre des dispositions pour permettre les mutations et les reconversions.

Cependant, je viens de le dire à M. Cauvin, la reconversion ne se décrète pas, même pas par le ministre de la défense. Et la petite expérience que j'en ai eue dans ma région m'a montré qu'il fallait des années. Il faut donc la préparer. C'est ce que nous faisons.

La commission sur la diversification, associant les représentants du personnel, les entreprises, la délégation aux restructurations et la DGA, permettra de faire le point et d'identifier des projets susceptibles de se réaliser à court et moyen terme.

J'ai rappelé voilà quelques instants qu'il n'y avait pas de licenciements prévus dans le cadre des projets qui existent aujourd'hui, qu'il s'agisse du format des armées ou de l'organisation de la DGA. Cela peut se faire sans licenciements et c'est l'objectif du ministère de la défense.

De la même manière, en ce qui concerne la mobilité, nous avons dit qu'elle ne serait pas obligatoire lorsque les établissements ne sont pas fermés. Mais, si tel établissement est fermé, on ne peut pas laisser les salariés « dans la nature ». Il faut trouver des solutions dignes pour eux. Notre souci est donc de prévoir un accompagnement financier et social, mais après examen de l'ensemble des propositions d'emploi faites à l'intéressé et, le cas échéant, après épuisement des voies de recours prévues dans notre programme « formation et mobilité ».

Bref, on ne se résout à la mobilité obligatoire, après fermeture du site, qu'au bout d'un certain nombre d'actions et uniquement lorsqu'il n'y a pas d'alternative.

En ce qui concerne la réunion que vous avez évoquée, nous avançons en tenant compte des préoccupations des représentants des organisations syndicales. Nous y avons passé du temps, nous les avons écoutés et nous devons maintenant déboucher ensemble.

Jamais un tel programme d'accompagnement n'a été mis sur pied au ministère de la défense. Les moyens financiers sont énormes, compte tenu de l'ampleur de la tâche.

Les ouvriers auront désormais la possibilité de partir en préretraite à cinquante-cinq ans, et cette mesure est valable pour tous les établissements restructurés.

Plusieurs députés - notamment MM. Hollande, Calnat, Cauvin et vous-même - m'ont interrogé sur le cas des fonctionnaires. Ils bénéficient, comme les ouvriers, de mesures indemnitaires favorisant les départs volontaires. Quant à leur donner la possibilité de bénéficier d'un dégageant des cadres à cinquante-cinq ans, vous comprenez bien que, compte tenu des répercussions éventuelles sur l'ensemble de la fonction publique, il s'agit d'une décision complexe et difficile à prendre dans le cadre d'un accord gouvernemental,

mais aussi parlementaire. Le ministère de la défense n'y est pas défavorable. Nous pensons même qu'il est utile de vouloir engager la discussion sur ce sujet.

L'action que vous menez, les uns et les autres, montre qu'il y a là des besoins. En tout cas, votre travail parlementaire nous aidera à avancer.

M. François Hollande, rapporteur spécial. Très bien !

M. le président. La parole est à M. Jean Gatel.

M. Jean Gatel. Monsieur le secrétaire d'Etat, évoquant dans mon exposé de ce matin les difficultés propres aux retraités militaires, j'avais annoncé que j'y reviendrais dans mes questions.

Ma tâche a été facilitée par M. Jean Brocard, qui vous a déjà interrogé sur le douloureux problème de la convention UNEDIC. C'est une question de gagnée.

Par contre, un problème soulevé ce matin par Georges Lemoine est resté sans réponse : il s'agit d'une demande chère aux retraités de la gendarmerie, à savoir l'intégration de l'indemnité de sujétion spéciale de police dans le calcul de leur retraite. La mesure dont ils font l'objet est un peu injuste, puisque l'échéancier prévu est de quinze ans pour les gendarmes, alors qu'il n'est que de dix ans pour les personnels de police et de treize ans pour les personnels pénitentiaires. On comprend tout à fait l'émotion de ces retraités et leur souhait d'être alignés au moins - c'est la dernière proposition qu'ils nous ont faite - sur la situation des personnels pénitentiaires.

Il est évident que cette mesure aura un coût. Le ministère a-t-il chiffré la nouvelle proposition des deux fédérations de retraités de la gendarmerie ? Si cela a été fait, pensez-vous pouvoir prendre dans le budget une mesure de justice en faveur de ces retraités ?

M. Jean-Luc Roltzar. Très bien !

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. le secrétaire d'Etat à la défense. Monsieur Gatel, je sais le souci qui est le vôtre de prendre en compte les situations sociales des personnels militaires. Ce souci est partagé par Pierre Joxe et par moi-même. La réponse que j'ai faite à M. Brocard le montre bien.

Votre question concerne l'intégration de l'ISSP dans le calcul des retraites de la gendarmerie. Le coût exact de cette mesure est difficile à chiffrer, car elle suppose à la fois une augmentation de la cotisation des militaires d'active et un alourdissement de la charge des pensions de l'Etat. Nous y travaillons, mais cela exige des discussions avec un autre ministère et, compte tenu de l'ampleur des sommes en cause, je peux vous dire que votre soutien sera certainement nécessaire.

Nous sommes convaincus que vous ne manquerez pas d'agir dans la bonne direction, en fonction de l'intérêt des personnels.

M. Jean Gatel. Merci, monsieur le secrétaire d'Etat.

M. le président. La parole est à M. Alain Calmat.

M. Alain Calmat. Monsieur le secrétaire d'Etat, je souhaite insister une nouvelle fois sur les problèmes importants qui touchent l'industrie de l'armement à Bourges. Le GIAT fera l'objet d'une autre question, posée par mon ami Claude Gaits. Pour ma part, j'évoquerai les difficultés rencontrées par Aérospatiale, qui a annoncé, pour son établissement de Bourges, un plan d'adaptation de l'emploi pour 1993.

Je souhaite, au préalable, rappeler rapidement que la division missiles a toujours été par le passé la source des excédents enregistrés par le groupe Aérospatiale et que les bénéfices dégagés ont permis de soutenir l'activité de l'ensemble de l'entreprise, quand la division avions n'en produisait pas.

Aussi serait-il juste d'attendre de l'ensemble du groupe un retour de solidarité, à l'heure où le bassin d'emploi de Bourges est touché de plein fouet par une crise qui sanctionne le choix fait au début des années 70, celui d'une politique de mono-industrie qui s'avère si néfaste aujourd'hui. C'est à ce moment, en effet, que l'usine de Bourges a été spécialisée dans les missiles, la livraison du dernier avion Transall marquant la fin de la double vocation de ce site.

Cette solidarité pourrait s'exprimer au niveau social et au niveau économique.

Sur le plan social, tout d'abord, 240 départs en préretraite du FNE ont été annoncés à Bourges, ainsi que 90 projets de conversion. Je suis très inquiet sur les projets de conversion, qui débouchent trop souvent sur des licenciements. Au nom de cette solidarité que je viens d'évoquer, je formulerai une proposition : que pensez-vous d'un projet de FNE global sur l'ensemble du groupe Aérospatiale, de façon à permettre un mouvement des personnels d'une division à l'autre ?

En outre, je souhaite insister sur l'extrême compétence du personnel de la division missiles. Il est indispensable pour l'avenir, qui promet, paraît-il, une reprise dans ce secteur, de conserver un potentiel intact. Or la moyenne d'âge des travailleurs d'Aérospatiale est élevée et le risque de la perte du savoir-faire à terme est préoccupant. Ne commettons pas les mêmes erreurs que la droite, lorsqu'elle démantela, par exemple, l'industrie de la machine-outil à commande numérique à Tarbes.

M. Henri Cuq. Aggression inutile !

M. Alain Calmat. Préservons notre potentiel, préservons nos secteurs de pointe.

Sur le plan économique, ne pensez-vous pas concevable que la solidarité nationale s'exprime par un avancement des commandes militaires, afin de compenser la baisse des plans de charge prévus en 1993 et 1994 ? Est-il possible de rapatrier sur l'Aérospatiale de Bourges les charges « avions » actuellement sous-traitées par la division avions ? De même, je le répète, ne peut-on débloquent le programme de missile anti-navire supersonique ? Celui-ci apparaît en effet primordial pour le devenir et l'avancée technologique d'Aérospatiale.

Monsieur le secrétaire d'Etat, l'avenir de l'entreprise Aérospatiale de Bourges est en jeu, et j'insiste sur la nécessité d'y conserver un potentiel humain et de savoir-faire.

Dans ces conditions, n'estimez-vous pas nécessaire d'appliquer une politique de solidarité de l'ensemble du groupe et de la nation envers un bassin d'emploi touché par une crise profonde ?

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. le secrétaire d'Etat à la défense. Monsieur Calmat, je sais le souci qui est le vôtre de défendre l'emploi, ô combien touché, à Bourges. Il est vrai que la défense apparaît comme une mono-industrie dans cette ville, où les armées du service commun emploient 1 400 personnes, dont 500 appelés, l'établissement technique de Bourges 1 200 personnes, GIAT-Industries 1 600 personnes et l'Aérospatiale 2 600 personnes. On pourrait presque penser que la défense remplit à Bourges une mission d'aménagement du territoire. Mais la vocation du ministère est d'abord d'assurer la défense du pays.

Ne croyez pas pour autant que je veuille botter en touche, car nous n'avons pas l'intention d'éluder notre responsabilité. La décision prise par Pierre Joxe de créer la délégation aux restructurations est la démonstration concrète de la volonté du ministère de se conduire dignement avec les bassins d'emploi touchés par les restructurations et de leur donner toutes leurs chances en leur consacrant moyens financiers et matière grise.

Pierre Joxe et moi-même avons rencontré le président de l'Aérospatiale qui est conscient des difficultés auxquelles son groupe est confronté. Il nous a assuré que les décisions qu'il avait prises et les ordres qu'il avait donnés à ses collaborateurs s'inscrivaient totalement dans le cadre de la politique gouvernementale de l'emploi définie par Mme Aubry, notamment en termes d'accompagnement social et d'organisation du temps de travail, avec le développement du temps partiel. La direction, donc, applique strictement toutes les mesures pronées par le Gouvernement. C'est certainement une garantie pour les salariés de Bourges.

Parallèlement, nous sommes prêts, M. le secrétaire général pour l'administration et moi-même, à discuter de vos propositions concrètes afin de voir ce que nous pouvons apporter, favoriser, faciliter, accélérer, pour passer cette période difficile. Aussi brève qu'elle doit être, il faut quand même trouver des solutions pour éviter que le problème ne perdure. Il est donc nécessaire, dans le cadre du Fonds de restructuration de la défense, au titre duquel plus de 6 millions de francs ont déjà été versés pour la région de Bourges, de multiplier les projets d'initiative locale.

Le préfet est mobilisé. Nous avons décidé l'intervention prochaine d'une société de conversion sur le site. Tout cela vous montre notre souci d'être à vos côtés pour rechercher des solutions.

M. le président. Nous revenons aux questions du groupe du RPR.

La parole est à M. Henri Cuq.

M. Henri Cuq. Monsieur le ministre, ma question concerne également la situation préoccupante de l'Aérospatiale, et plus particulièrement le site des Mureaux, que je connais bien.

La suppression brutale, en juillet dernier, du programme S 45, le démarrage toujours attendu du M 5, le raitissement du programme Ariane 5 et le quasi-abandon du programme Hermès plongent le personnel de l'Aérospatiale dans la consternation.

Les conséquences de ces abandons et de ces retards sont doubles.

Sur le plan technologique, ils remettent en cause les capacités d'innovation et de recherche, la compétence et donc le savoir-faire d'équipes irremplaçables dans des domaines particulièrement sensibles.

Sur le plan social, 1 145 licenciements sont envisagés en quelques mois, dont 274 sur le seul site des Mureaux, alors que d'ores et déjà les entreprises sous-traitantes évaluent à près de 400 les emplois induits qui vont disparaître dans ce secteur de la vallée de la Seine.

Ma question sera également double.

Le Gouvernement compte-t-il accélérer le démarrage du programme M 5 et celui d'Ariane 5, susceptibles de redonner espoir au personnel de l'Aérospatiale ? Pouvez-vous également me dire ce qu'il en sera réellement, même si cela n'est pas directement dans vos compétences, du programme spatial européen Hermès ?

Au plan social, pour le site des Mureaux, une certaine de salariés seulement, sur les 274 emplois supprimés, bénéficieraient d'un départ en préretraite au titre du FNE. Quelles dispositions seront réellement prises pour les autres salariés ? Enfin, vos services ont-ils pu envisager avec ceux de Mme Aubry, ministre du travail, des dispositions particulières pour les quelque 400 autres licenciements qui vont intervenir prochainement dans les entreprises sous-traitantes de la vallée de la Seine ?

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de la défense. Monsieur Cuq, le lancement du programme M 5 est décidé. Par conséquent, vos inquiétudes, heureusement, se révéleront vaines.

M. le président. Voilà une réponse qui, pour être brève, n'en est pas moins limpide !

La parole est à M. Jacques Boyon.

M. Jacques Boyon. En 1990, le Gouvernement s'est engagé dans la voie de la réduction de la durée du service national qu'il a ramené à dix mois. J'ai personnellement voté cette loi considérant, bien que vous ayez dit le contraire, monsieur le ministre, qu'elle pouvait être comprise comme une première étape vers la fin du service national et donc la professionnalisation de l'armée.

Cette réduction de la durée du service militaire ne reposait sur aucune argumentation. Elle ne se situait, malheureusement, dans aucune perspective à moyen ni à long terme. J'ai relu l'exposé des motifs du projet de loi, et je n'y ai rien trouvé sur les avantages ou les inconvénients de cette disposition : simplement une référence à l'annonce faite par le Président de la République le 14 juillet 1990.

Cette mini-mesure a sûrement réjoui une grande majorité de jeunes gens. Elle a, en revanche, créé des problèmes aux unités en bouleversant les calendriers d'incorporation et les rythmes de travail. Je crains donc que les armées n'aient guère économisé de crédits et que leur capacité opérationnelle n'en ait souffert. Les coûts d'habillement, de logement, de formation des appelés n'ont pas dû baisser, alors que leur période de disponibilité effective a été réduite de deux mois.

Monsieur le ministre, un an a passé depuis que la durée du service militaire a été ramenée à dix mois. Quels enseignements tirez-vous de cette année d'expérimentation ? Avez-vous réalisé des économies budgétaires ? Si oui, à combien

les estimez-vous ? Quelles ont été les conséquences sur le taux d'encadrement des unités ? Etes-vous sûr que la disponibilité opérationnelle des unités n'en est pas réellement affectée, ce sentiment ne paraît pas partagé par les chefs de corps qui incorporent des appelés ?

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de la défense. La réduction du service militaire à dix mois n'était pas destinée à procurer des économies ; d'ailleurs elle n'en procure pas. La réduction du nombre des appelés - 16 500 cette année - elle, en entraînera.

En effet, que les appelés restent dix mois permet de réaliser des économies dans certains domaines parce qu'ils restent moins longtemps, mais ils sont remplacés par d'autres et à l'incorporation on fournit à chacun son paquetage. On peut même dire que cette disposition a entraîné des surcoûts, ne serait-ce que parce que la durée de formation est passée à quatre mois.

En tout état de cause, la réduction de la durée du service militaire n'avait pas pour objet de réaliser des économies budgétaires ; elle correspondait à une demande qui s'était exprimée et à un engagement que le Président de la République avait pris le 14 juillet 1990.

S'agissant de la disponibilité opérationnelle, je note, tout d'abord, que vous avez tout loisir de dire que vous rencontrez des commandants d'unités qui ne semblent pas satisfaits du système. Je ne peux évidemment pas vous dire le contraire ! Mais allons-nous continuer longtemps ainsi ? Je pourrais vous dire que je rencontre, moi aussi, beaucoup de commandants d'unité qui, eux, apprécient beaucoup le système de la disponibilité opérationnelle différée et les améliorations à l'instruction.

Moi-même, je peux vous dire qu'il y a longtemps que je pensais que la réforme de l'instruction était indispensable. Le système qui consistait à envoyer les appelés dans des centres d'instruction composés de personnel spécialisé qui se chargeait d'une instruction, me paraît beaucoup moins bon que celui de l'incorporation directe dans les unités devenue la règle dans l'armée de terre. Tant psychologiquement que techniquement, le nouveau système sera très supérieur.

Bon, alors vous, vous rencontrez des commandants d'unités qui vous disent autre chose. J'ignore de qui il s'agit. Je ne vous le demande d'ailleurs pas. Vous faites une allusion, elle traverse l'hémicycle. J'en fais une autre : je rencontre beaucoup de commandants. Plus que vous ? Je ne le dis pas. Je ne vous suis pas à la trace. Ils apprécient cette réforme. En outre, comme je pense que la prétendue disponibilité opérationnelle du passé était plus théorique que réelle, je considère qu'il y a là aussi un progrès.

En tout cas, je constate que le débat sur le service militaire n'a pas fini de rebondir. Notons qu'il est encore une fois illustré par un phénomène qui continue de me surprendre : le très grand nombre de volontaires qui se manifestent chaque fois qu'il s'agit de partir pour des missions difficiles.

M. Jacques Boyon. Ce n'est pas contradictoire !

M. le ministre de la défense. Certes, mais cela plaide à mon avis et très vigoureusement en faveur de la défense et de l'illustration du service militaire.

M. le président. La parole est à M. Henri Cuq, pour une deuxième question.

M. Henri Cuq. Monsieur le ministre, je vous ai adressé le 15 octobre dernier un courrier à la suite d'une information qui m'avait été communiquée par les parents d'un militaire, casque bleu, basé depuis plusieurs semaines sur l'aéroport de Sarajevo. On aurait signifié à ce dernier, venu en permission voilà quelques jours, que les frais de transport aller et retour en avion d'un montant de 1 700 francs seraient à sa charge.

Je profite donc de l'occasion qui m'est donnée - comprenant parfaitement que le délai qui s'est écoulé depuis l'envoi de mon courrier ne vous a pas permis de m'adresser encore une réponse - pour vous demander, monsieur le ministre, s'il est bien exact que les militaires basés à Sarajevo, sous l'autorité des forces de l'ONU, doivent payer leur billet, aller et retour, lorsqu'ils viennent en permission ?

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de la défense. Les militaires en mission en Yougoslavie y sont pour six mois. On doit évidemment privilégier les permissions sur place. Vous faites partie,

comme moi, d'une génération qui a connu trente mois de service militaire. En outre, pour beaucoup d'appelés, cela se passait très loin de France, à peu près comme aujourd'hui pour la Yougoslavie, à cette différence près que les intéressés n'étaient pas volontaires.

Le cas de Sarajevo est particulier. Certains de nos éléments qui y occupent des postes particulièrement difficiles - mais c'est aussi vrai pour des soldats d'autres nationalités - devraient normalement bénéficier d'une permission tous les mois : je pense notamment à ceux qui sont en poste dans l'armée de l'air, à la tour de contrôle de l'aérodrome de Sarajevo, par exemple. Mais, que voulez-vous, cette situation est tout à fait exceptionnelle ! Les opérations menées dans le cadre des Nations unies dans l'ex-Yougoslavie rendent très dure la vie des militaires, c'est vrai, mais ils ont choisi ou accepté d'y aller.

Le problème des permissions à l'intérieur de leurs six mois est complexe. Toutes les possibilités, concrètes, techniques, pratiques doivent être examinées, et elles le sont. Croyez-moi, cela ressort des rapports que je lis ou des comptes rendus que l'on me fait : on voudrait pouvoir accorder à certains de ces personnels un repos. Je ne parle même pas de permissions ou de repos hebdomadaires, mais du temps de détente quotidien qu'ils n'ont pas ! Ce problème, très compliqué, ne se résume pas à une histoire de billet d'avion, croyez-moi !

D'ailleurs, je sais que vous le comprenez.

M. le président. La parole est à M. Jacques Boyon, pour une deuxième question.

M. Jacques Boyon. Monsieur le ministre, la défense est sans doute le seul domaine dans lequel les armes et les équipements qui seront utilisés dans vingt ou trente ans doivent être imaginés et conçus aujourd'hui. C'est dire que l'effort de recherche et de développement actuel est déterminant pour longtemps. Il est traditionnellement fait par l'Etat sur le budget de la défense, mais aussi par les industries d'armement.

Votre projet de budget pour 1993 maintient un effort de recherche et de développement soutenu - et c'est bien - au moins apparemment, sous réserve qu'il soit bien chiffré à structure constante, mais je me demande si cela suffira. Depuis un certain nombre d'années, en effet, on a, à juste titre, cherché à mettre à la charge de l'industrie une part plus forte sous forme de financements propres.

Dans ces conditions, monsieur le ministre, quel est l'ordre de grandeur du financement de la recherche et du développement que vous attendez des industriels en 1993 ? Pensez-vous que l'avenir auquel semble promise l'industrie dans votre programmation lui permettra d'au moins maintenir sa participation ? Enfin, s'agissant des dépenses totales de recherche et développement, à quel partage entre l'Etat et les industries souhaitez-vous aboutir ?

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de la défense. Votre question devrait être examinée cas par cas, programme par programme, non globalement. A mon avis, on ne peut donner le pourcentage d'une façon globale.

En effet, pour certains programmes, les investissements ne peuvent être véritablement mis à la charge de l'industriel ; pour d'autres, c'est différent certains matériels peuvent avoir une carrière mixte. Ainsi, le NH 90 - je l'avais dit lorsque j'étais au ministère de l'intérieur, je le pense toujours - normalement, devrait avoir sur le marché européen des hélicoptères, tant civil que militaire, une carrière extraordinaire. Je ne peux donc pas répondre précisément à votre question.

Je peux néanmoins vous indiquer que, dans chaque cas, pour chaque programme et en tenant évidemment compte de la situation de chaque entreprise, nous veillons, comme c'est normal, à préserver à la fois les intérêts financiers de l'Etat, les capacités technologiques et l'intérêt, y compris militaire, que peut présenter la participation aux recherches ou au développement. Mais il n'y a pas vraiment de théorie générale de ce phénomène. Disons que l'ordre de grandeur est d'un quart.

Monsieur le député, pensiez-vous à un programme en particulier ? Il peut exister de grandes différences.

M. Jacques Boyon. Non, globalement !

M. le ministre de la défense. Globalement, une évaluation en France, ou dans d'autres pays, et selon les époques présenterait un intérêt du point de vue macro-économique. Mais je ne crois pas que cela soit possible ni même significatif. Il faut procéder à un examen cas par cas.

J'ai déjà eu, à plusieurs reprises, à faire des choix de ce type et à exercer des pressions sur des industriels en leur disant : « Je sais très bien que vous avez, vous, tout intérêt à la réalisation de ce programme. Vous me dites que, à ce prix-là, vous ne marchez plus ! » Bien, mais on va voir !

Quelquefois, aussi, certains programmes m'ont été proposés à des prix tels que j'ai dit : non ! Huit mois après, le même programme, à peu de choses près me revenait mais son prix avait diminué de 30 p. 100. Je disais encore : non ! Car si on me l'avait diminué de 30 p. 100 en huit mois, il me fallait attendre quelques mois de plus pour savoir si on ne pouvait pas le diminuer encore de 20 p. 100 ! Et, précisément, cela se produit. Dans ce domaine, monsieur le député, l'expérience m'a rendu cauteleux. (Sourires.)

M. le président. Nous en revenons aux questions du groupe Union pour la démocratie française.

La parole est à M. Georges Mesmin.

M. Georges Mesmin. Monsieur le ministre, ma question porte sur la compatibilité entre des moyens qui sont en diminution et des ambitions qui restent les mêmes.

En juin 1991, vous aviez déclaré devant le Sénat : « La simple reconduction en francs constants sur les dix années qui viennent du budget de 1991 ne permettrait pas d'assurer le financement des armées dans les hypothèses les plus basses. » Or nous sommes au-dessous de ce seuil car si nous examinons la période 1991-1994 à la lumière de la loi de programmation dont vous venez de nous annoncer la prochaine discussion, nous constatons que le budget des armées aura, en quatre ans, diminué d'environ 8 p. 100 en francs constants, voire de 12 p. 100 s'agissant du titre V.

Devant cette décélération - d'aucuns parleraient d'effondrement du budget militaire - se pose donc maintenant la question de la compatibilité entre des moyens en déclin et des ambitions qui ne varient pas.

En effet, officiellement, la France maintient intégralement et sans changement ses ambitions : défendre le sanctuaire national par la dissuasion nucléaire, parer en Europe à l'éventuelle résurgence des volontés de puissance agressives - comme le dit l'exposé des motifs du projet de loi de programmation - enfin, garder une capacité d'action hors d'Europe. Tout cela dans une perspective de modernisation de nos moyens qui implique un système hautement coûteux d'observation spatiale, de renseignements et de communication dont l'insuffisance a été soulignée par la guerre du Golfe.

Vous avez montré, tout à l'heure, que vous aviez choisi d'abandonner certains programmes et la fabrication de certains matériels, mais cela suffira-t-il ? N'allons-nous pas être obligés de restreindre aussi certaines de nos ambitions ? Sinon nous serons sans doute conduits à diminuer progressivement l'efficacité d'ensemble de nos forces. Déjà, les calendriers de certains programmes importants sont rallongés.

Monsieur le ministre, le moment n'est-il pas venu, faute d'un redressement des moyens à la mesure de ces ambitions, de réviser celles-ci à la baisse pour les adapter à un effort devenu moindre ? Pouvez-vous nous dire comment la politique de décélération budgétaire peut rester compatible avec l'efficacité de notre défense - garante de notre indépendance - et avec le rôle de leadership auquel nous semblons continuer de prétendre dans l'organisation d'une défense commune de l'Europe ? Ou êtes-vous prêt à dire aux Français que la France va être obligée de réduire ses objectifs et sur quoi va porter cette réduction ?

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de la défense. Bis, ter, quater repetita placet. La situation en Europe a changé. Le Pacte de Varsovie est dissous.

M. Louis Pierna. Il ne le sait !... (Rires.)

M. le ministre de la défense. L'Union soviétique n'est plus. La Russie nous demande de l'aider à démanteler ses armes nucléaires.

C'est la raison pour laquelle le Canada réduit fortement non seulement son budget mais le niveau de ses forces armées.

C'est la raison pour laquelle la Grande-Bretagne a entrepris de réduire de façon drastique son armée de métier.

C'est la raison pour laquelle l'Allemagne, qui applique un service national, a entrepris de réduire ses forces armées et son budget militaire.

C'est la raison pour laquelle les Etats-Unis, si j'en crois ce que m'avaient dit les deux sénateurs démocrates que j'ai rencontrés, à Washington, il y a quelques mois, n'envisagent pas une réaccélération du budget militaire.

C'est la raison pour laquelle les Etats-Unis, comme la France, entreprennent une redéfinition de leurs objectifs et de leurs moyens.

Monsieur Georges Mesmin, la France n'est pas seule au monde. Nous avons donc décidé de réduire le format de notre armée de terre. Cela ne vous aura pas échappé : je l'ai déjà exposé quatre fois devant cette assemblée. Nous avons décidé aussi de réorganiser l'ensemble de notre dispositif face au centre-Europe pour des raisons que j'ai également déjà évoquées. Nous avons surtout décidé de préserver nos capacités de dissuasion nucléaire autonomes.

J'ai exposé tout cela ce matin - peut-être n'étiez-vous pas là - dois-je le répéter ? Je ne le crois pas.

La France ne réduit pas ses ambitions, je voudrais que vous retiriez cette expression. Les ambitions de la France se situent dans un monde différent, dans lequel nous avons sans doute besoin de plus de mobilité, de plus de capacités de soudaineté s'agissant des forces conventionnelles, dans lequel le risque auquel nous sommes exposés en matière d'attaques nucléaires, je le dis de façon précautionneuse, est en voie de diminution. C'est en tout cas évident en matière d'attaques conventionnelles puisque la frontière a reculé de plusieurs centaines de kilomètres. Les unités menaçantes qui stationnaient en Allemagne de l'Est, en Pologne, en Tchécoslovaquie, en Hongrie ne sont plus là. Certes elles sont encore un peu là en ex-Allemagne de l'Est, mais ce que l'on sait de l'état moral et matériel des unités militaires soviétiques ou russes en ex-Allemagne de l'Est fait penser que le danger s'est écarté.

C'est dans ce contexte que nous devons exercer nos ambitions. La première d'entre elles est de préserver la sécurité de la France. Or la France est moins exposée, c'est une donnée politique fondamentale.

Nos ambitions consistent aussi à peser sur les risques de troubles, de déstabilisation dans le monde, et ces risques-là n'ont pas diminué. Ils ont même tendance à s'aggraver, en tout cas à se rapprocher en Europe avec la Yougoslavie.

Aujourd'hui, la France est devenue le premier de tous les pays des Nations unies - elle était le quatorzième, il y a seulement un an - en matière de contributions militaires aux opérations de maintien de la paix.

Où voyez-vous que les ambitions de la France auraient diminué ? Promenez-vous dans le monde ! La France apparaît comme un des pays qui agit le plus pour la paix dans le monde par sa diplomatie, sa culture, son action politique, et sa présence militaire dans bien des endroits.

Quant au reste, je ne peux pas mieux faire que de vous renvoyer à ce que j'ai dit tout au long de cette journée.

M. le président. Monsieur le ministre, il est dix-neuf heures trente, pouvons-nous continuer encore quelques instants ?

M. le ministre de la défense. Je suis à votre disposition jusqu'à vingt heures quatorze ! (Sourires.)

M. le président. J'avais cru le comprendre ! (Sourires.)
La parole est à M. Jean-Pierre Philibert.

M. Jean-Pierre Philibert. Dans ma question, je voudrais revenir sur les problèmes du GIAT et plus particulièrement sur les difficultés que rencontre l'établissement de Saint-Etienne, la Manufacture d'armes.

Il y a quelques jours, monsieur le secrétaire d'Etat, je vous aurais posé une tout autre question. J'aurais insisté sur les interrogations qui subsistent. J'aurais rappelé certains faits dont nous avions déjà parlé l'année dernière, tel le départ en catimini des machines à rouler filamenteuses. Je vous aurais interrogé à propos des machines d'injection des plastiques qui ont également disparu. Je vous aurais parlé d'un atelier

modèle qui, présenté en grande pompe à la population stéphanoise à l'occasion d'une journée « portes ouvertes » par le directeur de l'époque, fut transformé quelques mois plus tard en dépôt de machines usagées. Je vous aurais aussi rappelé qu'il faudra bien faire un jour le bilan d'une gestion pour le moins incohérente, en soulignant que le Gouvernement, principal actionnaire du GIAT-Industries, ne faisait pas grand-chose pour l'établissement de Saint-Etienne et, pis, permettait que des transferts de compétences s'opèrent sur le dos de l'établissement de Saint-Etienne.

Mais c'est une question d'actualité que je vais vous poser.

Il y a quelques jours, se tenait à Satory un comité d'établissement devant lequel le président du GIAT expliquait au personnel que, dans le cadre du rachat de Mécanique-Creusot-Loire, il envisageait une direction unique des deux établissements de Saint-Etienne et de Saint-Chamond, que cette acquisition avait pour effet immédiat le licenciement de près de 250 personnes sur le site de Saint-Chamond et que, pis encore, « il ne pouvait aujourd'hui garantir le maintien des sites ».

Or, monsieur le secrétaire d'Etat, votre prédécesseur s'était engagé ici-même à cette pérennité des sites, notamment celui de Saint-Etienne. Vous-même, l'année dernière, à cette même place, aviez rappelé qu'il n'était pas question de procéder à la fermeture de quelque site que ce soit.

Comprenez mon inquiétude et celle des populations stéphanoises à la lecture de ce communiqué de presse dans lequel M. le président du GIAT se refuse - je dis bien se refuse - à garantir le maintien des sites.

Ma seule question est la suivante : reprenez-vous aujourd'hui, devant la représentation nationale, ce qu'avait annoncé votre prédécesseur ? Ou bien le site de Saint-Etienne est-il menacé ?

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. le secrétaire d'Etat à la défense. Monsieur le député, il faut voir les difficultés de la Loire dans leur ensemble : Roanne, Saint-Etienne et Saint-Chamond. Vous les avez rappelées, mais je tiens surtout à montrer que si Jean-Pierre Chevènement n'avait pas procédé à la transformation de GIAT-Industries, aujourd'hui, ces difficultés seraient beaucoup plus grandes et la situation plus dramatique encore qu'elle ne l'est pour les personnels.

A propos de l'autonomie de gestion de l'entreprise, on ne peut pas à la fois créer une structure dynamique et lui imposer toutes sortes de contraintes en termes d'organisation.

Je tiens à confirmer qu'en ce qui concerne les sites qui appartenaient à la défense il n'y a aucune fermeture. C'était l'engagement pris par Jean-Pierre Chevènement. C'est l'engagement que nous avons pris, Pierre Joxe et moi-même, l'année dernière à l'occasion du débat budgétaire et que nous renouvelons.

Le chômage partiel est une des solutions pour réduire les difficultés du plan de charge, conformément à la volonté du Gouvernement. J'ai rencontré M. Chiquet, PDG de GIAT-Industries, et ses collaborateurs et je lui ai demandé, comme au PDG de l'Aérospatiale, de respecter les directives données par Mme Aubry et le Premier ministre, afin de rechercher, compte tenu des difficultés du plan de charge, les solutions d'accompagnement social, d'organisation du temps de travail, au mieux des intérêts légitimes de l'entreprise, sans perturber l'avenir et en maintenant l'emploi surtout dans une région déjà très touchée par le chômage.

Telles sont les instructions qui ont été données, étant rappelé qu'il n'y a pas de fermeture de sites ayant appartenu à la défense.

M. le président. La parole est à M. Georges Mesmin.

M. Georges Mesmin. Monsieur le ministre, la réponse sur l'ASLP que vous avez apportée à M. Voisin était par trop négative. Nous disposons de déclarations provenant des ministres des armées et de la défense, anglais et américain.

Après la réunion récente du comité des plans de l'OTAN en Ecosse, sur ce sujet, il me semble que le ministre français pourrait avoir des choses à dire sur les débuts de collaboration et de coopération entre les Britanniques et les Français concernant la seconde composante.

La représentation nationale française doit-elle chercher son information dans les journaux étrangers pour apprendre comment les premiers pourparlers se déroulent et si cette coopé-

ration et des chances d'aboutir ? Quelles sont, le cas échéant, les objections des Anglais et quelles sont leurs positions actuelles face à nos propositions ?

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de la défense. Je n'ai évidemment pas participé à la réunion d'Edimbourg, à laquelle vous venez de faire allusion : je n'en suis pas membre.

Pour ce qui est des perspectives de coopération franco-britannique concernant l'ASLP, la coopération dépend de deux catégories de décisions.

La décision purement française porte sur le choix d'une seconde composante nouvelle. Ce choix n'a pas été fait ; j'ai déjà répondu qu'il serait à faire prochainement.

En supposant qu'il soit fait, se poserait un autre choix : celui de la coopération avec la Grande-Bretagne. Personnellement, j'y suis très favorable ; je ne l'ai jamais caché. Il y a aussi la décision des Britanniques qui mènent des conversations avec nous sur le plan technique et conceptuel, mais aussi avec les Américains. Donc, je ne peux pas mieux vous répondre.

Sur le fond, une décision sera à prendre par la France dans peu de temps s'agissant de coopération avec la Grande-Bretagne ; toutes les dispositions sont prises. Je veille personnellement à ce que toutes les possibilités de coopération avec la Grande-Bretagne se développent, y compris dans ce domaine, d'autant plus, qu'il y a maintenant près d'un an, le Président de la République a évoqué les problèmes de coopération dans le domaine de la dissuasion. Avec quel pays pourrait-on l'envisager, si ce n'est avec la Grande-Bretagne ?

M. le président. La parole est à M. Jean-Pierre Philibert.

M. Jean-Pierre Philibert. Je voudrais prolonger la question que je viens de poser. J'ai bien pris acte de la réponse de M. le secrétaire d'Etat. L'établissement de Saint-Etienne étant un établissement appartenant à la défense nationale, j'en ai conclu qu'il n'y avait pas de fermeture envisagée.

Quels seront les moyens mis à la disposition de la délégation aux restructurations.

Il y a quelques jours, nous recevions dans le département de la Loire deux émissaires dont un de votre ministère. J'ai trouvé leurs propositions quelque peu floues sur la dotation de cette délégation. Pourriez-vous nous donner des précisions à ce sujet ?

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. le secrétaire d'Etat à la défense. Le fonds de restructuration de la défense n'existait pas en 1991. Nous l'avons créé dans le budget pour 1992. C'était déjà un progrès. Il fallait le rappeler.

En 1992, la dotation s'élevait à 100 millions de francs. Pour 1993, nous proposons 120 millions. Nous espérons que vous allez voter cela. Il faut être cohérent, monsieur le député, on ne peut pas réclamer et puis ne pas approuver.

En ce qui concerne Roanne, Saint-Etienne, nous mettons 10 millions de francs du FRED. Vous avez fait allusion à la réunion avec le délégué aux restructurations et avec un représentant de M. Strauss-Kahn, ministre de l'industrie. Nous abonderons les crédits, mais il ne suffit pas simplement de mettre de l'argent. Nous favorisons les sociétés de conversion. Nous avons mobilisé le préfet pour soutenir tout projet d'initiative locale avec le ministère de l'aménagement du territoire.

Mais, mieux que quiconque vous savez fort bien que tout ne peut pas venir de Paris et que des décisions doivent être prises sur le plan local. Il faut voir ce qui peut être transféré, démultiplié, créé. Nous répondrons présents. Nous avons des moyens financiers. Nous avons de la matière pour faciliter l'éclosion de ces projets.

Vous pouvez compter sur la délégation aux restructurations mise en place par Pierre Joxe.

M. le président. Nous reprenons les questions du groupe socialiste.

La parole est à M. Bernard Cauvin.

M. Bernard Cauvin. Le projet de budget pour 1993 confirme sur Cherbourg le départ de la flottille Nord avec ses 446 marins, ses 2 avisos et ses 5 chasseurs de mines. J'ai toujours contesté cette décision, car elle m'a toujours paru précipitée, injustifiée sur une agglomération déjà sévèrement

touchée par les réductions de programmes d'armement, et surtout très dangereuse, car touchant aux missions mêmes de l'Etat en mer.

En avril dernier, monsieur le ministre de la défense, vous aviez fait part au Parlement de votre souci de confirmer le port de Cherbourg dans sa vocation de service public de l'Etat en mer, en substituant, avez-vous déclaré, « des bateaux de paix aux bateaux de guerre ».

Soit, mais comment admettre que, au-delà de la flottille Nord, les seuls moyens subsistant sur Cherbourg, à savoir trois patrouilleurs et un remorqueur de haute mer, puissent faire face aux missions de l'Etat dans la Manche et en mer du Nord, qui voient passer chaque année dans le sens longitudinal 18 p.100 du trafic mondial, 200 millions de tonnes d'hydrocarbures, 30 millions de tonnes de produits chimiques ? Comment, dans le même temps, ces trois patrouilleurs et ce remorqueur de haute mer pourraient-ils faire face aux risques posés dans le sens transversal par l'imposant trafic trans-Manche, ainsi que par les convois réguliers de combustibles nucléaires, sans même parler, monsieur le ministre, des convois de plutonium, particulièrement à l'ordre du jour depuis six semaines ?

De même, quelle cohérence prévaut au départ des chasseurs de mines, à un moment où les experts s'accordent à reconnaître qu'après avoir assuré durant ces vingt dernières années le déminage de la baie de Seine, à partir de Cherbourg, il faudrait de nouveau quinze années pour déminer la baie de Somme, beaucoup plus excentrée géographiquement au nord ?

Comment comptez-vous donc renforcer les moyens de la marine nationale, permettant ainsi l'existence sur Cherbourg d'un véritable pôle de surveillance, de prévention et d'intervention lié au trafic maritime, notamment de matières particulièrement dangereuses ?

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. le secrétaire d'Etat à la défense. Monsieur Cauvin, dans mes activités précédentes au ministère de la mer, nous nous étions rencontrés et je m'étais battu auprès de M. Chevènement pour que l'on maintienne un préfet maritime à Cherbourg. Nous avons obtenu gain de cause.

M. Bernard Cauvin. Tout à fait !

M. le secrétaire d'Etat à la défense. Je ne vais pas, aujourd'hui à la défense, déjuger le ministre de la mer !

Vous avez, fort justement, rappelé l'intérêt du maintien d'un service public de sécurité, compte tenu du trafic, en Manche et en mer du Nord, premier boulevard maritime international, avec pétroliers et autres bâtiments, et dont Cherbourg a été encore le théâtre au cours des dernières quarante-huit heures.

Je tiens à réaffirmer la place de Cherbourg comme pôle essentiel de l'action de l'Etat en mer. Je veillerai à ce que soient maintenues à Cherbourg les forces et les soutiens nécessaires à l'exercice de ces missions.

J'ai également proposé à Pierre Joxe, qui y est tout à fait favorable, que la mission interministérielle de la mer se voie confier une étude sur ce qu'il est souhaitable de faire en mer à partir de Cherbourg dans l'intérêt de l'Etat. Je sais que c'était une de vos demandes. Pierre Joxe a immédiatement demandé au président de la mission interministérielle de la mer, l'amiral Méchet, de préparer cette étude qui devrait déboucher dans les prochains mois.

M. le président. La parole est à M. Claude Gaits.

M. Claude Gaits. Monsieur le ministre, ma question porte sur la situation de l'industrie d'armement et plus particulièrement - vous vous en doutez - sur la situation de GIAT-Industries.

Nous savons tous que le contexte international est difficile. Nous savons tous que la restructuration de GIAT-Industries était nécessaire - on a même trop tardé à l'engager - afin de préserver un secteur industriel essentiel pour la défense et la sécurité de notre pays.

Nous connaissons les premiers résultats obtenus dans la recherche de nouveaux débouchés à l'exportation - un demi milliard de chiffre d'affaires en 1989, 5 milliards en 1991 -, dans la recherche d'une meilleure productivité grâce aux efforts des personnels, dans la constitution d'un véritable pôle industriel européen, enfin dans la recherche de diversifi-

cations dans des fabrications civiles. Cela a été obtenu – il n'est pas inutile de le souligner – grâce à l'aide de l'appui de l'Etat et de votre ministère en particulier.

Mais l'inquiétude des personnels demeure et vient même d'être renforcée par des mesures de chômage partiel en cette fin d'année 1992 dans plusieurs établissements dont celui de Tarbes qui justifie toute ma vigilance. On comprend mal ce chômage partiel décidé pour des raisons d'économie alors qu'il doit être pratiquement compensé pour les personnels concernés. On comprend mal ce chômage partiel alors que l'armée de terre a confirmé en juillet dernier la commande de 68 chars Leclerc et que le budget pour 1993 prévoit une commande supplémentaire de 66 unités.

J'ai fait partie de ceux qui vous ont demandé d'intervenir auprès de la direction de GIAT-Industries pour que ce chômage partiel soit reporté car sa justification est contestable à un moment où doit s'accélérer la fabrication en série du char Leclerc, et alors que, dans certains établissements, on effectue encore des heures supplémentaires.

Un autre élément qui participe à l'inquiétude légitime des personnels est constitué par un manque persistant de communication dans les établissements. Ce manque facilite même la désinformation. Un exemple : n'a-t-on pas annoncé le transfert de l'atelier de montage des tourelles du char Leclerc de Tarbes à Saint-Chamond ? Sans doute, monsieur le ministre, pourrez-vous apporter le démenti qui s'impose.

Autre inquiétude : la poursuite de la déflation des effectifs. On sait qu'elle concerne essentiellement les personnels administratifs qui ont le statut de fonctionnaire. Compte tenu de la spécificité des problèmes de l'industrie de l'armement, monsieur le ministre, ne peut-on prévoir pour les personnels administratifs un plan social avec départ en pré-retraite à cinquante-cinq ans ? Je rejoins ainsi la préoccupation exprimée à plusieurs reprises aujourd'hui.

Enfin, monsieur le ministre, rejoignant mon collègue Bernard Cauvin, je vous demande quelles mesures vous entendez prendre pour accélérer la diversification des fabrications et pour mieux valoriser sur le terrain, sur les sites industriels concernés, les actions et les moyens de la délégation aux restructurations et du fonds de reconversion défense, avec notamment l'intervention d'une société de conversion à Tarbes.

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. le secrétaire d'Etat à la défense. Je sais quelles sont vos préoccupations, monsieur Gaits. Courriers, visites : inlassablement, vous remettez l'ouvrage sur le métier pour alerter, proposer, agir, vous faisant le porte-parole des salariés de votre circonscription et du site de Tarbes que vous connaissez parfaitement. Pierre Joxe et moi-même mettons toute notre volonté à faciliter le maintien de l'emploi sur le site de Tarbes.

Dans le but de mieux affirmer la vocation de ses établissements, l'entreprise GIAT-Industries a décidé de rationaliser sa ligne de produits et d'améliorer globalement la compétitivité de la société. Elle examine donc la possibilité de regrouper dans la Loire l'ensemble de sa production de tourelles légères. Si cette option était retenue – elle ne l'est pas encore ! – elle ne saurait être mise en œuvre avant 1994, voire 1995. Les contrats en cours ne seraient donc pas concernés par cette mesure. Que les choses soient claires !

En tout état de cause, la production de tourelles lourdes sera maintenue à Tarbes où la tourelle du char Leclerc constituera, pour les années à venir, la principale activité. Vous pouvez, monsieur le député, l'annoncer à Tarbes où, j'espère avoir l'occasion de me rendre, dans les semaines qui viennent, en compagnie du président de GIAT-Industries.

Il ne faut pas confondre le rôle du ministère de la défense et celui de l'entreprise. A chacun sa responsabilité ! On ne peut pas réclamer à la fois l'autonomie de gestion et se retourner, quand surviennent les difficultés, vers l'Etat. On s'assume « en grand garçon », totalement !

En ce qui concerne les problèmes de communication, il y a bien entendu un changement de mentalité. Peut-être, au ministère de la défense, a-t-on l'habitude qu'une fois la décision prise tout se déroule automatiquement. Le climat d'une entreprise est tout à fait différent et il faut communiquer pour faire taire toutes les rumeurs.

Le site de Tarbes peut connaître quelques difficultés présentement et dans les mois qui viennent, mais les prévisions sont optimistes quant à son maintien. Je rappelle ce que j'ai répondu à un autre député : il n'y aura pas de fermeture de sites appartenant à la défense. Il n'y aura pas non plus de difficulté pour le char Leclerc ni pour les contrats en cours, même ceux qui concernent les tourelles légères.

Voilà, monsieur le député, la réponse que je voulais faire non pas seulement pour vous rassurer mais aussi pour que la représentation nationale soit clairement informée.

Rappel au règlement

M. François Fillon. Je demande la parole pour un rappel au règlement.

M. le président. La parole est à M. François Fillon, pour un rappel au règlement.

M. François Fillon. M. Joxe s'en est pris tout à l'heure à plusieurs de nos collègues, les accusant de « glapir ». Je suis sûr qu'il ignore le sens de ce mot, ou que ses paroles ont dépassé sa pensée.

Selon le Littré : glapir « se dit de l'aboi aigre des renards et des petits chiens. Le renard glapit, ahoie, et pousse un son triste, semblable au cri du paon ».

Je suis convaincu, monsieur le président, que ce n'est pas ce que M. Joxe souhaitait exprimer. Nous dira-t-il qu'il regrette d'avoir traité d'animaux ses anciens collègues parlementaires !

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de la défense. Monsieur le président, non seulement je le regrette mais je retire le mot « glapir ». (*Soupires.*)

M. le président. Tout est bien qui finit bien !

Et il n'est pas encore vingt heures quatorze !

La suite de la discussion budgétaire est renvoyée à la prochaine séance.

3

ORDRE DU JOUR

M. le président. Ce soir, à vingt-deux heures, troisième séance publique :

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1993 (n° 2931) (rapport n° 2945 de M. Alain Richard, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan).

Défense (*suite*).

Annexe n° 39 (Défense). – M. François Hollande, rapporteur spécial.

Avis n° 2947, au nom de la commission des affaires étrangères : tome XII (Défense), de M. Claude-Gérard Marcus.

Avis n° 2948, au nom de la commission de la défense nationale et des forces armées : tome V (Défense : espace et forces nucléaires), de M. Freddy Deschaux-Beaume ; tome VI (Défense : recherche et industrie d'armement), de M. Jean-Guy Branger ; tome VII (Défense : personnels de la défense), de M. Jean Gatel ; tome VIII (Défense : forces terrestres), de M. François Fillon ; tome IX (Défense : marine), de M. Joseph Gourmelon ; tome X (Défense : air), de M. Jean Briane ; tome XI (Défense : gendarmerie), de M. Georges Lemoine.

Education nationale et culture : enseignement scolaire.

Annexe n° 13 (Education nationale et culture : éducation nationale : enseignement scolaire). – M. Jean-Paul Planchou, rapporteur spécial.

Avis n° 2946, au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales : tome IX (Education nationale et culture : éducation nationale : enseignement scolaire), de M. Jean-Pierre Bequet.

La séance est levée.

(*La séance est levée à dix-neuf heures cinquante-cinq.*)

Le Directeur du service du compte rendu sténographique de l'Assemblée nationale,

JEAN PINCHOT